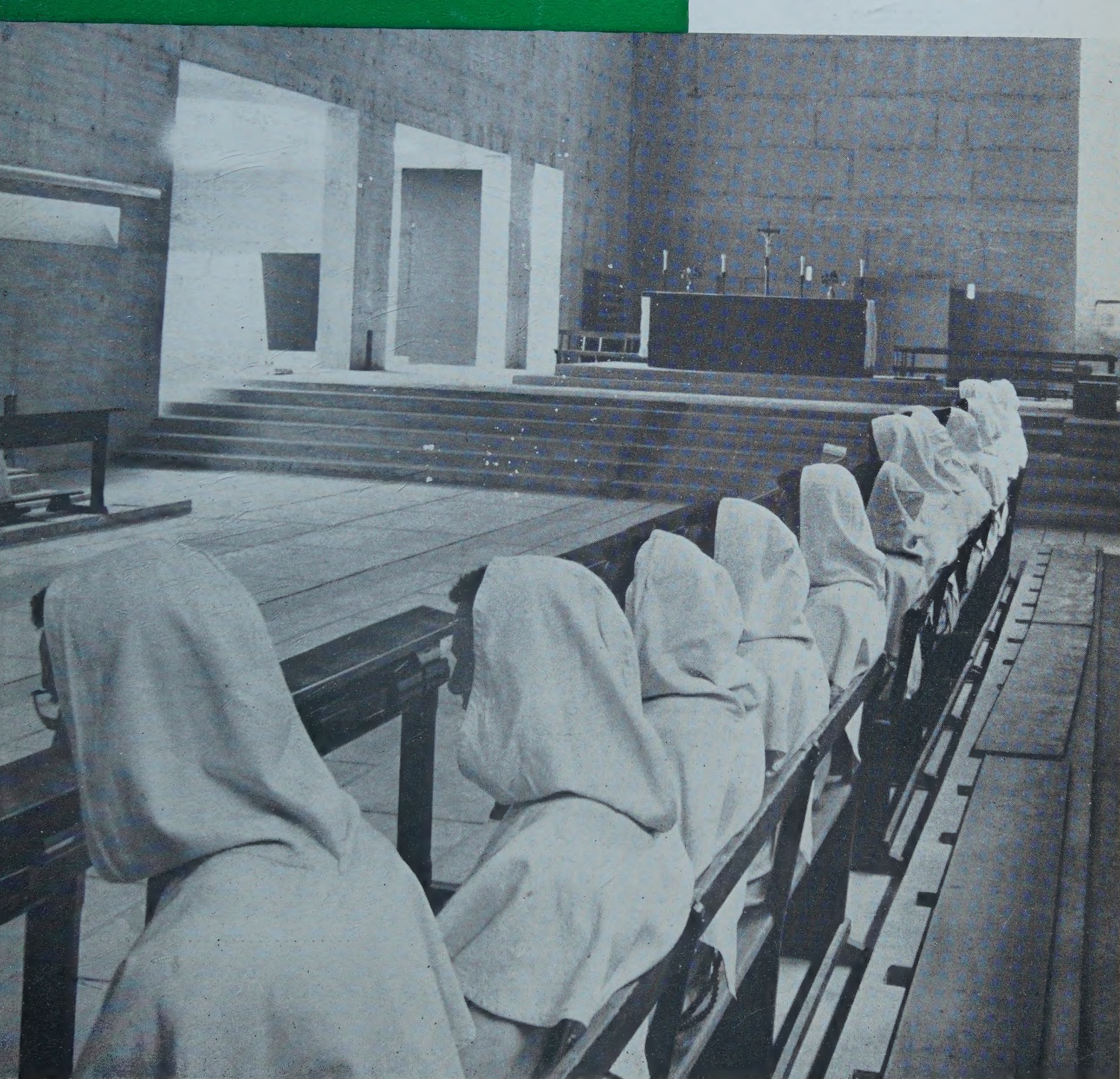
INFORMATIONS catholiques internationales

N° 140. - 15 mars 1961

NUMERO SPECIAL



Des Dominicains disent l'office dans la chapelle du couvent construit par Le Corbusier, près de Lyon.

1,25 N.F

LES RELIGIEUX EN FRANCE

INFORMATIONS CATHOLIQUES INTERNATIONALES

DIRECTEUR : Georges HOURDIN — Directeur adjoint : J.-P. DUBOIS-DUMEE — Réd. en chef : José DE BROUCKER

SOMMAIRE DU N° 140

PARAIT DEUX FOIS PAR MOIS

Abonnements ordinaires	France	Etranger
Le numéro	1,25 N.F.	1,50 N.F.
Six mois (12 numéros).	13 N.F.	16 N.F.
Un an	25 N.F.	29 N.F.

Abonnements de soutien	France
Six mois	20 N.F.
Un an	30 N.F.

163, boulevard Malesherbes, PARIS-17[e]

Tél. CAR. 85-86 - C.C.P. : PARIS 8210-20

Imprimerie Réaumur - 100, r. Réaumur - Paris

N° 140

INFORMATIONS catholiques internationales

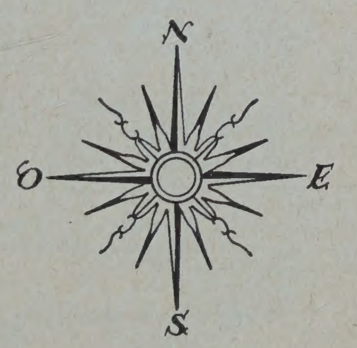
15 MARS 1961

Numéro spécial

DU 4 au 7 avril prochain, aura lieu à Toulouse le congrès de l'Union des Œuvres catholiques de France. Il aura pour thème : « Pastorale des Vocations sacerdotales et religieuses ». Nous l'annoncions il y a dix mois en présentant une enquête préparatoire au congrès. Nombre de nos lecteurs ont répondu à cette enquête. Nous tenons à les en remercier.

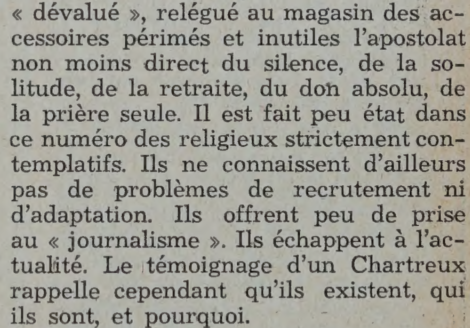
Le 15 juillet 1958, nous publiions un important numéro spécial qui faisait longuement écho aux préoccupations de l'épiscopat et qui tentait de préciser les données et l'état du problème du recrutement sacerdotal. Rapidement épuisé, ce numéro a fait l'objet d'une réédition ronéotypée, complétée par des informations sur le même problème, mais à l'échelle de l'Europe (1).

C'est encore sous la forme d'un numéro spécial que nous traitons aujourd'hui le problème des vocations religieuses masculines. Nous commençons naturellement par poser la même question que jadis : Y a-t-il une crise du recrutement ? Les premiers, nous sommes en mesure de publier les résultats d'une enquête approfondie et détaillée qui, menée auprès de tous les ordres et instituts, permet d'affirmer, non qu'il n'y a pas de problème, mais que ce n'est que dans quelques années que l'on pourra répondre correctement à la question posée.



« Nous nous plaisons à rappeler (...) notre dessein de vouloir considérer comme un tout les prêtres séculiers et réguliers, lesquels constituent ensemble le clergé diocésain, au service des âmes et sous le regard paternel de l'évêque... ». Ce dessein, le cardinal Roncalli le manifestait déjà lors du Synode de Venise, en novembre 1957. Jean XXIII le rappelait dans son discours du 15 novembre 1960 aux Supérieurs provinciaux des états de perfection d'Italie, en évoquant les indications exprimées dans le même sens par le Saint-Siège depuis quarante ans. La synchronisation, la convergence, la coopération sur le plan apostolique et pastoral des deux clergés, régulier et séculier, est sans aucun doute une des préoccupations dominantes de l'Eglise à l'heure actuelle. Le concile ne saurait manquer d'en traiter et de débattre du problème de l'« exemption ». Mais, concrètement, où en est-on en France à cet égard ? C'est à cette question que répond la deuxième partie de ce numéro.

L'importante participation des religieux à l'ensemble des entreprises apostoliques de l'Eglise en France surprendra sans doute ceux pour qui le religieux est un homme qui « fuit le monde ». En réalité, des premiers ermites du désert aux Instituts de clercs et aux Instituts séculiers, l'histoire des fondations et des grandes familles religieuses montre une nette évolution vers l'engagement de plus en plus profond dans les réalités du siècle. Les rapides monographies qui composent notre troisième partie donnent l'idée de ce que l'on pourrait appeler une « sécularisation » de l'apostolat des religieux.



Il serait naturellement erroné de déduire de cette description que l'apostolat direct de la parole, de la plume, de la présence et des œuvres a « mangé », « dévalué », relégué au magasin des accessoires périmés et inutiles l'apostolat non moins direct du silence, de la solitude, de la retraite, du don absolu, de la prière seule. Il est fait peu état dans ce numéro des religieux strictement contemplatifs. Ils ne connaissent d'ailleurs pas de problèmes de recrutement ni d'adaptation. Ils offrent peu de prise au « journalisme ». Ils échappent à l'actualité. Le témoignage d'un Chartreux rappelle cependant qu'ils existent, qui ils sont, et pourquoi.

Dans les premières pages du texte que nous citons, ce Chartreux en appelle au témoignage de Pie XI : « S'il fut utile à d'autres époques que l'Eglise comptât des ermites de ce genre, la chose est encore plus nécessaire de nos jours... Ceux dont le zèle assidu se voue à la prière et à la pénitence contribuent au progrès de l'Eglise et au salut du genre humain bien plus encore que ceux qui peinent dans le champ du Maître... »

Ce numéro spécial fait peu de place aux informations. Nous ne pouvons, notamment, y insérer le texte intégral de la déclaration de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France sur la limitation des naissances. Cette déclaration est évidemment d'une grande importance. Elle se réfère explicitement à une campagne qui se développe en France comme en de nombreux pays. Elle rappelle la doctrine traditionnelle de l'Eglise, mais en mettant fortement l'accent sur ses aspects positifs, moins connus que ses aspects négatifs, alors qu'ils sont aussi importants.

(1) *Y a-t-il une crise de vocations ?*, 163, bd Malesherbes, Paris-XVII°, 1 NF.

LE CARNET DES I. C. I.

Chronique romaine

Le dimanche 26 **février**, Jean XXIII s'est rendu à l'église paroissiale Santa Maria-Goretti pour assister à l'office de carême. Après avoir participé à la procession dans le quartier, le pape qui, au dire de la presse, avait été acclamé dans les rues de Rome par près de deux cent mille personnes, souligna que ces acclamations ne s'adressaient pas à un prince mais à un prêtre, fils du peuple comme les premiers apôtres et comme eux, chargé de prêcher la charité et la paix.

Sacré collège

Le cardinal **Mimmi,** secrétaire de la congrégation consistoriale, et président de la Commission pontificale pour l'Amérique latine, est décédé à Rome, le 6 mars, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Son décès réduit à 21 le nombre des cardinaux italiens, à 31 également le nombre des cardinaux de Curie et à 84 le nombre des membres du Sacré-Collège (nombre auquel s'ajoutent trois cardinaux « in petto »).

Curie

Le R.P. **Acace Coussa,** assesseur de la Congrégation pour l'Eglise Orientale, a été nommé archevêque titulaire de Gerapolis de Syrie. Désormais tous les secrétaires et assesseurs des Congrégations ont la dignité épiscopale, à l'exception du P. Paul Philippe, o.p., secrétaire aux Religieux.

[Né à Alep (Liban) en 1897, le P. Coussa, basilien, fut, au Liban, assistant général de son ordre. En 1929, le patriarche et les évêques grecs catholiques le choisirent pour être délégué à la Commission qui préparait la codification du droit oriental. Entré en 1936 à la Congrégation pour l'Eglise orientale en qualité de consulteur, il en est devenu l'assesseur en 1953.]

Jean XXIII a nommé **Mgr Casaroli** au nouveau poste de sous-secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires (qui se confond en grande partie avec la première section de la Secrétairie d'Etat et s'occupe de tout ce qui concerne les concordats et les relations entre l'Eglise et l'Etat).

Concile

Au cours de ce mois, les commissions et secrétariats préparatoires du concile ont tenu une nouvelle session, la première ayant eu lieu, on s'en souvient, dans la seconde quinzaine de novembre.

Après avoir présidé, ainsi que nous l'avons signalé, une séance de la commission théologique, Jean XXIII, toujours accompagné de Mgr Felici, a rendu visite successivement aux commissions des Eglises orientales et de la Discipline des sacrements. Dans son allocution aux membres de la première, le pape a déclaré qu'il admirait le spectacle d'unité « offert par cette noble assemblée dans la multiplicité même des rites qu'elle représente ». Exprimant son émotion d'entendre les participants s'exprimer en latin malgré la possibilité qu'ils avaient d'utiliser d'autres langues, il a dit que cet acte de délicatesse ne faisait qu'accroître le respect et l'estime pour les vénérables rites orientaux. A la commission des sacrements dont le pape a partagé les travaux pendant une heure, on remarquait la présence de Mgr Seper, archevêque de Zagreb et primat de Croatie, successeur du Cardinal Stepinac.

Jean XXIII a d'autre part nommé :

— **Commission de la discipline du clergé et du peuple chrétien :** Membre : le P. Guillaume Mohler, supérieur général de la société de l'apostolat catholique (Pallotins).

— **Commission des Religieux :** Consulteur : le P. J. S. Mix, de la Congrégation de la Résurrection.

— **Commission des études et séminaires :** Membres : LL. EE. NN. SS. Vincenzo Maria Jacono, évêque titulaire de Patara (italien) ; Francesco Bertoglio, évêque titulaire de Paros (italien) ; Consulteur : Don J. M. Albareda-Herreza, de l'Opus Dei, recteur de l'Université catholique de Navarre, consulteur de la Congrégation des études et séminaires.

— **Commission de l'apostolat des Laïcs :** Consulteur : le R.P. Richards, passionniste.

— **Secrétariat pour l'union des chrétiens :** Membre : Mgr Ewers (Pologne) auditeur de la Rote ; Consulteur : M. Diebold (France) supérieur du grand séminaire de Montpellier.

Dans l'épiscopat

● Jean XXIII a nommé :

Afrique. — L'abbé François Ndong, évêque titulaire et auxiliaire de l'archevêque de Libreville **(Gabon).**

[Né en 1906, dans la région du Wolen Ntem (Gabon), ordonné prêtre en 1938, Mgr Ndong est le premier évêque africain d'Afrique équatoriale.]

Amérique du Nord. — Mgr Philip Francis Pocock (archevêque de Ninnijeck) archevêque titulaire d'Isaurapolis et coadjuteur avec droit de succession du cardinal-archevêque de Toronto **(Canada)** ; Mgr Georges Melançon (archevêque de Chicoutimi **(Canada)**, archevêque titulaire d'Esbos ; Mgr Marius Paré (évêque titulaire d'Aegae) archevêque de Chicoutimi **(Canada).**

Asie. — Par confirmation des élections canoniques du synode épiscopal chaldéen, Mgr Souleyman Sayegh (vicaire patriarcal de Mossoul) vicaire patriarcal de Bagdad **(Irak)** ; Mgr Emmanuel Daddi, évêque de Mossoul des Chaldéens **(Irak)** ; l'abbé Abdul Ahad Sarra, évêque d'Alquoch **(Irak).**

Europe. — Mgr Auguste Bonnabel, évêque démissionnaire de Gap **(France),** évêque titulaire de Zuri.

● « L'Osservatore Romano » a annoncé les décès :

— **Amérique du Nord.** — Mgr J. McDonnell, évêque titulaire de Sela, coadjuteur de Weeling **(U. S.A.).**

— **Europe.** — Mgr Michel G. McGrath, archevêque de Cardiff **(Grande-Bretagne)** ; Mgr Ferenc Rogacs, évêque de Pecs **(Hongrie).**

Erections de diocèse

Jean XXIII a érigé :

Amérique latine. — Le diocèse d'Autlan, suffragant de Guadalajara **(Mexique).**

Asie. — Les diocèses de Mossoul et d'Alquoch des Chaldéens, dépendant du patriarche chaldéen Paul II Cheicko, de Bagdad **(Irak).**

[Les deux nouveaux diocèses sont créés par démembrement du diocèse patriarcal qui portait le titre de Bagdad et Mossoul. A Bagdad, on l'a vu plus haut, le patriarche fait gouverner son diocèse par un vicaire, à présent Mgr Sayeb, comme le pape qui délègue son gouvernement de Rome à un cardinal-vicaire.]

Réunions et Congrès

L'IMA (Congrès médical international d'Autriche) organise à Admont sa **cinquième rencontre internationnale** du 26 mars au 2 avril. Thème des travaux : les aspects positifs et négatifs de la personnalité du médecin d'aujourd'hui.

[L'IMA, dont le siège est à Vienne, a pour but de coordonner les synthèses relatives à la médecine en essayant de rétablir l'unité entre la science et la personne humaine. Son congrès international permet un échange d'expériences et de vues entre des étudiants en médecine de toutes confessions et de toutes nations. Cent vingt participants venus de dix pays différents sont attendus cette année.]

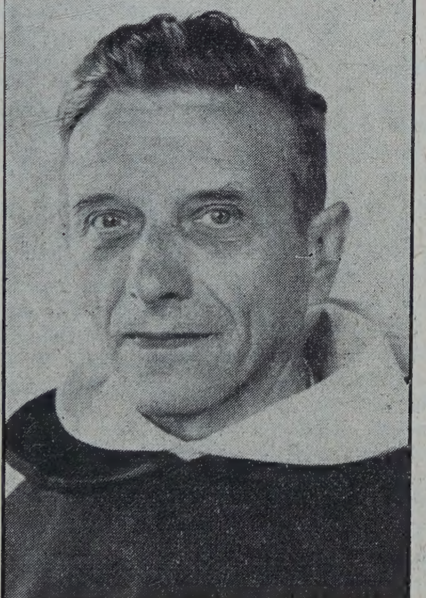
Les rencontres culturelles cinématographiques internationales auront lieu à Senlis (France) les 1, 2, 3 juillet avec Henri Agel comme professeur et à Montanay les 8, 9, 10 juillet avec Henri Lemaitre. Le sujet choisi, cette année, est : « Violence et non-violence ». Parmi les thèmes qui seront traités : « Eloge et auto-critique de l'héroïsme », « Œil pour œil — heureux les pacifiques », « La jungle sociale : les adultes, la jungle sociale : les jeunes ». Les études seront illustrées par des films de différentes écoles nationales.

REQUETES D'UNE DOCTRINE CHRETIENNE SUR LA GUERRE

par le R.P. Régamey, o.p.

Nous avons annoncé dans notre numéro du 15 février les cours professés par le R.P. Régamey à Paris sur le thème : « La conscience chrétienne et la guerre ». Ces cours se prolongent jusqu'au 21 mars. Le P. Regamey, qui depuis longtemps se penche sur ce problème essentiel, a bien voulu dégager pour nos lecteurs les points dominants de sa réflexion et de son enseignement.

« DE la difficulté de penser sur la guerre. » C'est ainsi que René Le Senne intitula l'introduction au livre, *Bellone*, qu'il commençait à écrire lorqu'il mourut (1). Cette difficulté, le simple savant en fait l'expérience, témoin M. Bouthoul, le sociologue qui s'efforce d'analyser le phénomène guerre, de le comprendre, de le définir : « Au fond, dit-il, nous ne savons pas ce qu'est la guerre ». Que dire alors du moraliste, et que dire à l'homme, surtout chrétien, qui s'efforce de démêler le juste et l'injuste, de reconnaître à quoi, dans le déchaînement de la violence, il est obligé et ce qui lui est interdit ?



De fait, le chrétien est présentement dans un grand désarroi. Il a l'impression que la théologie « traditionnelle » sur le sujet n'est plus adéquate. Qu'il soit « de droite » ou « de gauche » ou qu'un conflit intérieur le déchire entre sa « droite » et sa « gauche » il sent plus ou moins confusément que son trouble tient à l'essence même de la guerre, qui comporte un dynamisme et une polyvalence sans mesure. Il est essentiel à la guerre de dépasser la maîtrise de l'homme, ses estimations, ses prévisions, sa compréhension — à plus forte raison, semble-t-il, son jugement moral. Le chrétien est au bord du scandale — combien de chrétiens y sont tout à fait tombés — du fait du décalage qu'il ne peut pas ne pas apercevoir entre ce qu'il croit comprendre des exposés théoriques sur la « guerre juste » et sa réaction de fond aux guerres.

Il est urgent de défaire ce nœud, qui chaque jour s'embrouille davantage, d'équivoques, de dégoûts, de griefs. Ce trouble, comme la guerre elle-même se solde (aussi bien chez ses fervents que chez ceux qu'elle révolte) par le désespoir (2) et même la perte de la foi. Il est parfaitement possible de démêler ce nœud, mais c'est vrai qu'il faut y reconnaître patiemment un certain nombre de fils. Dieu merci, chacun a sa couleur, il n'est pas tellement difficile de les distinguer et de les débrouiller. Alors on saura de quoi on parle et c'est une doctrine très traditionnelle que l'on reconstruira.

1° Il faut voir *pour de bon* ce qu'est toute guerre. La guerre moderne — en ses excès de désagrégation subversive, psychologique, ou en ceux des destructions inimaginables, fait éclater ce que la guerre fut toujours, plus ou moins en puissance, plus ou moins en acte, et que les moralistes étaient excusables de ne pas mieux apercevoir, le commun des hommes ne le voyant pas bien non plus. Comment l'homme ne croirait-il pas à sa maîtrise, et surtout dans ses choix les plus vitaux et dans le déploiement de sa plus grande force ! En réalité, la guerre est l'explosion de puissances que ni les politiques, ni les sociologues, ni les psychologues, ni les spécialistes des diverses techniques qu'elle met en œuvre ne peuvent évaluer, ni quant à leur mesure, ni même quant à leur véritable nature, ni bien entendu en leur combinaison et leurs effets.

Lorsque Pie XII s'indigne contre ceux qui pensent que la guerre n'est qu'un jeu de forces fatales « étrangères à toute responsabilité morale » (3), il ne nie aucunement cette immense part des fatalités qui y jouent une fois qu'elle est déclenchée et, dans son déclenchement, celle qui revient aux facteurs irrationnels.

C'est justement leur gravité et le caractère fatal des éléments dont on doit éviter qu'ils entrent en jeu qui lui font adjurer les responsables de prendre garde au sérieux de leur liberté. L'exercice de

(1) Publiée dans les *Etudes Philosophiques* en 1955.
(2) Chez les fervents, cette ferveur pour la guerre *procède* d'un désespoir plus ou moins secret, qu'elle fait éclater, ce qu'a manifesté à l'extrême le nazisme, « révolution du nihilisme », et tous les fervents recommencent pour leur compte cette expérience, s'ils sont assez lucides ; cf. le livre récent de Philippe Héduit, *Au lieutenant des Taglaïts.*
(3) 3 octobre 1953, 2 nov. 1954, Noël 1954, 21 mai 1958.

la liberté est toujours conditionné. Dans le danger de guerre et dans la guerre, les hommes doivent veiller à se dégager de pressions et d'impulsions formidables. Il ne faut pas que ce rappel si nécessaire confirme les moralistes trop abstraits dans l'illusion qui risque de les faire parler de la guerre comme d'une procédure bien déterminée dont on pèse les données avec une connaissance suffisante. Il leur faut voir qu'il lui est *essentiel* de mettre en cause la vie et la mort de l'homme, c'est-à-dire une ouverture à l'infini, autrement dit qu'il lui est essentiel de procéder des facteurs de démesure et d'échapper à toute mesure, et cela à l'échelle de millions d'hommes et d'hommes armés de puissances incalculables.

2° Il faut comprendre ce qu'on entend par la « justice » d'une guerre. « Guerre juste » est une expression qu'on ne peut plus employer sans voir en quoi elle paraît scandaleuse. Comme, théoriquement, on est obligé de contribuer à une guerre qui serait « juste » et il est interdit de prendre part à celle qui ne le serait pas, l'absolu de la vie humaine qui se trouve ainsi engagé donne l'impression que les moralistes et les autorités religieuses décernent à la cause des belligérants un *absolu* de justice ou d'injustice. Ils n'ont pas l'air non plus de voir combien ces deux mots : « guerre » et « justice » jurent ensemble, à cause de l'énormité d'injustice qui se mêle essentiellement à la plus « juste » des causes humaines et aux moyens violents de la défendre. Dissipons ces malentendus.

L'éveil actuel de la conscience

C'est toute l'éducation morale qui est ici en cause et le sens de la première des vertus morales, de cette « prudence » dont on ne peut même plus prononcer le nom, tant il exige d'explications. En bref, l'homme doit être sa *providence* à soi-même, ce qui exige à la fois qu'il engage son éternité dans les données du temps, son absolu parmi leurs contradictions, la pureté de son regard et de son amour dans leurs souillures, et qu'il voie bel et bien ces souillures, ces contradictions, tout ce qu'il peut y avoir de navrant dans son action et ce qu'il y aura de navrant dans les effets de celle-ci. Il doit dégager des éléments dont il voit le trouble un jugement aussi net que possible, averti de ce qu'il semble méconnaître, ouvert aux révisions qui s'imposeront, et cependant résolu. Or la conscience est de plus en plus éveillée, aussi bien comme connaissance de l'ambiguïté des données que comme exigence d'intégrité spirituelle. Si on l'avertit de façon authentique de ce que signifient les critères de la « guerre juste », loin d'en être scandalisée, elle reconnaîtra combien cette doctrine traditionnelle est en soi nécessaire et dans les conjonctures présentes s'impose plus que jamais. Seulement, il faut convenir qu'au cours de l'histoire il s'est toujours trouvé des moralistes pour se servir de ces critères de la « juste guerre » afin de justifier les guerres les plus injustes. N'aggravons pas le malaise actuel, soit en niant ces abus, soit en les invoquant pour discréditer ces critères. Exigeons des moralistes qu'ils les manient avec plus de rigueur et avec un sens réaliste des données auxquelles il les appliquent. Ce travail porte bel et bien ses fruits (4).

La nature « blessée » est un « désordre établi »

3° Il faut distinguer la nature abstraite des réalités humaines et ses réalisations toujours plus ou moins corrompues, aberrantes, la nature étant, en fait, « blessée ». On est bien obligé, pour dégager les normes morales, de réfléchir sur les rapports de *nature*. C'est la tâche des moralistes et elle est nécessaire pour éduquer les consciences et les éclairer. Reste à discerner, dans les cas concrets, le plus ou moins de « justice ». Pour sûr, nous devons alors nous plaindre des moralistes s'ils canonisent certains états de fait comme si l'ordre naturel s'y réalisait d'une façon satisfaisante, comme s'il n'était pas un « désordre établi ». Ne prenons pas pour des déterminations particulières les exposés de doctrine où ils restent volontairement à un degré d'abstraction et dans un ordre d'hypothèse, où ils n'entendent pas préjuger de l'appréciation morale qu'il y aura lieu de porter sur telles et telles données conflictuelles concrètes. Je pense à certains textes de Pie XII qu'il faut se garder de détacher de l'ensemble de la doctrine morale. Pie XII a toujours parlé en moraliste classique et comptait être entendu comme tel. On ne peut appliquer son enseignement aux cas déterminés sans faire jouer certaines règles classiques comme celles du « volontaire indirect ». Il est tout à fait abusif de recourir hâtivement à ses paroles pour justifier, par exemple, le recours aux armes nucléaires, bactériologiques ou chimiques.

4° Il faut surtout retrouver le sens de *l'exigence évangélique*, laquelle commande les obligations morales elles-mêmes. On crie partout maintenant contre le « moralisme » et le « légalisme », mais je ne vois pas que l'on se mette dans l'optique réelle du Sermon sur la Montagne. On continue d'appliquer à la section de Matth. V, 20-48 (« Vous avez appris que... Et moi je vous dis... ») la distinction entre « préceptes » et « conseils », qui est nécessaire ailleurs, mais tout à fait déplacée ici. Tendre l'autre joue n'est sûrement pas l'objet d'un *précepte*, puisque le Seigneur lui-même ne l'a pas fait devant Caïphe (Jn, XVIII, 22). Mais les prescriptions de toute cette section ne sauraient être des « conseils » facultatifs, puisque le Seigneur les donne comme les conditions nécessaires de l'entrée dans le Royaume. Au vrai, il s'agit d'une obligation *vitale* et qui est d'obéir à la loi de toutes les lois : celle de *l'expansion* de l'amour divin, graine, ferment, lumière, feu, voie indéfinie. Le Seigneur nous indique les *directions* dans lesquelles il veut que nous avancions aussi loin que nous pourrons. Trois de ces directions importent en notre domaine : respecter l'image de Dieu et donc la vie humaine, qui est sacrée (Mt, V, 21 et suiv. ; cf. Gen., VIII, 6), s'ingénier à trouver les moyens de vaincre le mal *par le bien,* comme dit saint Paul, et non par la réplique d'une violence automatiquement symétrique de celle qu'on nous fait subir, renchérissant du reste

(*Suite page 28.*)

(4) Voyez, par exemple, le bel article de P. Jolif dans *Economie et Humanisme* de janvier, *Guerre d'Algérie et crise de conscience de la jeunesse française.*

QUINZE JOURS D'ACTUALITÉ RELIGIEUSE

FRANCE

Les cardinaux et archevêques publient une déclaration sur la limitation des naissances

L'Assemblée des Cardinaux et Archevêques a tenu sa session de printemps à l'archevêché de Paris du 1er au 3 mars. A l'issue de ses travaux, elle a publié une déclaration sur la limitation des naissances. En raison d'une campagne en faveur de cette limitation qui se développe à travers le pays, l'Assemblée désire éclairer les consciences en rappelant les principes qui motivent la position de l'Eglise et les jugements pratiques sur les solutions, que ces principes entraînent.

La déclaration réprouve donc « toutes les manœuvres qui, par procédés contraceptifs ou produits stérilisants, ont pour but d'entraver artificiellement la venue au monde des enfants. Ces moyens, loin d'être une manière efficace de réduire la fréquence des manœuvres abortives, n'aboutissent en fait, qu'à l'accroître en détruisant peu à peu le respect de la vie. Ils ne constituent pas davantage le remède vraiment humain au surpeuplement, ni au problème de la faim dans le monde. »

L'Assemblée déclare plus loin : « Parler, sans plus, de « contrôle » ou de « limitation » de naissance engage aussitôt dans une perspective matérialiste qui menace la personne humaine.

» Au contraire ,envisager une « régulation » des naissances ,suivant les méthodes que la science enrichit progressivement de nouvelles précisions, implique la soumission consciente des époux à une règle supérieure de moralité dans les manifestations de l'amour humain. »

[Par faute de place dans ce « numéro spécial », nous devons renvoyer au prochain numéro la publication intégrale de cette déclaration.]

●

Les évêques d'Oran et de Constantine répondent à l'angoisse actuelle des fidèles

Les évêques d'Oran et de Constantine ont évoqué dans leurs lettres de carême l'avenir prochain de l'Algérie, le premier pour se faire l'écho des inquiétudes ressenties par la population européenne et pour l'apaiser, en rappelant le sens chrétien de l'argent, de la situation sociale ; le second, pour évoquer les besoins et les aspirations des Algériens.

« Une question court les rues, écrit l'évêque d'Oran : Nous sera-t-il possible de trouver demain une place sur le marché du travail dans cette Oranie où nous habitons depuis une, deux, trois, quatre générations ? Nous faudra-t-il abandonner la tombe de nos disparus et nous exiler sans avoir la certitude d'un gagne pain pour nous et pour nos enfants ?...

» Ainsi s'interroge la masse des humbles et des petits ; d'autant plus qu'elle ne voit pas en meilleure posture les possédants eux-mêmes. Ceux-là ont peut-être investi une partie de leurs ressources en des terres jugées plus tranquilles. Mais combien d'imprévus les y attendent ! »

Comment alors envisager l'avenir ? Mgr Pinier, évêque de Constantine, précise : comme le fait l'Eglise, avec la même foi et la même confiance. L'Eglise en Algérie « entend la consigne du Christ à saint Pierre qui désespérait de sa pêche : *Duc in altum.* Le large pour nous, comment en douter, ce sont les quatre millions d'habitants de ce diocèse à qui nous devons quelque chose des trésors que Dieu nous a confié (...). Que de bras se tendent vers nous, demandant ici le pain de chaque jour, là de l'instruction, là du travail, partout de la promotion humaine et sociale et une plus juste part de la responsabilité politique.

« Les communautés d'Algérie lasses bientôt de s'affronter, ne peuvent éluder les problèmes de leur cohabitation ni les garanties qu'elles se doivent de leur respect mutuel... »

AFRIQUE OCCIDENTALE

Les évêques allemands demandent aux législateurs de ne pas toucher au repos du dimanche

Les évêques de Nord-Rhénanie-Westphalie ont lancé un appel aux membres du Parlement de Bonn pour qu'ils cessent de faire barrage devant un projet de loi gouvernemental sur le repos dominical (cf. *I.C.I.* N° 130).

Les industriels de la Ruhr ayant fait diffuser une brochure pour défendre la pratique de la « semaine roulante », le Comité des organisations catholiques de cette région a répliqué en soulignant que le repos du dimanche est garanti, en Allemagne Occidentale, par la Constitution ; ils rappellent que les évêques avaient déjà défendu le repos du dimanche dans les années 30, lors des premiers assauts du nazisme ; ils rejettent les affirmations selon lesquelles les messes du soir permettraient le travail du dimanche.

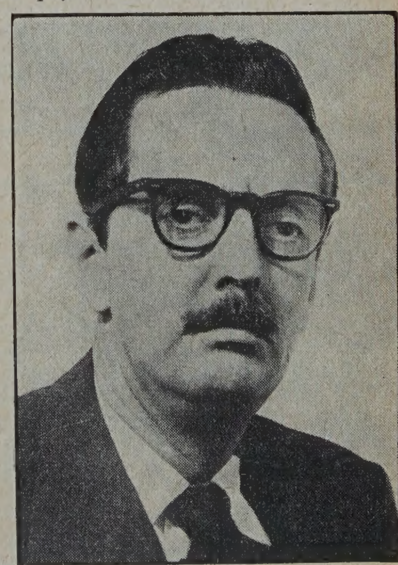
L'Action catholique de Bavière a pris position dans le même sens. De nombreux dirigeants ont protesté contre l'attitude du Parlement fédéral dans cette affaire.

BRESIL

L'archevêque de Rio contre un rapprochement avec l'Est

Les tendances de la nouvelle politique brésilienne du président Quadros à l'égard des « pays de l'Est » et de Cuba ont provoqué des réactions de crainte dans l'épiscopat du pays.

Au cours d'une émission de T.V. intitulée « La Voix du pasteur », le cardinal Jaime de Barros Camara, archevêque de Rio de Janeiro, a adressé au gouvernement une mise en garde contre son projet de rétablir des relations avec les pays communistes.



Le Président Quadros
Une déception chez les catholiques ?

« Je ne veux pas croire, a dit le cardinal, que l'actuel gouvernement envisage de rétablir des relations avec des pays qui pourraient troubler la tranquillité de notre patrie. Une telle initiative, en effet, susciterait une déception considérable chez les électeurs catholiques qui ont donné leur suffrage au nouveau chef de l'Etat lors des dernières élections. »

Puis l'archevêque de Rio a également manifesté son inquiétude devant les intentions du gouvernement Quadros d'appuyer l'admission de la Chine à l'O. N. U. « Pour les martyrs du catholicisme chinois, a-t-il estimé, ce serait une nouvelle cause de désespoir de voir que le Brésil, la plus grande nation catholique du monde, donne son soutien aux communistes. »

CEYLAN

Projet de loi pour assurer le contrôle de l'Etat sur les lieux de culte

Le 27 janvier, soit une semaine après l'appel de l'épiscopat demandant aux catholiques de mettre fin à la grève et à l'occupation de leurs écoles qu'ils poursuivaient pour protester contre la loi de nationalisation de ces établissements, le cabinet de Mme Bandaranaike a soumis au Parlement un projet de loi en vue de mettre sous le contrôle du gouvernement les lieux de culte du pays.

Au titre de ce projet, tous les lieux de culte devront, pour avoir une existence légale, avoir reçu une licence spéciale et l'ouverture de tout sanctuaire nouveau, de quelque religion que ce soit, dépendra d'une autorisation préalable des autorités gouvernementales. Celles-ci seront d'autre part habilitées à les supprimer « si cette suppression est considérée comme d'intérêt public ». Le projet assure qu'aucune discrimination ne sera exercée envers aucune confession religieuse dans l'application de ces mesures.

CONGO (ex-BELGE)

Une mission saccagée Un missionnaire assassiné

Selon un correspondant de *L'Essor du Katanga,* qui accompagnait les forces katangaises lors de la prise de Mikulu-Kulu, la mission de cette localité — qui fut longtemps le quartier-général des rebelles balubakat — a été complètement saccagée par ceux-ci. D'après ce correspondant, des excréments ont été déposés dans l'église délabrée ; la grande croix du maître-autel, fracassée, a été couverte d'inscriptions immondes ; les autels ont été violés, les reliques saccagées. Enfin la maison des missionnaires est entièrement détruite.

D'autre part, l'agence catholique congolaise *Dia* a annoncé fin février qu'un missionnaire hollandais, le Père Tegels, prêtre du Sacré-Cœur, supérieur de la Mission de Basoko (à 180 km en aval de Stanleyville) a été tué par les rebelles. Un autre missionnaire hollandais du Sacré-Cœur, le Père Piet Van Wersch, de la Mission de Kolé, près de Banalia, a été emprisonné.

EQUATEUR

« Une réforme sociale selon la justice est une nécessité urgente »,

L'archevêque de Quito et les vingt et un évêques de l'Equateur ont publié une lettre collective dénonçant « l'injustifiable aveuglement » des gros propriétaires qui exploitent les paysans indiens.

Ils déplorent d'autre part les effets du laïcisme qui, instauré depuis longtemps dans l'Etat, a « évacué Dieu de la pensée et de la vie ».

Lorsque nous dénonçons les injustices du capitalisme, disent en substance les évêques, on nous traite de « communistes » ; lorsque nous prêchons l'Evangile aux Indiens, on nous accuse de conspirer avec les riches pour exploiter les pauvres. Le temps est venu de mettre en œuvre une réforme sociale conformément aux encycliques des Papes ; c'est un devoir pour les catholiques.

ITALIE

Inquiétudes de l'épiscopat devant les tendances d'« ouverture à gauche » de la démocratie chrétienne

Diverses « ouvertures à gauche » au plan des administrations communales, qui avaient, au cours de février, semblé mettre en danger l'existence du gouvernement Fanfani, n'ont finalement pas eu cet effet, mais préoccupent de plus en plus les autorités religieuses italiennes, en raison des répercussions qu'elles pourraient avoir au plan national. Ainsi rebondit un débat qui, l'an dernier, avait été très vif (cf. notre dossier : Les catholiques et la crise italienne, *I. C. I.* n° 127).

A la fin janvier était constitué à Milan un conseil municipal élu grâce aux voix conjuguées de démocrates-chrétiens, de socialistes saragatiens et de socialistes nenniens. Le président en est un socialiste saragatien, M. Gino Cassinis.

Au début de février, une opération semblable s'effectuait à Gênes. La même « ouverture à gauche » se retrouvait au nouveau conseil municipal, présidé par un démocrate-chrétien, M. Vittorio Pertusio, et composé de démocrates-

..."Assistiamo, talora, al doloroso fenomeno di persone che si professano cattoliche, ma che non sempre dimostrano di esserlo con quella coerenza che tale professione comporta..."





Cattolici Milanesi!

Milano ha ora un Sindaco eletto con i voti dei democristiani e dei marxisti del P.S.I. La Democrazia Cristiana ha tradito, in tal modo, i principi cattolici.

Cattolici Milanesi!

Lottiamo con rinnovato vigore contro l'apertura a sinistra affinchè un giorno il nostro Arcivescovo non conosca la stessa sorte del Cardinale Mindszenty.

a cura del Centro Ordine Civile
Comitato di Milano

Une affiche des Comités civiques
« *La démocratie chrétienne a trahi.* »

chrétiens, de socialistes saragatiens et de socialistes nenniens.

Dès la constitution des nouveaux conseils municipaux de Milan et de Gênes, le parti libéral italien avait fait savoir qu'il n'accepterait plus d'« ouverture à gauche » au plan communal ou provincial et que s'il s'en produisait d'autres il ne participerait plus à la coalition gouvernementale. C'était menacer le gouvernement Fanfani dans son existence même, puisqu'il s'est constitué sur un accord des partis qui le composent (démocrate-chrétien, libéral, socialiste saragatien et républicain) prévoyant qu'il devrait démissionner si l'un des membres de la coalition venait à s'en retirer. On s'attendait à cette rupture provoquée par le parti libéral. Mais ce dernier devait décider, le 26 février, à la réunion de son conseil national, son maintien au gouvernement.

Quelques jours plus tard, au début de mars, on apprenait que M. La Pira revenait à la tête de la municipalité de Florence — qu'il avait quittée il y a deux ans — à la suite d'élections où il avait recueilli les voix de conseillers démocrates-chrétiens, socialistes saragatiens et socialistes nenniens, conformément à un accord passé entre eux auparavant. Et à peu près en même temps survenait la démission du gouvernement régional de Sicile, présidé par un monarchiste, M. Majorana Della Nicchiara, démission qui laissait une nouvelle fois entrevoir la possibilité d'une « ouverture à gauche », comme jadis (cf. *I. C. I.* n°s 98 et 103) celle du gouvernement Milazzo (chrétien social, dissident du parti démocrate-chrétien).

Entre temps, le conseil national du parti démocrate-chrétien avait tenu ses assises à Rome et entendu un rapport de son secrétaire général, M. Aldo

Moro, préconisant lui-même l'« ouverture à gauche » et l'emportant aux voix sur la tendance qui s'y opposait

Le Vicariat de Rome et les évêques de Sicile

La première autorité religieuse à manifester son inquiétude devant ces nouveaux cas de collaboration des catholiques avec les socialistes nenniens, traditionnellement liés aux communistes, fut le Vicariat de Rome. Dans son bulletin d'information, il publiait à la mi-février un article où on lisait notamment : « Une collaboration avec le P. S. I. (socialiste nennien) doit être refusée par les catholiques : elle aboutirait fatalement à une rupture de l'unité politique des catholiques (...). Pour nous, le problème d'une récupération chrétienne du socialisme marxiste ne se pose même pas. » Quelques jours plus tard, les archevêques et évêques de Sicile, réunis sous la présidence du cardinal Ruffini, archevêque de Palerme, publiaient une déclaration condamnant « les coupables contacts politiques entre les fidèles et les ennemis de Dieu ». Et de rappeler que, « conformément aux interventions réitérées du Saint-Siège et de tout l'épiscopat italien, condamnant le communisme athée persécuteur de l'Eglise et ses alliés (parti nennien et Union chrétienne sociale, démocrates-chrétiens siciliens dissidents), les archevêques et évêques de Sicile désapprouvent la constitution de conseils dans les communes et dans le gouvernement régional formés avec la participation ou l'appui de ces partis ».

Une lettre du cardinal Siri

Enfin, le 2 mars, le *Quotidiano* de Rome a publié le texte d'une lettre adressée à M. Aldo Moro, secrétaire du parti démocrate-chrétien, par le cardinal Siri, archevêque de Gênes et président de la Conférence des évêques italiens. Faisant état de « raisons de croire que des méprises ou interprétations artificieuses obscurcissent la vérité », le cardinal rappelle à l'intention du destinataire qu'il n'y a rien de changé dans l'attitude de l'Eglise à l'égard des communistes et de ceux qui les soutiennent ou s'associent à eux, et que « les évêques ne peuvent aucunement partager le point de vue selon lequel il conviendrait absolument de forcer les catholiques à collaborer avec les socialistes avant que ceux-ci aient fourni de vraies et sûres garanties d'indépendance à l'égard des communistes ainsi que des garanties de respect pour tout ce que nous devons respecter. Ce qui a été fait et la façon dont cela a été fait inspirent des craintes profondes pour l'avenir de l'Eglise », poursuit le cardinal, qui conclut en disant : « Au nom de Dieu, je vous demande de bien réfléchir à vos responsabilités et aux conséquences de ce qui se fait actuellement. »

POLOGNE

L'épiscopat dénonce les « activités antireligieuses » de certains prêtres

L'agence *Associated Press* annonce que les évêques polonais ont adressé le 12 janvier dernier une lettre aux prêtres de Pologne, accusant certains d'entre eux d'activités « antireligieuses » et de « démagogie ». Cette lettre a été distribuée en secret.

Les évêques écrivent : « Quelques pénibles exemples d'apostasie ont été révélés récemment. Plusieurs prêtres, qui n'ont pas hésité à rompre leurs liens avec Dieu, se sont lancés dans des activités contre l'Eglise et contre la religion. C'est avec peine que nous observons l'augmentation des activités des prêtres déchus, organisateurs de la prétendue « Eglise nationale ».

Les évêques notent également dans leur lettre l'intensification de la campagne qui cherche à créer des dissensions parmi les prêtres et les autorités ecclésiastiques.

Faisant allusion à la dernière campagne visant à éliminer l'instruction religieuse dans les écoles publiques (cf. *I.C.I* n° 137), les évêques demandent aux prêtres de donner l'instruction religieuse en dehors des écoles. Ils déclarent, après avoir rappelé que le droit à l'instruction religieuse avait été garanti dans divers accords entre l'Eglise et l'Etat : « Nous défendrons ce droit à tout prix, même au prix des punitions, de l'exil, de la perte de la liberté, etc.»

La lettre fait observer cependant que les prêtres, « en tant que citoyens, doivent être loyaux envers l'Etat, et ont le devoir d'observer les règles justes. » Elle note que l'épiscopat a, en diverses occasions, affirmé qu'il « appuie entièrement la *raison d'Etat* polonaise dans le domaine des frontières, de la défense de la paix et de la défense de la nation contre la démoralisation à l'intérieur ». Mais elle met les prêtres en garde contre les activités politiques : « Nous ne nous laisserons pas diviser en groupes de patriotes et de non-patriotes, de progressistes et de non-progressistes. »

La lettre conclut : « Si nos frères prêtres qui s'égarent savaient comment ils sont considérés par ceux qui leur remettent de l'argent, peut-être beaucoup d'entre eux réfléchiraient-ils à deux fois. »

●

Le président du Conseil d'Etat fait appel à « la coopération entre croyants et non-croyants »

« La tolérance, la liberté de croyance et la liberté de ne pas croire sont les bases sur lesquelles devrait reposer la coopération des croyants et des non-croyants en Pologne, de ceux qui s'attellent à des tâches communes définies dans le programme du Front de l'unité nationale », a déclaré le 28 février M. Alexandre Zawadzki, président du Conseil d'Etat, au cours d'une conférence du Front de l'unité nationale, réunie en prévision des élections législatives et municipales prévues pour le 16 avril prochain.

Le Front de l'unité nationale groupe les trois partis politiques (le parti ouvrier polonais unifié, le parti démocratique et le parti paysan), les sans-parti, les syndicats et un certain nombre d'autres groupements, dont les groupements catholiques Znak et Pax.

M. Zawadzki s'est d'ailleurs abstenu de toute allusion directe à Pax et s'est borné à déclarer qu'« un grand nombre d'organisations et de militants catholiques progressistes ont compris le programme du Front de l'unité nationale et que l'activité de l'organisation de bienfaisance catholique « Caritas » était fondée sur des principes patriotiques et progressistes ».

U.S.A.

Les évêques se prononcent contre le plan fédéral d'aide aux écoles publiques

Le 2 mars, l'épiscopat américain a publié, au sujet du plan fédéral d'aide à l'enseignement, un communiqué qui avait été rédigé la veille à la réunion des cinq cardinaux et des dix évêques et archevêques composant la conférence épiscopale du pays. Cette réunion avait été convoquée pour définir l'attitude de l'épiscopat catholique devant le projet d'aide aux écoles fédérales contre lequel se sont déjà élevés (cf. notre dernier numéro) le cardinal Spellman, archevêque de New York, et Mgr Alter, archevêque de Cincinnati.

« Si le programme d'aide fédérale exclut les enfants des écoles privées, dit le communiqué de l'épiscopat, ces enfants seront victimes d'une législation discriminatoire ; il n'y aura d'autre possibilité que de s'opposer à cette discrimination. »

Au moment où les évêques étaient réunis, le président Kennedy réaffirmait son opposition à toute aide fédérale aux écoles privées. D'autre part, le POAU (association des protestants et autres Américains unis pour défendre la séparation de l'Eglise et de l'Etat) s'est prononcé en faveur de la thèse du président Kennedy et a demandé aux catholiques de « renoncer à leurs demandes sectaires ».

Quelque temps avant le communiqué de l'épiscopat, le Dr Distler, directeur de l'Association des Collèges américains (fédération de 764 collèges privés ou publics) avait déclaré que les institutions d'enseignement privé étaient en droit de demander un soutien financier de l'Etat, et diverses personnalités juives s'étaient prononcées dans le même sens.

NOUVELLES NON CATHOLIQUES

ALLEMAGNE

Le Synode évangélique a adopté une résolution à propos du procès Eichmann

Le Synode de l'Eglise évangélique en Allemagne (E.K.D.), qui s'est tenu en février à Berlin (cf. notre dernier numéro), a publié une résolution adoptée à l'unanimité à propos du procès d'Adolf Eichmann qui doit s'ouvrir à Jérusalem (Israël) le 10 avril. L'ancien colonel SS Eichmann, à qui avait été confiée la tâche de réaliser « la solution finale de la question juive », est responsable de l'assassinat systématique de millions de Juifs.

Soulignant que, « quelle que soit la valeur du verdict rendu par des juges humains, jamais le jugement ne sera approprié à tant d'incroyable inhumanité », le Synode s'adresse à toutes les paroisses allemandes « pour qu'elles prient Dieu afin que le peuple allemand entende sa voix dans la rencontre renouvelée avec ces affreux événements ».

« En présence de ce crime, déclare-t-il notamment, dont nous portons la responsabilité en tant que nation, nous ne pouvons pas fermer les yeux et les oreilles. Tous les Allemands qui, en âge de raison, ont assisté à l'horreur de l'extermination des Juifs, même ceux qui ont secouru leurs concitoyens dans la détresse, tous doivent reconnaître devant Dieu que, par manque de vigilance et d'esprit de sacrifice dans l'amour, ils se sont rendus complices. »

GRANDE-BRETAGNE

L'Eglise anglicane nomme un représentant auprès du Vatican

Le chanoine Bernard Pawley, trésorier de la cathédrale d'Ely, a été désigné par le Dr Fisher, archevêque de Cantorbéry, et par le Dr Ramsey, qui doit lui succéder en juin prochain, pour assurer la liaison entre le Conseil des relations ecclésiastiques de l'Eglise anglicane et le Secrétariat pour l'Unité créé par le pape Jean XXIII et présidé par le cardinal Béa.


Le chanoine Pawley

Cette nouvelle a été publiée le 24 février par la presse anglaise en même temps qu'un communiqué du palais de Buckingham annonçant que la reine Elisabeth et le prince Philip seraient reçus par le pape le 5 mai, après leur visite officielle en Italie qui doit commencer le 2 mai. La plupart des journaux anglais ont rapproché ces deux informations, dans lesquelles ils voient de nouvelles preuves du climat meilleur instauré dans les relations entre l'Eglise anglicane et l'Eglise catholique depuis la visite du Dr Fisher à Jean XXIII.

Si c'est la première fois que l'Eglise d'Angleterre nomme un représentant officiel pour ses relations avec l'Eglise de Rome, il n'en est pas de même en ce qui concerne la visite des souverains britanniques au Vatican. En 1903, le roi Edouard VII et en 1923 le roi George V avaient déjà été reçus par le pape, et on se souvient aussi que Pie XII avait reçu en audience privée, en 1951, la reine Elisabeth (alors princesse héritière) et le prince Philip. Il est à remarquer toutefois que le voyage du Dr Fisher à Rome, en décembre dernier, donne un relief particulier à cette nouvelle visite des souverains britanniques, bien qu'elle revête officiellement un autre caractère. En effet, si la reine est chef temporel de l'Eglise d'Angleterre, elle est d'abord souveraine du Royaume-Uni, et c'est en cette qualité qu'elle rendra visite au pape, chef d'Etat du Vatican. L'événement annoncé officiellement le 23 février avait déjà été décidé, fait-on observer au Vatican, plusieurs mois avant que le Dr Fisher aille voir Jean XXIII.

U.S.A.

Manifeste de personnalités religieuses contre la Commission des activités anti-américaine

Un groupe de trois cent vingt-sept pasteurs protestants, rabbins, professeurs, fonctionnaires et intellectuels a fait insérer dans le *Washington Post* à la mi-février un communiqué protestant contre l'attitude de la Commission de la Chambre des Représentants pour les activités anti-américaines (H.C.U.A.). Quelques jours auparavant, un communiqué semblable, signé de quatre cent onze personnalités, dont de nombreux ministres religieux, qui avait paru dans le *New York Times*, réclamait l'abolition de cette commission qui, disait-il, « a affaibli l'Amérique ». « Débarrassons-nous de cet agent de faiblesse et de folie », concluait-il.

Le président de la commission, M. Francis Walter (républicain), a répliqué à cet attaques en affirmant que les accusations qu'elles contenaient n'étaient que des « mensonges » et qu'il était tout particulièrement faux que sa commission ait « harcelé des Américains qui travaillent à établir la justice et l'égalité en matière raciale ». « Les signataires sont des agents conscients ou inconscients du communisme », a-t-il dit.

Le Dr Daniel Poling, éditeur du *Christian Herald* et l'un des chefs de la tendance anticatholique dans le protestantisme (cf. *ICI* Nos 129, 130 et notre dossier du No 131) s'est élevé lui aussi contre le communiqué du *New York Times*. Il a déclaré avoir constaté avec tristesse que parmi ses signataires figuraient soixante-deux ecclésiastiques protestants et dix-huit rabbins alors qu'on n'y trouve aucun évêque ni aucun prêtre catholique.


M. Francis Walter

●

Le Conseil national des Eglises protestantes approuve et recommande le « birth control » artificiel

Le Conseil national des Eglises (protestantes) des Etats-Unis a publié le 23 février une déclaration officielle approuvant l'utilisation des moyens anticonceptionnels pour limiter les naissances.

Une longue discussion avait précédé la rédaction de cette déclaration qui affirme que les pratiques anticonceptionnelles sont morales du point de vue chrétien, qu'elles contribuent à assurer une saine vie de famille et qu'elles apportent une solution au problème de la surpopulation. Il n'y a pas de différence au point de vue moral, dit cette déclaration, entre la continence périodique et les méthodes artificielles de contraception, quelles qu'elles soient.

Ainsi le Conseil adopte le rapport d'une Commission oecuménique des Eglises qui avait soumis pour étude à ses Eglises membres.

Les orthodoxes, qui participent au Conseil national des Eglises américaines et qui condamnent les procédés artificiels à l'instar de l'Eglise catholique, se sont désolidarisés de cette déclaration.

En bref

Norvège. — *Mme Ingrid Bjerkas, la première femme pasteur de l'Eglise luthérienne d'Etat, sera ordonnée prochainement. Elle exercera son ministère dans le nord du pays.*

Union Sud-Africaine. — *L'archevêque anglican du Cap, le Dr Joost de Blank, a publié le 1er mars dans le* Times *de Londres un article où il se prononce en faveur du maintien de l'Union Sud-Africaine dans le Commonwealth, en dépit de sa politique* d'apartheid.

— *Le Dr Reeves, évêque anglican de Johannesbourg, expulsé l'an dernier, a démissionné de son poste.*

LES RELIGIEUX EN FRANCE

I. - Y a-t-il une crise des vocations ?

Les lois sur les Congrégations (1888 et 1904) et les expulsions qui s'en suivirent eurent des conséquences immédiates sur les effectifs des ordres religieux : ils baissèrent sensiblement pour ne commencer à se reconstituer qu'après la guerre de 1914-1918.

De 1918 à 1930 les entrées dans les noviciats furent assez importantes. Leur nombre faiblit à nouveau entre 1930 et 1940. La crise économique et les troubles sociaux ne furent pas étrangers à ce phénomène, mais la cause essentielle doit en être cherchée dans le fait que les générations creuses nées pendant la guerre arrivaient à l'âge moyen d'entrée au noviciat.

Entre les deux guerres les noviciats et maisons d'études réintègrent sur la pointe des pieds le territoire métropolitain et les religieux s'engagent de plus en plus dans l'apostolat. Le recrutement s'en ressent immédiatement.

Dans le climat un peu spécial de la guerre, de l'occupation et de la Libération, des générations de jeunes hommes plus nombreuses que les précédentes accèdent à la vie adulte : entre 1940 et 1947, les ordres religieux bénéficient de cette situation.

A la même époque on s'inquiète de voir baisser sensiblement le nombre des entrées dans les séminaires diocésains. Les ordres religieux, eux, semblent épargnés. Du moins beaucoup de gens n'auraient pas hésité à l'affirmer. En réalité, l'évolution des deux recrutements est strictement parallèle : une étude sérieuse et complète, portant sur les années 1945 à 1955 permet de l'affirmer nettement. Et même, si l'on traite séparément des vocations religieuses de clercs, destinés au sacerdoce, on constate que leur nombre baisse sensiblement plus vite que le nombre des grands séminaristes.

Quelle est la cause de cette baisse du nombre des vocations ? Sans doute le nombre des jeunes en âge d'entrer dans les noviciats diminue : ils sont les petits-fils des soldats de 1914 et la génération de leurs pères, qui n'a pas été légion, n'a pas osé, en pleine crise économique, élever des familles nombreuses. Mais est-ce là tout ?

En fait l'interprétation des chiffres s'avère délicate. De 1945 à 1955 le recrutement global des deux clergés diminue d'un tiers. Parallèlement, le nombre des jeunes célibataires de 18 à 21 ans, qui fournissent la majeure partie du recrutement, diminue seulement de 11 % environ.

Cet écart peut faire illusion et conduire à penser qu'il y a une crise des vocations. Mais il faut tenir compte du fait que le nombre des vocations qui se sont manifestées immédiatement après la guerre de 1940-1945 est artificiellement grossi par les vocations retardées (prisonniers, S.T.O., armée, etc.) et les vocations nées dans un climat passager de plus grande générosité.

Il apparaît alors que la proportion des jeunes gens disponibles qui s'oriente vers les séminaires et les noviciats est relativement constante. Si cette hypothèse était vérifiée, on pourrait logiquement affirmer : il n'y a pas crise des vocations. Malgré la pénurie de chiffres comparatifs pour les années récentes, il semble que, jusqu'à plus ample informé, on puisse la tenir pour valable en ce qui concerne les religieux.

En fait, le débat sera tranché dans les années qui viennent. Le nombre des jeunes gens va, on le sait, augmenter rapidement dans une forte proportion. Si donc le nombre des vocations séculières et religieuses augmente parallèlement, on pourra dire que la proportion des vocations par rapport au nombre total des jeunes gens disponibles est pratiquement constante. Dans le cas contraire, on pourra en toute rigueur de termes, parler de crise des vocations. Alors nous devrons nous demander si c'est la générosité des jeunes chrétiens qui est en baisse, ou, plus simplement, leur nombre qui est moins élevé.

Un taux constant de persévérance

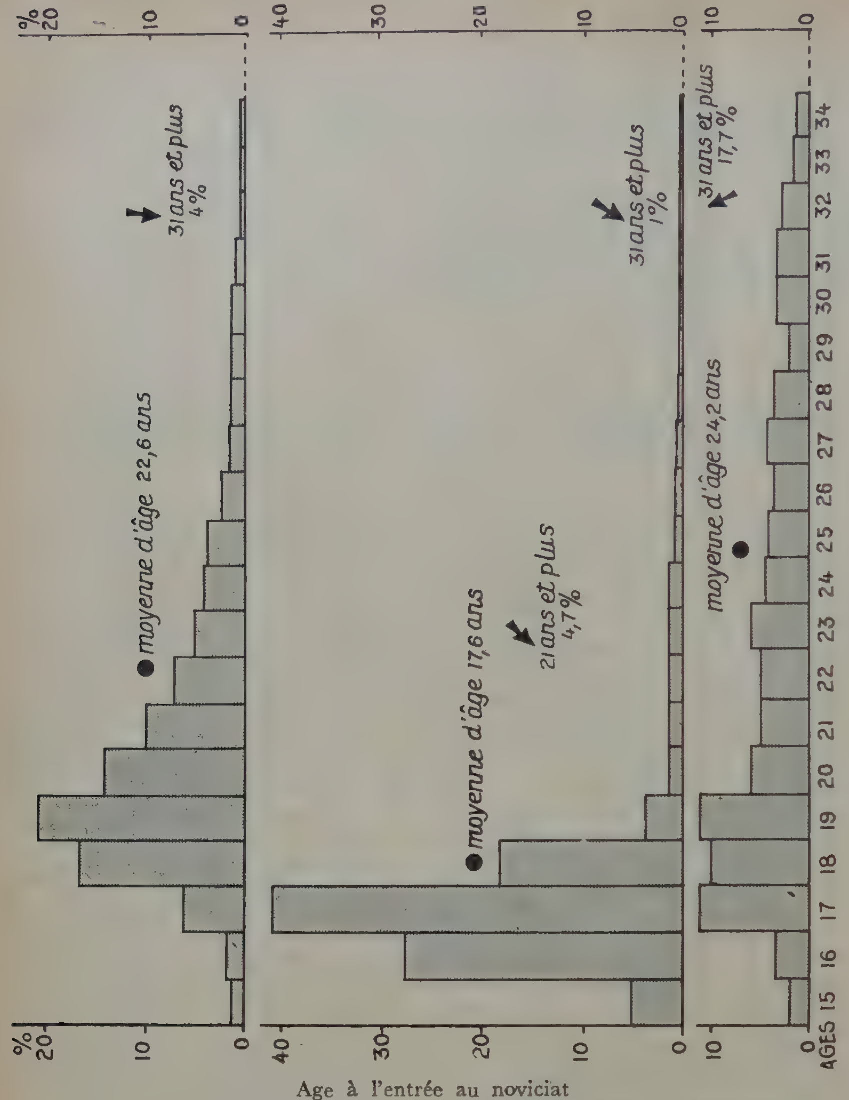
Mais la crise des vocations ne viendrait-elle pas d'un autre phénomène : les départs en cours de route ? En fait, on observe chez les religieux une grande stabilité et ce, depuis de très nombreuses années : sur 100 jeunes qui prennent l'habit et se destinent au sacerdoce, 60 en moyenne persévèrent dans l'ordre choisi ; sur les 40 qui s'en vont, 4 entrent dans le clergé séculier.

Cela dit, même si l'on se place dans une perspective optimiste, les effectifs religieux ne semblent pas devoir augmenter. D'ici quatre à cinq ans en effet, le nombre des religieux âgés, et donc celui des décès, va grossir subitement de façon importante : la pyramide des âges suffit à le laisser prévoir. Ce phénomène inéluctable durera au moins dix ans. Il est donc clair que les effectifs actuels constituent un maximum dont rien ne permet de prévoir qu'il sera d'ici longtemps dépassé. En 1960 on pouvait les estimer à 11.000 prêtres, 2.000 clercs, 6.600 frères enseignants et 2.250 frères convers ou coadjuteurs.

L'origine des vocations

Sociologiquement parlant, sauf pour les quelques instituts qui se recrutent presque exclusivement dans leurs juvénats, la vocation religieuse est affaire d'adultes ou de jeunes hommes mûrs. C'est là une caractéristique par quoi les noviciats se distinguent nettement des grands séminaires. La moitié seulement des sujets prennent l'habit de religieux-clercs immédiatement après leurs études secondaires. Plus d'un quart le font après plusieurs années d'études supérieures ou d'exercice d'une profession.

Au reste un bon nombre d'ordres religieux ne dirigent pas d'établissements scolaires. Leur recrutement est



De g. à dr. : Religieux clercs, Frères enseignants, Frères coadjuteurs.

donc plus spontané. Et ceux qui entretiennent des juvénats n'en sont jamais totalement tributaires, même si la majeure partie du recrutement leur vient par ce canal. Quelques chiffres relevés dans divers ordres de ces deux catégories permettent de l'établir (*tableau ci-dessous*).

Origine scolaire des religieux	Instituts sans juvénats	Instituts avec juvénats
Lycées et collèges publics	36 %	9,6 %
Collèges libres	46,2 %	11,2 %
Petits séminaires diocésains	13.4 %	8,8 %
Etablissements pour vocations tardives	4,4 %	2,4 %
Juvénats	0 %	68,0 %
ORIGINE SOCIALE DES RELIGIEUX		
Agriculteurs	9,9 %	35,3 %
Ouvriers	6,1 %	15,6 %
Employés	3,9 %	5,7 %
Artisans, petits commerçants	10,1 %	19,6 %
Industriels, gros commerçants	21,6 %	8,2 %
Professions libérales	12,5 %	3,3 %
Enseignants	3,5 %	0 %
Officiers	5,4 %	0,8 %
Cadres supérieurs	15,9 %	3,3 %
Cadres moyens	10,1 %	7,4 %
Rentiers	1,0 %	0,8 %

En moyenne, près d'un quart des novices-clercs viennent des lycées et collèges publics. Si l'on ajoute à leur nombre celui de leurs camarades qui s'orientent vers les grands séminaires, en notant que la proportion des élèves de l'enseignement public attachés à la pratique religieuse n'est pas égale à 100 %, on aboutit à un pourcentage de vocations dont les aumôniers des dits établissements peuvent être fiers.

Ces diverses filières scolaires ne sont pas sans relations avec l'origine sociale des vocations. Le même tableau donne pour les deux catégories mentionnées plus haut, les proportions relatives à la profession du père. (On notera seulement que la suppression des juvénats rendrait probablement plus difficile aux jeunes gens de couches sociales modestes l'accès à la vie religieuse : éventuellement donc, on empêcherait certaines vocations de mûrir).

En regardant les cartes

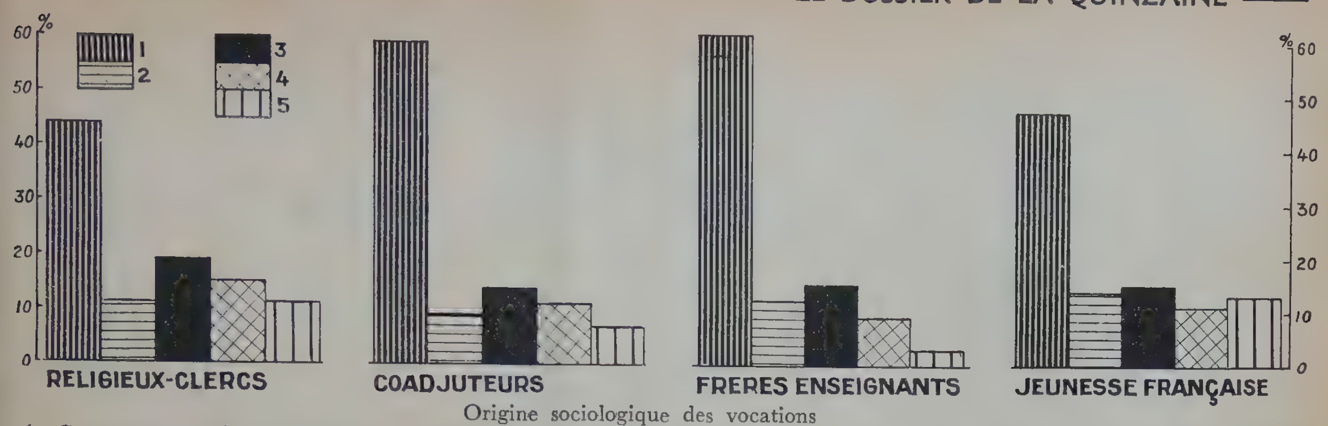
Si l'on dresse enfin une carte géographique des vocations religieuses, elle recoupe approximativement la carte des vocations séculières et celle de la pratique religieuse en France. Mais l'industrialisation des régions de l'Ouest ne risque-t-elle pas d'entraîner une déchristianisation qui pèsera plus tard sur le nombre des vocations ?

Par rapport au nombre total de jeunes réparti suivant les diverses régions françaises on constate que l'Ouest et le Nord-Est fournissent plus de vocations que le Nord, la région parisienne et le Sud-Est, tandis que le Centre et le Sud-Ouset en fournissent moins.

Cela tient sans doute à la variation du niveau chrétien et de l'effort apostolique suivant les diverses régions. Cela tient aussi au découpage fantaisiste des provinces religieuses.

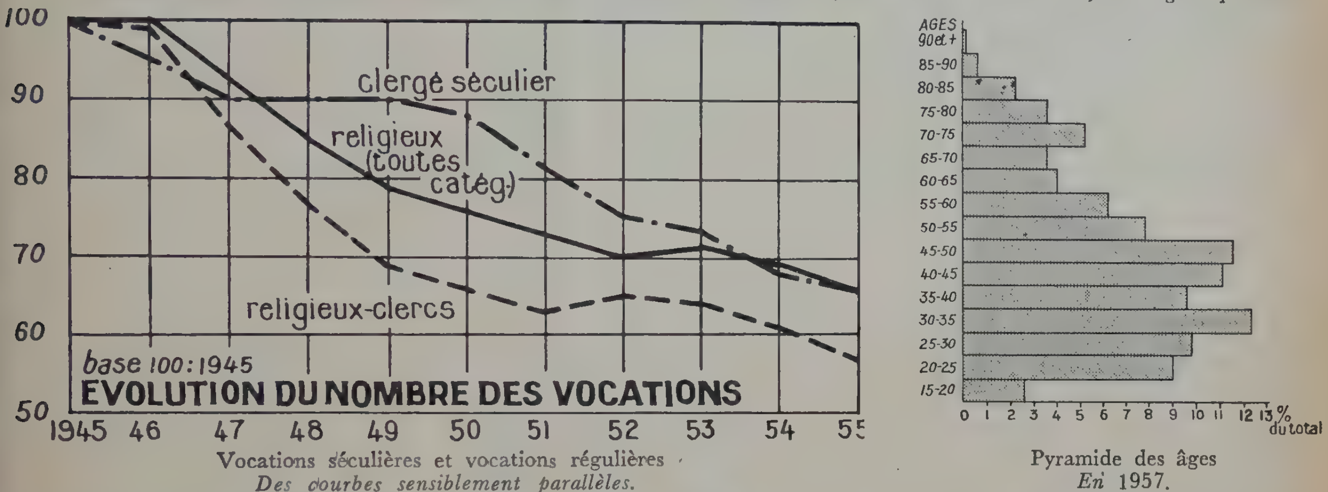
Si par ailleurs on porte sur une carte les proportions où l'on compare le nombre des vocations au nombre des jeunes, on s'aperçoit que plusieurs départements dont les chiffres absolus de vocations font impression donnent proportionnellement moins de vocations tandis qu'en d'autres, moins fournis en chiffres absolus, la proportion des jeunes qui entrent en religion est plus importante.

Enfin, par rapport à l'origine urbaine ou rurale, la répartition des vocations de religieux-clercs suit à peu près celle de la jeunesse française. Par contre, les frères enseignants ou coadjuteurs se recrutent surtout à la campagne. La diminution des populations agricoles (on prévoit que près d'un million de personnes quitteront la campagne d'ici cinq ans) touchera donc sensiblement les congrégations dont les juvénats drainent surtout des fils d'agriculteurs.



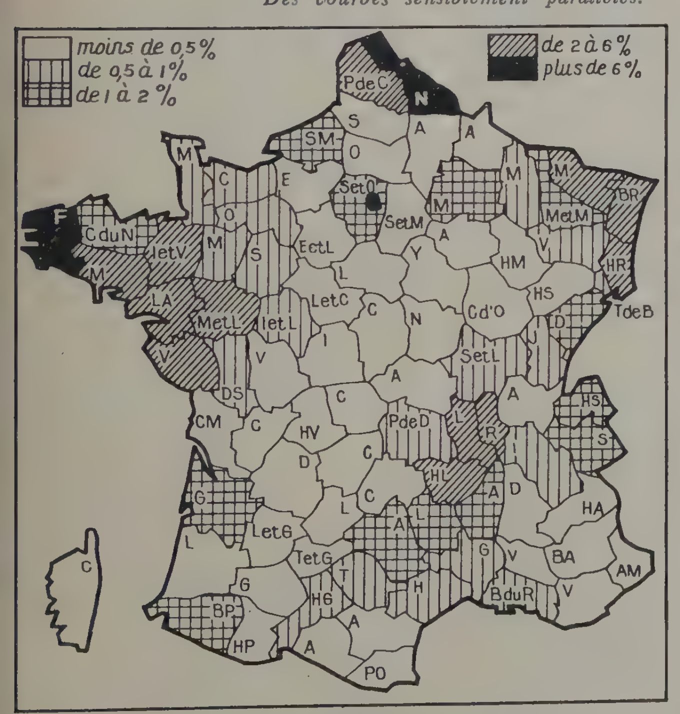
Origine sociologique des vocations

1. *Communes rurales ;* 2. *Moins de* 10.000 *h. ;* 3. *De* 10.000 *à* 100.000 *h. ;* 4. *Plus de* 100.000 *h. ;* 5. *Région parisienne.*

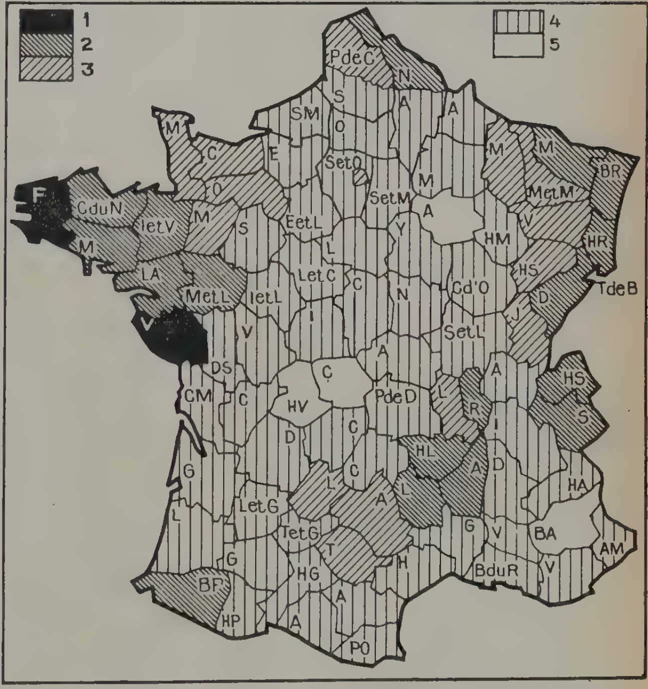


Vocations séculières et vocations régulières
Des courbes sensiblement parallèles.

Pyramide des âges
En 1957.



Origine géographique des vocations
En valeur absolue, pour 100 *religieux.*



Généroisté des départements
En valeur relative, par rapport à la population jeune. (De 1 *à* 5*, la générosité passe de : très fortement supérieure à la moyenne à : très fortement inférieure.)*

2. - 20.000 religieux : que font-ils ?

Il résulte de la brève enquête ci-dessus que même si les jeunes hommes sont plus nombreux à entrer en religion dans les années qui viennent, le nombre total des religieux ne grandira pas. Et si même il devait baisser, cela ne saurait manquer d'affecter l'ensemble de l'effort apostolique de l'Eglise en France. A cet effort, en effet, les religieux coopèrent étroitement. L'inventaire des tâches qu'ils assument montre comment.

Au seuil de cet inventaire, il faut tout d'abord rappeler que les moines cloîtrés dans leurs monastères — bénédictins, chartreux ou cisterciens des deux observances — ne sont pas absents du combat de l'Eglise, bien au contraire. La signification comme la portée apostolique de la vie contemplative est familière aux catholiques, et surtout peut-être aux plus « militants » et aux plus actifs qui usent largement de l'accueil que beaucoup de monastères offrent aux retraitants pour les aider à refaire leurs forces spirituelles. Non moins visiblement, les ordres contemplatifs participent encore à l'effort missionnaire de l'Eglise par les fondations qu'ils multiplient outre-mer.

Les relations avec la hiérarchie

Toutefois, le plus grand nombre des religieux sortent de leurs maisons en vue d'un travail apostolique. Cette activité est en tout point dépendante de la hiérarchie. Comme dans un corps organisé, où chaque membre a sa fonction déterminée, les religieux, selon les différents Instituts, ont leur rôle propre, mais qui reste subordonné par l'intermédiaire de leurs supérieurs, à l'autorité apostolique : le Pape et l'épiscopat en communion avec lui.

C'est ainsi que pour les tâches ecclésiastiques territoriales, (par exemple les paroisses, l'Action catholique), ils dépendront de l'évêque diocésain qui donnera à la fois les pouvoirs de confesser, de prêcher ainsi que les directives apostoliques en tant que chef et responsable de la pastorale dans son diocèse. Mais les évêques ne sont pas seulement chargés de leur seul territoire ; ils sont, avec le Souverain Pontife, collégialement responsables de l'apostolat dans le monde entier, et en tout premier lieu de la région, ou de la nation à laquelle ils appartiennent. Les Religieux, parce qu'ils ne sont pas liés à un diocèse comme les prêtres séculiers qui y sont « incardinés » pourront être plus facilement destinés à remplir ces tâches supra-diocésaines et missionnaires sous la direction de la hiérarchie. L'organisation des Instituts, la formation spéciale des différentes « Familles religieuses » les y aura préparées chacune selon sa vocation propre.

Lorsque par exemple Pie XII et Jean XXIII, devant l'urgence des tâches apostoliques, appelèrent l'ensemble des forces sacerdotales et religieuses à une aide immédiate pour l'Afrique ou l'Amérique latine, 75 prêtres séculiers français sur 43.800 purent être libérés (depuis 1957), tandis que, pendant la même période, plus de 700 prêtres religieux sur 7.000 pouvaient être envoyés en mission... Il fallait cependant les enlever à d'autres activités qu'ils avaient ou allaient avoir en métropole...

Les appels apostoliques se multipliant, les hommes ne suffisent pas à y répondre. Il est donc normal qu'on cherche une meilleure répartition des tâches, qui puisse tenir compte à la fois des « urgences » et aussi des « différentes vocations ». Telle est la condition à la fois de l'efficacité apostolique et de la réponse sincère et loyale aux grâces multiformes des appels de Dieu.

Aussi, l'Union des Supérieurs Majeurs (qui existe en France depuis 1951) travaille-t-elle par ses Assemblées plénières annuelles et son organe exécutif, le Comité Permanent des Religieux, à promouvoir une collaboration entre les Instituts, à les aider, par des recherches communes, à se situer dans un ensemble coordonné et à mettre pleinement toutes leurs richesses apostoliques propres au service des organismes divers de l'Eglise.

Sur la demande de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques (mars 1958) des recherches communes furent entreprises dans le but « d'associer les Supérieurs Majeurs des principaux Instituts aux préoccupations de la hiérarchie en vue d'une Pastorale d'ensemble ». Un organisme fut alors créé, sous le nom de « Comité de Coordination des Deux Clergés » qui depuis lors a réuni quatre fois chaque année six Archevêques et Evêques et un nombre égal de Supérieurs provinciaux délégués par leurs pairs.

C'est un aspect important du visage et de la structure moderne de l'Eglise ; de plus en plus, on tend à créer des liens organiques entre les fonctions : l'unité dans la diversité en vue du bien commun.

Les deux clergés comme un tout

« Au cours de ces quarante dernières années, nos prédécesseurs ont multiplié leurs indications pour une action d'apostolat synchronisée, convergente, qui ne soit pas exposée à d'inutiles et dangereux retards en raison de manque d'accord, de prétentions à l'exclusivité dans le travail ou (Dieu nous en préserve !) une certaine forme d'intolérance pour l'œuvre, pourtant précieuse, déployée par d'autres dans le même champ du Seigneur. Cette collaboration, selon la pensée des Pontifes Romains, exige l'enrôlement, sur le même plan d'entente, et pour un succès efficace, de tout le clergé actif de chaque diocèse, clergé séculier et clergé régulier, pour seconder de bon gré la volonté de l'évêque et ses indications.

» Nous avons recueilli ce dépôt comme un devoir sacré. Quelque chose de notre sollicitude en ce sens se trouve dans le Synode célébré à Venise, en novembre 1957. Et Nous Nous plaisons à rappeler que notre dessein de vouloir considérer comme un tout les prêtres séculiers et réguliers, lesquels constituent ensemble le clergé diocésain, au service des âmes et sous le regard paternel de l'évêque, fut accueilli avec un respect dévoué, dans un climat d'enthousiasme, et reste encore une très heureuse réalité. »

Discours de S.S. Jean XXIII (15 nov. 1960) aux supérieurs provinciaux des états de perfection d'Italie.

Des missionnaires

L'expansion missionnaire date de la découverte des terres nouvelles au XVI[e] siècle. Depuis, l'annonce de l'Evangile aux païens qui vivent en dehors du monde occidental est devenue l'une des tâches les plus importantes et les plus lourdes de l'Eglise, et, très tôt, les Institut religieux ont été appelés, sous la direction du Siège apostolique, à en assumer une bonne part.

Tout le monde connaît l'expansion due à la Compagnie de Jésus et à saint François Xavier ; mentionnons aussi les Pères Ricci, qui sut se faire accepter des mandarins chinois, entre 1601 et 1610, et de Nobili, brahme aux Indes autour de 1560.

En 1622, Grégoire XV fonde la congrégation de la *Propaganda Fide*. Pour répondre à la préoccupation et aux appels de Rome, on voit alors se multiplier les fondations dont l'apostolat en pays païen sera le but exprès. Ainsi, en France, la société des Missions étrangères de Paris (1654) fondée par Mgr

François Pallu. Au XIXe siècle, suivront la congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie (Picpus), en 1800 les Maristes fondés par le P. Colin (1816), la Société des Missions étrangères de Lyon (1850), la Société des Missions africaines de Lyon (1856), les Pères Blancs fondés par le cardinal Lavigerie (1868).

Par ailleurs, des sociétés de prêtres et des ordres religieux fondés dans d'autres intentions s'orienteront vers l'apostolat missionnaire. Ainsi, les Spiritains (Pères du Saint-Esprit), fondés en 1703 par Claude Poullart des Places, ami de Grignion de Montfort, pour former des prêtres acceptant de se vouer à des emplois utiles mais dédaignés par un clergé quelque peu mondain commencèrent de s'orienter vers les missions dès le XVIIIe siècle. Ils accueillirent en leur sein en 1848 les prêtres de la société du Cœur de Marie, fondée par le Père Libermann.

De même, les prêtres de la Compagnie de Marie, réunis en 1705 par saint L.-M. Grignion de Montfort (d'où leur nom de Montfortains) et restaurés en 1820 par l'abbé Deshayes, tout en prêchant en Vendée, puis dans l'ouest de la France, puis dans le monde entier après la loi du 29 mars 1880 qui supprimait en France les associations religieuses, s'ouvrirent à l'apostolat en pays de mission à partir de 1888. Or, c'est cela qu'avait voulu leur fondateur, mais le Pape Clément XI lui avait demandé de travailler en France pour lutter contre le péril janséniste.

Tous ces ordres et ces sociétés eurent une fécondité remarquable. A la chute de Napoléon, qui avait volé les archives de la Propagande et empêché son travail, il n'y avait dans le monde païen que 300 missionnaires proprement dits. La Révolution française survenant après la dissolution de la Compagnie de Jésus, avait tari le recrutement. Or, au 30 juin 1939, on comptait, en pays de missions, pour ne parler que des hommes, 6.406 prêtres indigènes et 15.505 prêtres étrangers ; 2.176 frères indigènes et 6.456 frères étrangers.

Les missionnaires français ont participé à cet effort dans toutes les régions du monde. Ce fut souvent au prix de sacrifices que l'on a peine à imaginer. Entre 1845 et 1876, par exemple, les Pères du Saint-Esprit perdirent en Afrique 59 missionnaires : leur âge moyen ne dépassait pas trente et un ans et demi ; de 1875 à 1910, ils en perdirent 302 : leur âge moyen n'était encore que de trente-sept ans et quatre mois. De 1856 à 1901, les prêtres des Missions Africaines envoyés sur le continent noir périrent au bout de trois ans de ministère en moyenne.

Actuellement, sur 8.112 prêtres et frères français qui exercent un ministère hors de France (dont 945 en Europe), 7.305 sont religieux, dont 1.810 frères. Soixante-dix circonscriptions ecclésiastiques en pays de mission sont confiées aux provinces françaises des Instituts religieux. Les Instituts religieux qui comptent le plus grand nombre de membres français dans les pays de mission sont, dans l'ordre : Frères des Ecoles chrétiennes (1.300), Spiritains (784), Pères Blancs (722), Missions étrangères de Paris (590), Jésuites (465), Oblats de Marie Immaculée (375), Franciscains (177), Rédemptoristes (131), Dominicains (124), Sacré-Cœur d'Issoudun (97)...



La fondation bénédictine de Bouaké (Côte-d'Ivoire)
Les ordres contemplatifs participent à l'effort missionnaire de l'Eglise.

PRETRES ET RELIGIEUX FRANÇAIS HORS D'EUROPE

	prêtres	frères	total
Afrique du Nord	907	140	1.047
Afrique noire, du Sud et Madagascar	2.418	362	2.780
Amérique du Nord	406	153	559
Haïti	215	63	278
Amérique latine	368	362	730
Moyen-Orient	272	248	520
Extrême-Orient	950	117	1.067
Océanie-Australie	138	48	186
Total	5.674	1.493	7.167

Des enseignants

Saint Basile (329-379) eut le premier l'idée d'annexer des écoles aux monastères. Après lui, saint Benoît traite explicitement dans sa règle de l'éducation à donner aux enfants. Il est vrai qu'il s'agit de ceux que leurs parents vouent dès leur enfance à la vie monastique, mais saint Boniface (744) fait place à des externats dans son programme et Charlemagne, en 787, ordonne que tout monastère en ajoute un à son école claustrale. C'est ainsi que, cinq siècles plus tard, le jeune Thomas d'Aquin fut confié par son père aux bénédictins du Mont-Cassin. On escomptait sans aucun doute qu'il deviendrait abbé de ce monastère... Hélas ! Thomas apprit bien de ses maîtres à chercher Dieu, mais, au cours d'un séjour universitaire à Naples, il préféra poursuivre cette recherche dans une vie conforme à son génie, plus studieux que politique. Il entra donc chez les Prêcheurs, ordre peu féodal, mais fort prisé des étudiants, toujours férus de nouveautés, même inquiétantes comme on sait. Saint Benoît avait semé, saint Dominique récoltait. Cette histoire s'est bien souvent renouvelée depuis sans que nul ne songe à s'en plaindre.

Si l'école chrétienne a toujours les faveurs des évêques (et des supérieurs majeurs) c'est en partie parce que, fidèle à ses origines, elle rend moins difficile le problème des vocations. Pourtant, il existe entre la vie religieuse et l'éducation des jeunes d'autres affinités et relations. En un temps où la culture était un quasi monopole des clercs, seuls les clercs pouvaient s'émouvoir du sous-développement culturel des

foules et y faire face, et ils y mirent d'autant plus de résolution qu'ils savaient qu'un minimum de culture n'est pas inutile à la vie de foi.

Quand les Universités furent influencées par les courants de la Réforme, on vit se multiplier les célèbres collèges de la Compagnie de Jésus. D'abord maisons pour les jeunes religieux en formation, ils s'ouvrirent à tous les jeunes gens désireux d'une formation chrétienne. Leur succès fut prodigieux. En France, où le premier collège fut ouvert en 1550, on vit même, des fils de calvinistes s'initier à l'humanisme selon l'excellente pédagogie des Pères. Et saint Ignace n'hésita pas à traiter d'éducation dans les constitutions de la Compagnie. Aujourd'hui encore, si les écoles abbatiales des moines n'ont plus l'importance de jadis, les Jésuites s'occupent en France de vingt-cinq maisons d'enseignement dont dix-neuf collèges secondaires (1). Ils assurent aussi l'aumônerie de vingt-cinq centres d'étudiants.

A leur suite, naquirent en France les collèges de l'Oratoire et ceux des Pères de la doctrine chrétienne, fondées par le vénérable César de Bus (1544-1607). Au XIX[e] siècle, parurent Maristes et Marianistes. Les Dominicains, avant la Révolution de 1789, suivirent timidement : leur règle permet difficilement l'adaptation à la vie des collèges. Pour parer à cette difficulté, le Père Lacordaire devait fonder en 1853 un Tiers Ordre de Dominicains enseignants. Depuis, ce Tiers Ordre a vécu ; ses membres ont rejoint l'Ordre et, à l'heure actuelle, les Dominicains français assurent la direction de quatre collèges secondaires.



6.688 Frères enseignants
800 *Frères de Saint-Gabriel sont spécialisés dans l'éducation des aveugles, sourds, muets et déficients physiques.*

C'est encore l'Eglise qui songea la première aux besoins du monde populaire avec saint Louis-Marie Grignion de Montfort (1673-1716) et Charles Démia, prêtre de Lyon, qui proposa à l'Assemblée du clergé de 1685 une organisation méthodique de l'enseignement primaire. Mais, c'est saint Jean-Baptiste de la Salle qui, pour mieux résoudre le problème, et de façon durable, innova. En 1680, il fondait une congrégation de religieux laïcs, c'est-à-dire non prêtres : les Frères des Ecoles Chrétiennes ; en plein XIX[e] siècle, son exemple devait être suivi par quinze fondateurs.

Saint Jean-Baptiste de la Salle appliqua des méthodes révolutionnaires dont le principe était l'adaptation à l'enfant. Dans ses écoles, on n'apprenait plus à lire sur un texte latin, la première place était donnée au calcul et à l'orthographe, on s'ouvrait aux sciences et aux techniques, on travaillait en classe, voire en équipes. Il fonda des cours post-scolaires, prévit des écoles pour les maîtres, voire pour les enfants retardés ou déficients. Et, bien entendu, les écoles étaient gratuites.

Les Instituts de frères enseignants comptent actuellement en France 6.688 religieux ; ils dirigent un millier d'établissements scolaires environ. Ecoles primaires, cours complémentaires, collèges secondaires, cours ou instituts professionnels allant du niveau du C.A.P. et du B.E.I. au niveau des diplômes de techniciens, écoles commerciales, centres d'apprentissage agricole, écoles d'agriculture à plein temps, écoles pour déficients physiques (sourds, aveugles, etc.), écoles normales, écoles pour la marine, écoles d'ingénieurs. On ne voit pas de secteur éducatif qu'ils n'aient abordé, y compris les cours d'adultes (brevets de la marine marchande, promotion sociale agricole, etc.).

Ajoutons que cette activité envoie des frères d'origine française sur presque tous les points du globe, si bien que certains instituts ont en France un moins grand nombre de religieux que dans les pays qui les ont accueillis. Ainsi dirigent-ils des écoles populaires, des collèges secondaires, des écoles normales d'instituteurs catholiques autochtones dans à peu près tous les pays africains d'expression française, en Nouvelle-Calédonie, Haïti et Tahiti, et ils ont fait lever parmi leurs élèves des vocations de frères indigènes, notamment au Congo, en Ouganda, à Ceylan et Madagascar.

Par ailleurs, le caractère généralement populaire de leur clientèle scolaire les a amenés à organiser un certain nombre d'établissements à orientations scolaires multiples. Chez les Frères des Ecoles Chrétiennes notamment, une section proprement secondaire (classique, moderne) voisine avec des sections pro-

(1) Ils publient en outre deux revues d'éducation : *Pédagogie* et *Parents et Maîtres.*

Congrégations de Frères enseignants en France

Frères des Ecoles chrétiennes fondées en 1680 par saint Jean-Baptiste de la Salle (Reims).

Frères de Saint-Gabriel fondées par saint L.M. Grignion de Montfort (1667) et réformés par l'abbé Gabriel Deshayes (1841) (Saint-Laurent-sur-Sèvre).

Petits Frères de Marie (Maristes) fondées en 1817 par le Bienheureux Marcellin Champagnat (Lavalla, Rhône).

Frères du Sacré-Cœur fondées en 1817 par le P. André Coindre (Lyon).

Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel fondées en 1819 par le vénérable Jean-Marie de la Mennais et l'abbé G. Deshayes (St-Brieuc).

Frères de la Doctrine chrétienne (de Matzenheim) fondées par M. Ignace en 1821 (Ribeauvillé).

Frères de la Sainte-Famille fondés en 1835 par le frère Gabriel Taborin (Belley).

Frères de Sainte-Croix fondés en 1837 par le P. Basile Moreau (Le Mans).

Marianistes (comptent des prêtres, en moins grand nombre que les frères) fondées en 1817 par le P. Chaminade (Bordeaux).

Clercs réguliers de Saint-Viateur (comptent quelques prêtres) fondés en 1831 par le P. Louis Querbes (Lyon).

ssionnelles (industrielle, commerciale). u bien un cours complémentaire se ouble d'une section professionnelle. Ce enre d'établissements facilite l'orientation des enfants selon leurs aptitudes ; il n'est donc pas étonnant de constater que l'enseignement public s'y intéresse de plus en plus.

Des prédicateurs

En un temps où les évêques, dont prédication est le premier devoir, ne ouvaient plus suffire à la tâche, le ège apostolique n'hésita pas à mobiser des moines pour les aider. L'inffisance de cette solution devait amer un chanoine régulier, Dominique Osma, à concevoir et à fonder un orre « qui s'appellerait et serait effecvement l'ordre des Prêcheurs ». Deuis, bien d'autres religieux ont suivi s pas de saint Dominique et joué un le prépondérant dans ce champ d'acon apostolique. Une formation spéalisée les y prépare, et le fait qu'ils ajoutent pas à cette tâche la multide des activités pastorales qui absorent nombre de prêtres attachés au mistère paroissial leur assure une plus ande mobilité. De ce fait, beaucoup religieux ont pour unique mission annoncer la Parole de Dieu.

Depuis le XVII[e] siècle les Missions aroissiales tiennent une place privilée dans la prédication. L'initiative en vient à des religieux : Capucins, Jéites, Lazaristes, Eudistes, etc. Un peu us tard parurent les Rédemptoristes et s Montfortains, qui exercèrent très vite ne influence décisive. Par contre les uipes de Missionnaires diocésains ne rent pas assez nombreuses et assez imortantes pour marquer fortement la astorale missionnaire. On compte auurd'hui en France 210 missionnaires océsains et plus de 800 missionnaires ligieux.

Depuis la fin de la guerre, un relieux, le T.R.P. Jean-François Motte, anciscain, a créé en France le Centre astoral des Missions de l'Intérieur (C.M.I.). Il est devenu un organe de Eglise de France, gouverné par deux co-directeurs (un religieux et un séculier) et cinq directeurs adjoints dont quatre appartiennent aux congrégations qui fournissent des prédicateurs. Progressivement, il a réuni les cent cinquante équipes de missionnaires dispersées à travers le pays et constitué un puissant mouvement qui, sous la direction des évêques, se révèle un instrument particulièrement efficace de pastorale d'ensemble. La Mission générale ne cherche plus seulement à faire progresser la foi des personnes, elle veut réaliser aussi rapidement et profondément que possible la conjonction des efforts apostoliques de tous, prêtres et laïcs (1).

Les autres formes du ministère de la Parole (Avent, Carême, triduums, retraites) n'ont pas disparu pour autant. L'évolution de l'Eglise de France avait amené une crise de la prédication ; le renouveau biblique, le renouveau pédagogique, le renouveau sociologique ont contribué à lui rendre sa place : la première dans l'apostolat de l'Eglise. Or, à l'origine de ces renouveaux, nous trouvons toujours des équipes de religieux et de prêtres séculiers si unis dans la pensée et l'action qu'il serait vain de vouloir discerner l'apport propre de chacun.

Enfin, la collaboration plus poussée du sacerdoce et du laïcat tend à donner à la prédication un tour concret mieux adapté aux besoins des chrétiens soucieux que leur vie de foi rayonne dans le monde. Reste à harmoniser tous les efforts dispersés, à mettre sur pied une pastorale d'ensemble. Dans ce travail de construction de l'Eglise, la prédication devra jouer son rôle ; elle devra même en être l'âme et le ferment, car c'est à la Parole de Dieu et à ceux qui en ont la garde qu'il revient de tenir le peuple de Dieu dans l'unité.

Un lazariste prêche dans une grande mission populaire
Plus de 800 missionnaires religieux.

Moins visibles, d'autres activités dominées par la prédication constituent une part importante du ministère des religieux.

Assistance spirituelle

Ainsi doivent-ils procurer assistance aux religieuses de toutes catégories et nombre d'entre eux donnent à cette tâche délicate le meilleur de leur zèle et le plus clair de leur temps. Certes, ils

(1) Cf. « La France en état de mission », *I.C.I.* N° 119.

n'en détiennent pas le monopole, mais on recourt fréquemment à eux pour ce service car leur expérience de la vie religieuse entraîne une préparation spirituelle qui, normalement du moins, doit les rendre plus aptes à guider celles qui s'y engagent de leur côté.

Concrètement, quelle que soit la nature des liens qui rattachent les congrégations féminines aux congrégations masculines, l'assistance spirituelle des religieux revêt toutes sortes de formes. On les demande comme confesseurs et comme directeurs spirituels. De plus en plus les religieuses ont besoin d'une culture sérieuse ; il leur faut des professeurs : sciences bibliques, théologie dogmatique, morale et spirituelle, histoire des spiritualités auxquelles elles se rattachent, théologie de l'apostolat pour celles qui y sont appelées, autant de matières traitées en conférences hebdomadaires ou mensuelles, en sessions, voire même en cours scolaires dans des maisons d'études spécialisées. Sans oublier les leçons pour supérieures et maîtresses des novices.

Les religieux sont aussi prédicateurs de retraites annuelles et, s'ils savent adapter les thèmes de leurs causeries à la vocation particulière des religieuses et à leur stade d'évolution spirituelle, s'ils savent les aider à mieux se situer dans le Christ et devant lui, c'est un précieux moyen de sanctification qu'ils mettent à leur portée. Dans le même sens, ils animent tous les deux ans des congrès de prêtres chargés des religieuses.

Les trois unions professionnelles qui groupent les diverses congrégations de religieuses actives : Union des religieuse enseignantes, Union des religieuses éducatives, Union des religieuses paroissiales font appel et servent de cadre à une assistance plus spécialisée et plus technique des religieux. En traitant de l'aspect religieux, moral, scolaire ou social de l'activité professionnelle des différentes congrégations, ils aident leurs sœurs à rendre de meilleurs services, tout en étant de meilleures religieuses.

L'assistance spirituelle, les religieuses la dispensent encore auprès du clergé séculier, coopérant à sa sanctification par la parole privée et la direction spirituelle, les récollections sacerdotales et les retraites pastorales. Ce sont des religieux, les Fils de la Charité qui ont pris l'initiative des Congrès de l'Union des Œuvres (et de la revue *L'Union*) et qui les animent, offrant ainsi au clergé séculier (et aux religieuses) l'occasion de repenser leurs problèmes pastoraux.

Pour le peuple chrétien, enfin, des religieux ont fondé et animent maints mouvements de piété. Si beaucoup de ces confréries pieuses ne durent qu'un temps, il en renaît toujours de plus adaptées au besoins nouveaux. Les plus connues sont l'Apostolat de la prière, la Croisade eucharistique, les Unions mariales et la vénérable Confrérie du Rosaire.

Les Tiers Ordres

En matière de spiritualité, il est assez naturel que les religieux diffusent l'esprit propre à leur ordre : ils en sont imprégnés et réagissent comme ils sont. Mais des laïcs demandent parfois eux-mêmes à se grouper autour d'eux. Le mouvement ne date pas d'aujourd'hui. En matière d'ordres laïcs, la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle furent marqués dans l'Eglise par une singulière effervescence : des hommes et des femmes voulaient, tout en demeurant laïcs, mener une vie plus fervente, notamment en matière de vie commune et de pauvreté. Ce désir n'alla pas sans danger : on vit fleurir des groupes suspects. Ainsi, les Vaudois ou Pauvres Humiliés furent condamnés ; certains se soumirent, grâce à saint Dominique semble-t-il, et le pape Innocent III approuva leur triple confrérie : celle des chanoines vivant en commun, celle des hommes, celle des femmes.

Il allait appartenir aux nouveaux ordres de canaliser ce mouvement laïc. Saint François, en vue d'étendre partout le règne de la « fraternité » qui était son idée-force, imagina de grouper des laïcs de bonne volonté dans une fraternité sans vœux, mais avec un minimum d'exigences en matière de proscription du luxe, d'accomplissement des devoirs chrétiens et de pratiques de dévotion. Il nomma ces fraternités laïques « Tiers-Ordre », les deux premiers ordres étant celui des Frères Mineurs et celui des Pauvres Dames de sainte Claire. Les Prêcheurs de leur côté organisaient des milices du Christ, puis un ordre de la Pénitence ; enfin, le tout fusionna dans un Tiers-Ordre doté d'une règle en 1285.

Actuellement, neuf Tiers-Ordres continuent leur effort. Dans un autre style, des laïcs attirés par l'esprit bénédictin se regroupent de cœur autour d'une abbaye qui leur tient lieu de famille spirituelle : ce sont les « oblats ». Enfin est apparue, il y a peu d'années, la Fraternité séculière du P. de Foucauld. Elle se défend d'être un Tiers-Ordre, et de fait n'a pas de lien juridique avec les Petits-Frères de Jésus ; mais elle est bien un groupement de laïcs attirés par la spiritualité d'un ordre religieux.

Les transformations profondes de la vie spirituelle des laïcs en ces dernières décennies, surtout sous l'influence de l'Action catholique, ont pu sembler un moment sonner le glas des moyens traditionnels de la sanctification chrétienne : on a boudé les Tiers-Ordres et même récusé leur nom. Il est vrai : les Tiers-Ordres courent le risque de donner à la vie laïque une allure religieuse qui ne lui va pas. Leur règle ne doit pas être un décalque de la règle propre aux religieux attirés par le même idéal, mais une transposition laïque des valeurs religieuses d'une famille spirituelle, sous la direction et la garantie de l'Eglise.

Mais les Tiers-Ordres ont joué un rôle considérable dans la sanctification du peuple chrétien et il n'est pas interdit de penser que leur rayonnement continuera et s'affirmera. En effet, on compte en France 65.000 tertiaires franciscains (dont 600 foyers environ), 2.898 tertiaires dominicains, dont 116 prêtres, et l'on observe partout des signes de réveil : des chrétiens actifs, des militants viennent chercher là une source spirituelle ; des jeunes foyers se groupent en fraternités... Enfin la vie entraîne l'institution ; on met au point les règles anciennes : les constitutions du Tiers-Ordre franciscain ont été rénovées en 1957 ; dans le Tiers-Ordre dominicain, la province de France a publié un directoire en 1959 ; les autres provinces préparent le leur.

Action catholique et Mission ouvrière

L'Action catholique a, depuis trente ans, joué un rôle important dans la vie de l'Eglise de France. Dès l'origine, les religieux ont été intimement associés à ses activités. Plusieurs ont aidé et aident encore très efficacement les équipes nationales de divers mouvements.

Qu'il suffise de mentionner, pour souligner ce fait, l'assistance des Pères Jésuites à l'A.C.J.F., à la J.O.C. et à la J.E.C. parmi les mouvements de jeunes, au M.I.C.I.A.C. (Mouvement d'Ingénieurs et de Cadres d'Industrie d'Action Catholique) parmi les mouvements adultes. On n'oubliera pas, non plus, tout ce que l'Action catholique doit à des organismes comme l'Action Populaire, Economie et Humanisme, etc.

Le scoutisme catholique est aussi dû à l'initiative d'un jésuite français, le P. Sevin. Il ne l'implanta pas sans peine. Depuis, quoique n'étant pas compté parmi les mouvements d'Action catholique spécialisée, le scoutisme n'a donné, notamment dans le domaine des vocations sacerdotales, de belles preuves de sa fécondité. Or, il faut noter que des religieux jouent un rôle certain dans ses unités et, au plan national, dans le choix de ses orientations.

La collaboration des religieux à l'échelon national des mouvements dépend à la fois de la hiérarchie et des

supérieurs religieux. Elle est réglée par un accord qui permet d'assurer une présence suffisamment continue et étoffée pour que la vie des mouvements n'en souffre pas dommage et que les lois de la vie religieuse soient respectées.

A l'échelon diocésain également on fait appel à des religieux, mais c'est surtout comme aumôniers d'équipes qu'un bon nombre d'entre eux rendent service. Ce fait n'est pas sans conséquence, non seulement pour la vie des équipes, mais pour la collaboration des deux clergés. Si le prêtre en effet joue dans la « révision de vie » un rôle très efficace, il est bien évident qu'en retour l'esprit et les méthodes de l'Action catholique exercent sur la vie sacerdotale une influence parfois décisive. Il s'ensuit qu'entre laïcs et aumôniers d'une part, entre aumôniers de l'autre, et donc entre réguliers et séculiers adonnés à la même tâche, se crée, par le jeu normal des perceptions et des réactions communes une entente fraternelle où se réalise, de fait et sans histoire, l'unité des deux clergés. Qui a participé à certaines journées d'études entre aumôniers d'A.C.O. du Midi de la France, ou à certaines rencontres nationales d'aumôniers du M.I.C.I.A.C. ne peut s'y méprendre : le service des laïcs prenant au sérieux leur vocation de chrétiens dans le monde appelle les prêtres à vivre en plénitude les exigences spirituelles de leur fonction et cet appel crée entre eux une solidarité plus forte que toutes les différences, celle du sacerdoce.

Parallèlement à la croissance de l'Action catholique et en interférence avec elle, un vaste élan souleva l'Eglise de France après la Libération. Mission de Paris, prêtres-ouvriers, Mission de France en sont les réalisations les plus connues. Les religieux ne demeurèrent pas à l'écart de ce mouvement missionnaire : en 1953, on comptait 25 prêtres-ouvriers venus de la vie religieuse dont les trois quarts étaient jésuites ou dominicains.

Mais, avant même la fin de l'occupation, le P. Loew avait pris une initiative grosse de conséquences. Après avoir été docker sur les quais de Marseille il se rendit compte que, si les prêtres-ouvriers demeuraient « parachutés », sans lien organique avec la paroisse, on risquait de scinder l'Eglise en deux. Le cardinal Suhard devait manifester un peu plus tard la même inquiétude. Il parut donc au P. Loew qu'il fallait unir paroisse et mission. En octobre 1943, avec trois prêtres séculiers, il demandait à l'archevêque de Marseille de confier à leur équipe une paroisse missionnaire où ils tenteraient un essai de sacerdoce à la fois pastoral et missionnaire. Cet essai devait aboutir, en 1954, à la fondation de la Mission ouvrière Saint-Pierre et Saint-Paul, devenue aujourd'hui institut séculier, dont le but est l'évangélisation du monde ouvrier. Cet institut, qui groupe des prêtres et des laïcs venus essentiellement des milieux populaires, a déjà présenté plusieurs candidats au sacerdoce, après leur avoir donné une sérieuse formation tant au plan humain qu'au plan spirituel.

La suppression des prêtres-ouvriers, en 1953, n'a pas ralenti les efforts des congrégations en faveur de la mission dans le monde ouvrier. Sur le plan local, plusieurs entretiennent des équipes paroissiales ou en union intime avec les paroisses. Sur le plan national, le Secrétariat de la Mission ouvrière comprend une « Commission des Supérieurs d'Instituts » spécialement intéressés. A côté de Mgr Ancel, supérieur du Prado, de Mgr Vinatier, vicaire général de la Mission de France, on y voit siéger plusieurs représentants des Congrégations religieuses et le Secrétaire général du Comité Permanent des Religieux. Elle voudrait aider la hiérarchie à se faire une idée de plus en plus précise de l'état religieux des secteurs « sans Dieu » et des difficultés inouïes que présente leur évangélisation.

Dans le ministère paroissial



Un Frère missionnaire des campagnes
Du couvent à la paroisse.

A première vue le ministère paroissial semble difficilement compatible avec la vie religieuse. Les religieux qui acceptent d'entrer de cette façon dans l'apostolat de leur diocèse sont tenus à un effort d'adaptation délicat : le style de leur vie religieuse s'en trouve modifié. Il s'agit, en effet, d'assumer la charge des âmes sous l'impulsion et selon les décisions de l'évêque ; il faut mener l'action apostolique avec les autres membres du clergé paroissial, accepter les rencontres, les échanges, l'harmonisation des efforts. Il faut oublier dans ses rapports avec les fidèles la couleur de son habit, les traditions, les dévotions, les besoins mêmes de son ordre, pour introduire les âmes d'abord dans l'esprit de la liturgie, les courants de pensée, de prière de l'Eglise locale, respecter le terroir originel (sans pour autant négliger ce qui pourrait le faire accéder à la plénitude catholique)...

Actuellement, beaucoup d'ordres acceptent cette forme de collaboration quand les exigences de leurs constitutions n'offrent pas de trop précises contre-indications. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les efforts de certains apôtres pour harmoniser institutionnellement les exigences de la vie religieuse avec celles de la charge pastorale.

Ainsi, au XII[e] siècle, saint Norbert fondait l'ordre des chanoines réguliers de Prémontré, dans une perspective qui avait déjà inspiré nombre de fondations aujourd'hui éteintes : associer à une règle religieuse d'inspiration monastique pour nombre d'usages (à l'époque, on ne connaissait pas d'autres formes de vie religieuse), la prise en charge des paroisses proches de l'abbaye. Actuellement encore, les Prémontrés desservent en France onze paroisses dans six diocèses, tandis que les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, fon-

dés au début de ce siècle par Dom Gréa, desservent quatre paroisses situées dans quatre diocèses. Dans le même courant, moyennant quelques nuances dans l'adaptation, les oblats bénédictins de l'Hay-les-Roses desservent deux paroisses, et les Bénédictins olivétains du Bec-Hellouin, nés au siècle dernier de la paroisse du Mesnil-Saint-Loup, n'ont pas renié leur origine. Enfin l'ordre dominicain, fondé par un chanoine régulier mais pour refuser explicitement l'enracinement paroissial afin de mieux vaquer à la prédication de la foi, a autorisé récemment un de ses membres à fonder les Petits Frères des Campagnes qui comptent actuellement onze prieurés répartis en neuf diocèses. Cette congrégation a gardé le style monastique adapté par les chanoines réguliers, mais elle se met au service des paroisses et de l'Action catholique rurales.

Parallèlement à ce courant ancien qui fait problème à beaucoup en raison de ses attaches avec un style monastique périmé en dehors des monastères, le courant moderne de la vie religieuse, dégagé des usages médiévaux, a donné naissance à plusieurs congrégations qui se proposent explicitement d'assumer la charge paroissiale. Ainsi, les Fils de la Charité, fondés en 1918 par le Père Anizan, pour les agglomérations populeuses des cités ouvrières et des faubourgs, se veulent, par fondation, par vocation, « diocésains » parce que paroissiaux. Actuellement, ils ont la charge de cinquante paroisses situées dans quatorze diocèses en France, au Maroc et au Canada (1) .

Enfin, le Prado, fondé à Lyon par le Père Chevrier, n'est pas à proprement parler une congrégation religieuse, puisqu'il s'est rattaché à la branche des instituts séculiers lorsque Rome en a approuvé et organisé l'institution. Par suite de cette structure originale, qui lève nombre de difficultés, ses membres prêtres peuvent être « incardinés » dans les diocèses comme les autres prêtres du clergé séculier. Aussi, fondé pour le service des pauvres, cet institut s'est-il largement ouvert au ministère paroissial en milieu populaire et rayonne-t-il profondément sur le clergé français (2).

La miséricorde temporelle

Le grand public voit surtout des religieuses soigner les malades ; il ignore souvent que des religieux cherchent aussi à se sanctifier et à étendre le règne de Dieu en se vouant au soulagement des souffrances et des déficiences corporelles de leurs frères sans négliger pour autant de les aider spirituellement. Trois instituts de religieux travaillent en France aux œuvres de miséricorde.

L'Ordre Hospitalier des Frères de saint Jean de Dieu, fondé par ce saint en 1537, à Grenade en Espagne, compte un certain nombre de prêtres et surtout des frères : 2.600 religieux au total, dans le monde. Il accueille des malades et des déficients et les soigne dans des hôpitaux généraux, des maisons de cure, des œuvres de réadaptation pour jeunes infirmes (psychiques et physiques), d'hospitalité de nuit, des dispensaires et des léproseries. L'Ordre anime 215 centres de soins (13 en France) comptant 45.000 lits (6.500 en France).

Les Camilliens, Ordre des Clercs Réguliers Ministres des Infirmes, fondé à Rome en 1582, par saint Camille de Lellis, compte aussi des prêtres et des frères (1.280 religieux) répartis en hôpitaux, maisons de repos, aériums pour enfants, etc. (7 maisons en France).

Les 330 Frères de charité de Sainte Marie Auxiliatrice, fondés à Trêves en 1850 par le Serviteur de Dieu Friedhofen, soignent en hôpital et maisons de repos comme à domicile (3 maisons de repos en France).

Notons ici que l'Institut des Frères de Saint-Gabriel a spécialisé 800 de ses religieux dans l'éducation des aveugles, sourds, muets et déficients physiques.



Un Père camillien célèbre la messe dans une chambre de malade
La première des charités.

"Le sel de la terre"

« Le Sel de la terre » : tel est le titre d'un petit livre à la fois plein de sérieux et d'humour écrit il y a quelques années par un laïc, André Frossard, pour présenter au grand public les ordres religieux. Il dit bien que les religieux n'ont pas déserté « le doux royaume de la terre », comme il est dit souvent, mais s'y trouvent intimement plongés et mêlés. Il vivent dans leur temps et sont présents à tous ses grands problèmes.

Cette présence est particulièrement manifeste dans le domaine de l'information et de l'édition. On sait la place qu'occupent les publications fondées, dirigées et animées par les Assomptionnistes de la Bonne Presse, *La Croix, le Pèlerin,* etc. On sait le rôle joué par les Dominicains depuis que le P. Bernadot, en 1919, fonda *la Vie Spirituelle* et lança, à la demande de Pie XI, en 1928, *la Vie Intellectuelle* (à laquelle succède, depuis 1959, *Signes du Temps*), revue « engagée » où étaient confrontés les événements et la foi. Dans la même ligne dominicaine, il y eut, entre les deux guerres, l'hebdomadaire *Sept* puis, en 1945, *la Vie Catholique Illustrée* et en 1953, *l'Actualité Religieuse dans le Monde,* dont les *Informations Catholiques Internationales* devaient prendre la suite en 1955. Dans la Résistance, des Jésuites se trouvaient aux côtés des laïcs

(1) Cf. *I.C.I.* No 108.

(2) Cf. l'interview de Mgr Ancel *I.C.I.* No 133.

de *Témoignage Chrétien*. Les Fils de la Charité ont fondé l'Union des œuvres et les Editions Fleurus qui diffusent notamment *Panorama Chrétien*. Un religieux dominicain préside aux destinées des émissions catholiques à la télévision. Chaque semaine, *Radio-Cinéma*, devenu *Télérama*. présente et commente les programmes audio-visuels...

Recherche

Au plan non plus de l'information immédiate mais de la recherche et de l'étude, deux équipes de réputation internationale : l'Action Populaire fondée en 1903 par les Pères Leroy et Desbuquois jésuites, et Economie et Humanisme, fondée en 1942 par le P. Lebret, dominicain, travaillent, dans des perspectives et avec des méthodes différentes, à mieux connaître les faits sociaux afin qu que l'Eglise puisse en juger et élaborer aisément sa doctrine en matière de vie sociale et de civilisation. Ces centres d'études publient chacun une revue qui porte leur nom. (L'Action Populaire y ajoute les *Cahiers d'Action religieuse et sociale*). Mais ils éditent aussi des ouvrages de sciences sociales et même Economie et Humanisme a lancé aux Editions ouvrières une collection « Spiritualité » qui n'a pas peu contribué à diffuser une spiritualité originale de l'engagement.

Au niveau d'une culture générale plus large et moins technique, *Les Etudes* témoignent avec une belle continuité de l'attrait qu'exerce toujours l'humanisme chrétien qu'on toujours cultivé les Pères de la Compagnie de Jésus.

Ces derniers continuent aussi leur tradition propre quand ils se vouent à la science, même profane : plusieurs travaillent avec des médecins ; d'autres sont collaborateurs d'organismes internationaux (O.N.U. et B.I.T.) ; un autre est célèbre par ses expériences biologiques ; d'autres travaillent avec les spécialistes des sciences physiques. L'influence du P. Teilhard de Chardin a dépassé les frontières de sa spécialisation scientifique. Enfin, il n'a pas échappé au public des philosophes et des économistes, même marxistes, que le meilleur exposé (et peut-être la meilleure critique) de la pensée de Karl Marx est l'œuvre d'un jeune jésuite français : le P. J.-Y. Calvez.

Du côté dominicain, où la spécialisation profane est moins cultivée, le P. Dubarle traite avec compétence des problèmes soulevés par l'usage de l'énergie atomique et cherche le passage entre la mentalité scientifique moderne et la vie de foi.

Renouveaux

La présence des religieux aux grands mouvements de renouveau qui animent tout le corps de l'Eglise n'est pas moins manifeste. On l'a déjà vu quand il s'agisait de la mission, de l'Action catholique, de la pastorale. Il en est de même quand il s'agit du renouveau spirituel, théologique, liturgique ou œcuménique.

Le chartreux anonyme qui écrivait à ses amis ne se doutait pas que *Silence cartusien*, publié après sa mort, connaîtrait, avec une série d'autres petits volumes, le succès qu'il a connu. De même, tels ouvrages du P. de Montcheuil, et bien d'autres ouvrages d'auteurs de toutes robes. Peut-être ce foisonnement de publications est-il cause de la désaffectation dont ont souffert certains mouvements de piété : il n'est pas besoin d'être membre de la fraternité séculière du P. de Foucauld pour être pris dans son rayonnement ; il suffit d'avoir lu ses *Méditations sur l'Evangile* ou bien le best-seller du P. Voillaume : *Au cœur des masses*. De la même façon, qui n'est pas atteint aujourd'hui dans les cercles vivants de l'Eglise, par le rayonnement de saint Ignace, de saint Dominique ou de saint François ? *Christus* et *Vie chrétienne, La Vie spirituelle* et son « supplément » sont des revues bien connues, quoiqu'elles atteignent des publics fort divers, et l'on ne peut que mentionner en passant les multiples feuilles de spiritualité mariale.

Le renouveau des études théologiques a trouvé de son côté parmi les religieux français quelques-uns de ses meilleurs artisans. Contentons-nous de quelques noms. Sans parler des revues spécialisées la collection *Théologie* (chez Aubier) et la collection *Sources chrétiennes* (aux Editions du Cerf) où laïcs et clercs éditent les ouvrages quasi inaccessibles des Pères de l'Eglise. Dans le même domaine, les Assomptionnistes ont entrepris une traduction complète de saint Augustin et le P. Hamman, franciscain, présente à un public plus large les textes chrétiens trop peu connus.

Le Saulchoir, couvent d'études des Dominicains de la Province de Paris, a donné un spécialiste du monde médiéval présent aux grands débats de l'Eglise d'aujourd'hui, le P. Chenu, et un ecclésiologue fort remarqué, le P. Congar.

Les Carmes, qui éditent de nombreux textes spirituels de valeur dans leur collection *La vigne du Carmel* (aux éditions du Seuil), comptent à leur actif la belle réalisation des *Etudes Carmélitaines* (chez Desclée de Brouvert) où les meilleurs spécialistes traitent avec un sérieux scientifique remarquable, des problèmes que soulève actuellement la théologie mystique.

Par ailleurs, c'est au scolasticat rédemptoriste de Dreux qu'a été adapté au public français l'original traité de morale composé par le P. Häring : *La loi du Christ*.

En matière liturgique, le Centre de Pastorale liturgique est une création de Dom Lambert Beaudoin, bénédictin belge, et des PP. Duployé et Roguet, dominicains. Très tôt, le chanoine Martimort en est devenu le codirecteur et l'on ne peut plus y voir qu'un organisme collectif de l'Eglise en France.

Notons encore la présence des religieux dans le travail œcuménique : le P. Vilain, mariste, Mgr Dumont et les dominicains du Centre d'études et de la revue *Istina*... Et, pour finir, la présence des religieux au sein du mouvement biblique avec l'Ecole biblique des Dominicains français de Jérusalem.

3. - Une vie pour notre temps ?

Quelque 20.000 religieux en France participent comme on l'a vu au travail apostolique de l'Eglise. Leur activité peut surprendre par sa variété et par son ampleur. La surprise serait moins forte si l'on avait de la vie religieuse masculine une idée plus conforme à la réalité. La réalité est que l'évolution de la vie religieuse au cours des siècles est marquée par un passage de la fuite du monde à l'engagement de plus en plus poussé en plein monde. De saint Antoine aux Instituts séculiers l'histoire est éloquente. La retracer dans ses grands traits permet, chemin faisant, de se familiariser davantage avec la vocation propre des grandes familles religieuses actuellement à l'œuvre.

On compta de bonne heure des ascètes dans l'Eglise. Leur intention de vie spirituelle cristallisait autour de l'idée de virginité. Spontanément, pour les chrétiens, la pureté du cœur paraissait appeler la pureté de la chair et l'on nommait en latin « continents » ceux qu'en grec on appelait « ascètes ». C'était bien commencer par où les Juifs esséniens de Qûmran avaient fini. Car, même s'ils en vinrent à jouir d'une position spéciale dans l'Eglise, ascètes et vierges ne formaient pas vraiment des groupes séparés ; à tout le moins, participaient-ils assidûment à ce que nous appellerions le culte paroissial. De ce fait, vivant pour Dieu en plein monde, les ascètes et les vierges des trois premiers siècles semblent plus proches des instituts séculiers actuels que de



Les anachorètes dans la Thébaïde, par Lorenzetti
Le flot montant, il fallut l'endiguer.

la vie religieuse. Pour autant, leur influence sur l'Eglise ne fut pas sans importance puisqu'on en vint peu à peu — le contraire eût été anormal — à choisir dans leurs rangs les membres du clergé. Toutefois, le célibat des clercs ne fut pas si tôt une loi d'Eglise : le concile de Nicée refusa d'en généraliser le principe en 325.

Le monachisme n'est apparu dans l'Eglise qu'à la fin des persécutions (édit de Milan, 313). Pourtant, son plus lointain ancêtre l'inventa au hasard d'une fuite au désert devant la menace d'une persécution. Riche citoyen de Thèbes, en Egypte, Paul (234-347) fut ainsi amené, à vingt-trois ans, à vivre en solitaire dans une oasis. Il y prit goût car il mourut à cent treize ans sans avoir quitté le désert.

Mais c'est surtout avec Antoine (251-356), Egyptien et riche lui aussi, que le mouvement de retraite au désert devait prendre son essor. Jusqu'alors le terme « anachorète » avait désigné ceux qui montaient des villages de la vallée du Nil vers l'arrière-pays désertique afin de ne pas payer l'impôt. Bientôt il désigna ceux qui refusaient de se livrer à un autre maître que le Christ. Ainsi Antoine qui se débarrassa de ses biens pour aller vivre dans un sépulcre où il eut fort à faire contre des démons fort intéressés, semble-t-il, à le posséder, puis, avec deux disciples d'abord, une foule d'autres ensuite, dans une oasis du désert oriental. De son vivant, sa renommée s'étendit très loin et son influence fut énorme. Après sa mort, le récit de sa vie par saint Athanase, évêque d'Alexandrie, popularisa la vocation monastique.

Les disciples vinrent en foule. En effet, dans un monde bureaucratique et centralisé où la liberté politique était inconnue et le service militaire obligatoire, la conscience personnelle étouffée prenait dans la fuite au désert une revanche éclatante. D'autre part, les chrétiens les plus généreux voyant dans ce monde pourri la foule des médiocres que la perspective du martyre ne retenait plus envahir l'Eglise, trouvaient dans l'érémitisme le moyen de témoigner vigoureusement en faveur du Christ : puisqu'on ne pouvait donner son sang et sa mort, restait à donner sa vie en se laissant, comme le Christ, « conduire par le Saint-Esprit dans le désert pour y être tenté par le diable » (Matth. IV, 1). Alors, la vie deviendrait vraiment « spirituelle ».

Les moines

Mais, le flot montant, il fallait l'endiguer. Ce fut l'œuvre de plusieurs saints.

Pacôme d'abord (286-346), soldat converti devenu ermite en Egypte. Antoine avait établi le principe de l'érémitisme : une « demeure » (en grec *monè*, d'où moine) pour chacun ; réunion de tous pour les offices religieux seulement. Pacôme, lui, inventa la *koinos biosa,* la vie en commun (dite cénobitique) ou, si l'on veut, fonda le premier cloître afin d'organiser la vie des solitaires sous l'autorité d'un « père spirituel » ou « abbé » (de l'araméen *abba,* père).

En Asie Mineure, saint Basile (329-279) fixa une limite au nombre de moines qu'on pourrait admettre en chaque monastère, afin que le gouver-



Des cisterciens, aujourd'hui comme hier
Des foyers de vie économique, culturelle, spirituelle.

nement de l'abbé fut plus efficace. Sa règle est encore observée par les moines d'Orient.

En Palestine, ce fut saint Jérôme qui répandit l'idéal monastique ; en Gaule saint Martin, vers 363, à Ligugé et Marmoutier ; saint Honorat vers 400 à Lérins ; Jean Cassien, vers 420, à Saint-Victor de Marseille ; d'autres, plus tard à Ainay (Lyon) et Comdat (Saint-Claude). De Lérins, il devait passer en Irlande par saint Patrick. Il fut probablement révélé en Italie par saint Athanase lors de son exil, et c'est là que saint Benoît (480-547) devait lui donner son visage occidental achevé.

Ce jeune noble de Nursie, étudiant à Rome et promis à un bel avenir, découvre un jour le double piège de l'ambition et de la sensualité. Alors, il quitte tout. Ermite, des moines le mettent à leur tête, mais ses exigences spirituelles les rebutent et ils tentent de l'empoisonner. Benoît les abandonne donc et retourne à son ermitage de Subiaco. Des disciples le rejoignent ; il les groupe en monastères et se charge de leur formation jusqu'au jour où il cède la place à un prêtre jaloux qui le persécute, et va fonder au Mont-Cassin un monastère qu'il gouverne jusqu'à sa mort.

C'est surtout par sa règle que saint Benoît a infléchi l'histoire du monachisme occidental. Alors que plusieurs formules de vie monastique se proposaient, entre le VIe et le IXe siècles, celle qu'il avait codifiée s'imposa d'une manière quasi exclusive en Occident. Il n'avait pas voulu fonder un ordre, mais guider des cénobites (et, de fait, l'ordre bénédictin est une quasi fonction juridique) mais les monastères, puis les congrégations de monastères qui se réclament de lui ne se comptent pas. Cluny (910) et ses filiales, la Chartreuse (1084) où saint Bruno, sans adopter la règle de saint Benoît parce qu'il cherchait un style plus érémitique, s'en inspira notablement, Citeaux (1098) et ses filiales sont les sphères d'influence les plus connues de la règle bénédictine. Aujourd'hui encore, 15 congrégations groupant 205 monastères et 11.476 moines se réclament explicitement du Patriarche des moines d'Occident.

Avec saint Benoît, les traits essentiels de la vie monastique sont fixés et nous pouvons les décrire. Les premiers anachorètes s'étaient naturellement portés aux extrêmes. Puisqu'il faut vivre pour Dieu, on ne doit concéder à la vie en ce monde que le minimum indispensable et « renoncer » — c'est le mot-clef, tiré de l'Evangile — à tout le reste. De ce fait, on mènera une vie aussi proche que possible de celle des anges et des élus qui aiment Dieu par-dessus tout puisqu'ils n'ont besoin de rien d'autre. La solitude (renoncement à l'amour humain et à une société dont l'organisation provisoire est vouée à la mort), le désert (renoncement à tous les biens matériels qui ne sont pas indispensables) sont la face négative de cet amour exclusif : parce que le Christ va venir instaurer le règne de Dieu, le moine se tient éveillé. Libre dans le monde préoccupé, il porte l'espérance chrétienne à son maximum de tension.

Mais l'érémitisme n'est pas une vocation de masses. Par ailleurs, la recherche de Dieu qui attire le moine au désert lui donne aussi le goût de la Jérusalem céleste et de son anticipation terrestre : une communauté qui ressemblerait à la toute première Eglise chrétienne telle que la décrivent les Actes des Apôtres, où l'on vivait à plein le commandement nouveau de l'amour fraternel. Par ailleurs, à s'isoler dans la recherche de Dieu ne court-on pas, au début au moins, le risque le plus grave : l'orgueil ? L'obéissance à l'abbé atténuera ce danger : le moine renoncera à ce qui a le plus de prix pour un homme digne de ce nom : sa volonté propre. En professant l'obéissance, dit saint Basile, le moine s'engage à ne pas revenir en arrière sous peine de sacrilège, car c'est à Dieu qu'il se voue en promettant d'obéir à son supérieur. Ainsi la promesse d'obéissance, implicite au début du monachisme (comme d'ailleurs dans l'Evangile où les conseils de pauvreté et de chasteté sont plus nettement formulés) devait-elle devenir de plus en plus explicite dans les formules de profession.

De la tradition ainsi élaborée, saint Benoît ne renie rien, mais le secret de son influence tient en un mot : la discrétion, qui fut chez lui un admirable sens de la mesure. Très tôt après son départ de Rome il semble avoir vécu en ermite, mais sa charge d'abbé lui apprit que, normalement, l'érémitisme ne pouvait être une condition de débutant. Ainsi fut-il amené à organiser une vie commune qui comportât une part de solitude réservée par le silence (car au cœur de tout moine bien né un ermite étouffe à qui l'on doit permettre de respirer) ; une vie commune stable, pour qu'on ne soit pas tenté de partir, sous prétexte d'aller quérir ailleurs une observance plus parfaite ; une vie commune où puissent s'harmoniser la prière, la culture spirituelle ou « lecture divine » et le travail, car pauvreté n'est pas misère et le moine aussi doit gagner son pain. Enfin, une certaine souplesse était nécessaire puisque le régime du monastère devait convenir aux débutants et ne pas entraver le progrès des frères plus avancés. Bref, le succès de sa règle le prouve : saint Benoît sut détecter avec sagesse les moyens propres à stabiliser en Occident l'idéal monastique sans rien retrancher de son exigence, mais en nouant toutes ses composantes dans un équilibre pacifiant.

Désormais, les monastères pourraient bien devenir des foyers de vie économique stable (défrichage des sols, fixation autour des monastères de populations encore vagabondes, construction d'églises, etc.), de vie culturelle intense (écoles abbatiales, copie des manuscrits anciens, plus tard théologie et études historiques), ils se définiraient avant tout comme des foyers de vie spirituelle où, quoi qu'on soit amené à faire, l'essentiel et la fin de toute activité serait la recherche de Dieu. Parce que le monde n'est que le cadre provisoire de la vie humaine, les moines ne sont jamais spécialistes en rien, même si, de fait, leur vie monastique intègre une activité dominante spécialisée. Attachés à Dieu seul, ils se considéreront toujours comme libres à l'égard de tout le reste et ne se donneront à des tâches profanes qu'autant que l'obéissance, le service de l'Eglise, de leurs frères ou du monastère leur en font un devoir. Ils sont les témoins du Royaume où, absolument parlant, Dieu suffit.

Les chanoines et les mendiants

La vie monastique n'implique pas de soi le sacerdoce ; on peut parfaitement être moine sans cesser d'être laïc, sans devenir clerc et prêtre. Il suffit que chaque communauté ait un ou plusieurs prêtres à sa disposition. Mais il était inévitable qu'entre moines et clercs des liens fussent noués. En Orient, on choisit toujours les évêques parmi ceux qui avaient fait vœu de chasteté ; en Occident, on en vint à conférer le sacerdoce à tous les moines suffisamment cultivés et l'Eglise puisa souvent dans les monastères des équipes apostoliques pour ses besoins les plus criants.

D'un autre côté, parce que les clercs ne pouvaient ignorer la recherche de la perfection, un courant nouveau surgit parmi eux. Après Eusèbe de Verceil et Paulin de Nole, mais de façon si personnelle qu'il devait faire école, saint Augustin, évêque d'Hippône, eut l'idée, entre 391 et 396, de grouper autour de lui les membres de son clergé pour mener avec eux une vie aussi proche que possible de la vie du collège apostolique à Jérusalem, qu'on nommait précisément *vita apostolica*. Mise en commun des ressources et donc vie commune, prière liturgique (encore plus essentielle aux clercs, chargés de prier au nom de l'Eglise, qu'aux moines) et service du peuple fidèle en étaient les composantes essentielles. La chasteté (ou du moins, pour ceux qui étaient mariés, la séparation effective d'avec leurs épouses) allait généralement de soi pour les clercs à ce moment-là.

Cette « monachisation » du clergé eut beaucoup de succès. Un peu partout, des collèges de clercs se groupèrent autour des cathédrales et des

églises importantes. Ils formèrent dans l'Eglise l'ordre canonial, ainsi nommé parce qu'il groupait des clercs inscrits sur la liste (canon) d'une Eglise donnée. Le plus couramment, ils suivaient la règle de saint Augustin, écrite par lui pour des moniales, mais que l'on croyait adressée à des clercs, ou celle de saint Chrodegang, évêque de Metz (751-755).

Mais il fallut bientôt mitiger une règle que d'aucuns trouvaient trop sévère. On se limita donc, à partir de 816 (concile d'Aix-la-Chapelle) à exiger la communauté de vie en tolérant le partage des biens, et ce fut, pendant le X[e] siècle (le « siècle de fer »), la décadence. Cependant, la réforme du pape Grégoire VII (1073-1085) rendit sa vigueur à l'ordre canonial. Le pape



Ordination à Frigolet
Les « chanoines blancs » de Prémontré

conseillait la vie commune au sens plein (communauté des biens) mais se contentait d'exiger la table et le dortoir commun. Par libre décision ou sous la pression des évêques, beaucoup de chapitres se réformèrent et le mouvement sanctionna une différenciation déjà en cours. Les chanoines séculiers (chanoines noirs), vivant en ville, gardaient la propriété privée de leurs biens ; les chanoines réguliers (chanoines blancs), sous l'effet des tendances érémitiques, redevenues vivaces au XI[e] siècle (fondation de la Chartreuse) vivaient à la campagne, selon la règle de saint Augustin, des observances religieuses plus strictes et la profession religieuse de pauvreté. Mais tous avaient en commun les deux éléments essentiels de toute la vie cléricale : la célébration liturgique et le service spirituel des fidèles.

Les plus célèbres de ces ordres, en France, les chanoines de saint Ruf (Avignon, 1039), de saint Victor (Paris, 1108) et de Prémontré (dans la forêt de Saint-Gobain, 1121). Ce dernier ordre fut le plus vigoureux de tous ; un siècle environ après sa fondation, il comptait 1.300 maisons. Il a survécu et ses abbayes prennent encore en charge les paroisses qui les entourent. (Abbayes à Mondaye et Frigolet). On connaît encore, en France, les chanoines réguliers de l'Immaculée Conception (fondés en 1866, noviciat à Taulignan, Drôme) et ceux du Grand Saint-Bernard (fondés en 1177 par saint Bernard de Menthon).

Les Frères Prêcheurs

De cette lignée allait naître au XIII[e] siècle l'ordre essentiellement clérical des frères Prêcheurs. Saint Dominique (1171-1221) était chanoine régulier d'Osma en Espagne. Accidentellement amené à se consacrer à l'évangélisation du Languedoc alors gravement infesté par l'hérésie cathare, il comprit que l'Eglise avait besoin de se donner un corps de prédicateurs mobiles, libérés par une pauvreté effective de toute attache temporelle compromettante et donc vraiment évangéliques. En effet, les évêques, dont la prédication de la foi est le premier devoir, étaient à l'époque submergés de besogne administrative tant du fait de leur charge dans l'Eglise que du fait de leur rôle féodal en certains cas. Le clergé, à l'époque assez ignorant, ne suffisait pas à les remplacer.

Mais fonder un ordre à qui l'Eglise confierait la tâche fondamentale de prêcher l'Evangile dans toute l'Eglise était une innovation inouïe, et le concile du Latran (1215) venait précisément d'interdire la fondation d'ordres nouveaux. Avec l'accord du pape, les premiers frères Prêcheurs adoptèrent donc la règle canoniale de saint Augustin qui avait été celle de Dominique à Osma. Mais à l'austérité de vie dérivée du monachisme, au climat liturgique essentiel à la cléricature, ils ajoutèrent une vie intellectuelle très poussée qui devait faire d'eux l'ordre voué par excellence à l'étude, une école permanente de science sacrée. La Parole de Dieu, techniquement étudiée au cours, vitalement assimilée dans la célébration liturgique et le climat fervent de la vie religieuse, objet de leur prédication enfin, serait l'âme de toute leur vie.

Quant à la structure juridique du nouvel ordre, elle épousait les aspirations sociales d'un temps où l'on se groupait en « communes » pour obtenir des franchises par rapport aux droits féodaux des seigneurs, un temps où l'on ressentait plus le besoin de communauté que le besoin, plus fondamental en d'autres temps, d'unité. Donc, pas d'abbé à vie, mais des supérieurs élus pour un temps limité aux différents échelons (conventuel, provincial et général), le pouvoir législatif appartenant de plein droit aux chapitres où se réuniraient les supérieurs et les délégués des diverses communautés. Enfin, pour assurer le pri[mat] de la finalité apostolique, il ap[partiendrait] aux supérieurs de dispen[ser] individuellement les frères de l'ob[servation] de tel ou tel point de l[a] règle, pour favoriser l'étude notam[ment].

Les Franciscains

Avant même que Dominique ai[t] voulu vivre la pauvreté apostolique d[u] Christ et des Douze, un laïc, Françoi[s] d'Assise (1182-1226) avait voulu vivr[e] l'Evangile à la lettre, dans la condi[tion] humble des classes populaires, de[s] *minores* comme on disait de son temps. Là seulement, pensait-il, on pourrai[t] éviter les compromissions qu'engendr[e] la richesse ou son voisinage. Humbl[e] parmi les humbles, sans la revendica[tion] parfois agressive des humbles, sou[mis] à tout homme à cause de Jésus-Christ, il ne voulait pas d'autre règl[e] que l'Evangile, ni d'autre nom pour se[s] frères que celui de « Mineurs ».

Mais, il fallait s'y attendre, la séduction de la vie évangélique allait jouer [:] bien des *majores* (nous dirions : le[s] « élites » ou « la bonne société ») vinrent grossir dès les premières année[s] les rangs des Frères Mineurs. François n'avait pas fondé un ordre de moines, ni un ordre de clercs et le pape avait tout d'abord autorisé ses frères à prêcher la conversion des mœurs. Innocent III, en approuvant la règl[e] (1210) imposait le diaconat à François, la cléricature aux premiers frères et les conviait à prêcher, cette fois le dogme. Chargés de mission apostolique dans l'Eglise, psychologiquemen[t] « majeurs », ils amenèrent une transformation profonde de l'ordre. Il fallut structurer, écrire une règle, convoquer des chapitres, instituer des supérieurs (qu'on nommerait « ministres » c'est-à-dire serviteurs, et « gardiens » afin d'éviter tout ce qui pourrait évoquer une supériorité (1221-1223), etc. Ainsi, l'ordre de saint François devint-il un ordre de clercs, astreints à l'office divin, adonnés à la prédication et donc à l'étude théologique. L'intuition spirituelle du fondateur n'était pas perdue ; plutô[t] avait-elle créé un corps nouveau, un ordre apostolique et clérical. La fécondité ultérieure de l'institution allait le montrer.

Ainsi, deux courants donnaient-il[s] naissance à deux ordres religieux nouveaux. La parenté entre eux était évidente, non moins claire la diversité d'inspiration. On les nomma Mendiants : l'aspect le plus voyant de leur vie n'était-il pas la pauvreté collective, directement inspirée de l'Evangile et plus ambitieuse, si l'on peut dire, que la pauvreté individuelle de type monastique ou canonial ? Mais ce régime où l'on refusait les revenus de possessions foncières pour asseoir l'éco-



Un dominicain au milieu d'ouvriers agricoles
La vie religieuse efficacement présente au monde.

nomie des couvents sur la générosité des fidèles auprès desquels les frères exerçaient leur ministère dut rapidement être tempéré : le peuple ne pouvait faire vivre tant de couvents ! Une fois achevée la mise au point de leurs institutions, ils étaient en fait des « ordres apostoliques » dont l'idéal remontait à l'Eglise apostolique des Actes des Apôtres.

Leur succès fut inouï. En 1316, on comptait 30.000 frères Mineurs regroupés en 400 couvents ; en 1303, 20.000 frères Prêcheurs répartis entre 600 couvents. Aussi bien, leur vitalité profita-t-elle à toute l'Eglise. En 1248, les Ermites du Carmel, en 1256, les Ermites de saint Augustin furent organisés sur le modèle des ordres Mendiants. Ordres de chevalerie, ordres hospitaliers ou voués au rachat des captifs bénéficièrent aussi de leur expérience. Leur exemple stimula les ordre canoniaux et le clergé séculier et même, à leur suite, les ordres monastiques s'intéressèrent davantage à la vie universitaire. Enfin, en un temps de féodalité déclinante, ils contribuèrent à désolidariser l'Eglise de cette institution, et ainsi à assurer le rayonnement spirituel de son pouvoir.

Surtout, par eux, la vie religieuse devint plus efficacement présente au monde. Mais, s'ils se spécialisèrent pour répondre à tel ou tel besoin de l'Eglise, ils n'en furent pas moins fidèles, quoique d'une manière nouvelle, à l'idéal de vie totalement consacrée à Dieu jusqu'ici incarné par les seuls ordres monastiques.

Les Jésuites et les clercs séculiers

Dans l'histoire de la vie religieuse, le XVIe siècle marque un tournant : l'idéal ancien va s'incarner dans de nouvelles structures, car l'Eglise a de nouveaux besoins.

Partout on parle de Réforme, et même de réforme de la curie pontificale et du clergé. Avant Luther ou en même temps que lui, des groupes de prêtres vont se consacrer à cette tâche. Ainsi, Gaëtan de Thienne, qui veut vivre en prêtre, rien qu'en prêtre, sans honneurs, dignités ou bénéfices, mais dans le détachement et la pauvreté. Le 4 septembre 1524 (Luther a été condamné en 1520) le Saint-Siège lui donne, ainsi qu'à ses compagnons, l'autorisation de vivre en commun, mais lui refuse le principe de la pauvreté collective. Les « Théatins », comme on va les appeler, ont encore des traits médiévaux : ils célèbrent l'office ensemble. Mais déjà, ils annoncent un type de religieux plus spécialisés : leur ministère s'exerce plus volontiers auprès des prêtres.

Entre 1524 et 1601, sept congrégations de clercs se fondent en Italie : toutes sont apostoliques. La vie religieuse y est comprise comme un moyen de rénovation de la vie chrétienne, de propagation de la foi et, spécialement, de réforme du clergé. Face au mouvement protestant, ces clercs doivent aussi défendre la vérité catholique, mais l'intention fondamentale demeure la réforme : il faut donner à l'Eglise l'équipement apostolique approprié à ce dessein, dont tant d'âmes lucides appelaient la réalisation.

Dans ces perspectives nouvelles, la « fin » de la vie religieuse est unique : il s'agit de faire converger toutes les forces au salut des âmes, et, par là, d'assurer sa propre sanctification, dans la docilité à la grâce de Dieu qui pousse l'apôtre à la radicale abnégation de lui-même au service de toutes les tâches de l'Eglise.

Certes, les Mendiants aussi étaient apostoliques, mais le désordre de l'Eglise et la nouveauté des aspirations exigeaient des équipes plus mobiles. La stabilité conventuelle pouvait gêner cette mobilité ; les exigences de la prière chorale, les observances d'inspiration monastique freinaient en fait la consécration de soi au service des âmes ; l'autonomie des maisons monastiques, le gouvernement démocratique des Mendiants empêchaient la réalisation de vastes plans d'ensemble que la situation semblait requérir ; enfin, il fallait choisir et former les candidats en fonction des nécessités concrètes de l'action multiforme à laquelle ils devraient se consacrer.

C'est saint Ignace qui, en fondant la Compagnie de Jésus, a poussé le plus loin l'adaptation des formes de la vie religieuse aux nécessités apostoliques. Les Jésuites ne portent pas d'habit religieux distinctif, mais le costume ordinaire des prêtres fidèles à leur idéal sacerdotal ; ils ne récitent pas l'Office divin au chœur, mais en particulier, afin de pouvoir s'adonner plus librement au ministère apostolique ; leur règle n'impose aucune des pratiques extérieures de mortification traditionnelles jusqu'alors en monde religieux ; la pratique même de la pauvreté et de l'obéissance est directement orientée à la disponibilité apostolique. En tout cela saint Ignace dut surmonter de persistantes oppositions, tant il semblait alors qu'on ne put être authentiquement religieux hors des formes anciennes de vie régulière. Il parvint cependant à faire accepter ses vues et celles de ses frères et, par là, exerça une influence décisive sur l'évolution des formes de la vie consacrée à Dieu.

Dans la compagnie de Jésus l'apostolat commande tout. Le Jésuite se consacrera d'autant mieux à Dieu qu'il cherchera davantage à « être utile aux âmes ». Apostoliquement parlant, la Compagnie n'est pas spécialisée, même si ses membres le sont en fait. Pas de limitation dans le choix des œuvres, des lieux, des méthodes : seul est déterminant l'appel de l'Eglise qui décide quels sont les besoins les plus urgents, les plus importants, les plus durables. Par ses membres, la Compagnie peut tout assumer. Son « fondement », au dire de saint Ignace, c'est le vœu spécial par lequel le fondateur et les « compagnons » s'offrirent au Souverain Pontife pour être envoyés par lui en tout endroit du monde où il estimerait leur présence la plus utile. Ce vœu d'obéissance au Pape, seuls

les profès solennels de la Compagnie, choisis sur appel des supérieurs, le prononcent. (Les autres membres, même prêtres, sont considérés seulement comme « coadjuteurs spirituels » ; ils ne participent pas à la désignation des membres de la Congrégation générale qui élit le Préposé général, successeur de saint Ignace à la tête de la Compagnie et ne peuvent être nommés supérieurs). Pourtant, tous les Jésuites, en vertu de la grâce propre à leur vocation, doivent être prêts à toute forme de service qui, à chaque moment de l'histoire, leur est désignée par le Pape, « maître de toute la moisson du Christ », ou, en son nom, par les supérieurs de l'Ordre. Cela exige de leur part mobilité, souplesse, adaptation, car se mettre au service de l'Eglise universelle n'est pas se dérober à une œuvre particulière (sinon l'universel ne serait qu'un rêve inconsistant) mais se référer sans cesse, à travers les tâches déterminées (et pour apprendre à les accepter comme à les quitter) à cette règle inscrite par saint Ignace dans les Constitutions : « Plus le bien est universel, plus il est divin. »

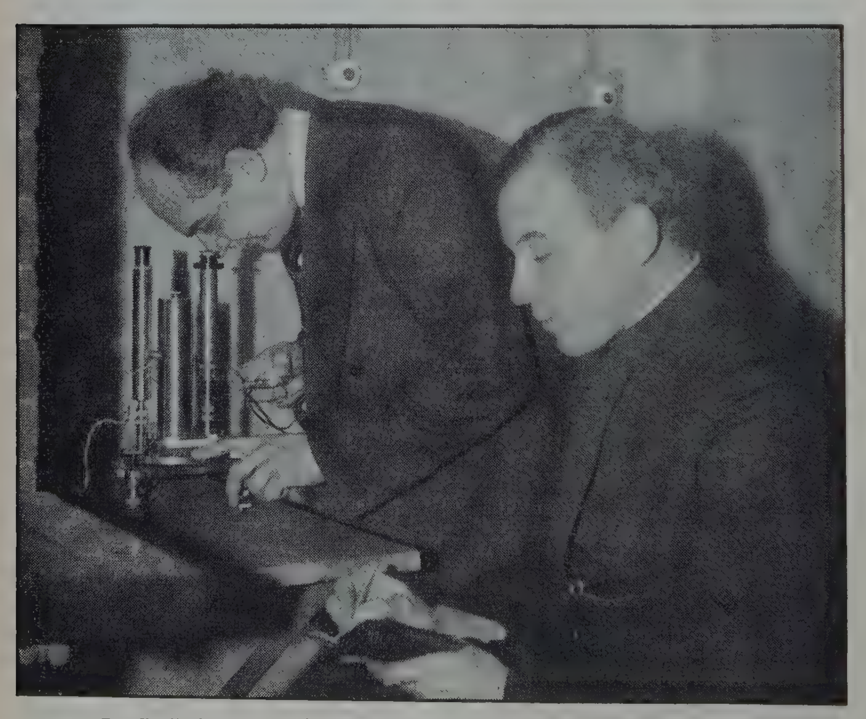
Ce premier caractère de l'apostolat des Jésuites se double d'un second, tout aussi fondamental : il s'exerce à travers toutes les réalités humaines, toute la création, œuvre de Dieu, étant capable de révéler sa gloire. D'où l'immense variété des tâches : depuis les ministères directement liés à l'activité sacramentelle du prêtre jusqu'aux efforts pour pénétrer dans les activités scientifiques, artistiques, techniques, afin d'aider chaque conscience à trouver son chemin vers Dieu. Aucun moyen, aucune situation ne peuvent être négligés, puisque Dieu est partout à l'œuvre dans l'histoire humaine ; mais on insistera principalement sur les tâches éducatives où l'on peut orienter, ouvrir à l'appel du Saint-Esprit, créer les conditions humaines et spirituelles favorisant la libre décision de chacun en face de sa vocation à servir Dieu. Aussi le ministère de l'enseignement (sans être ni premier, ni principal, ni, encore moins, unique) a-t-il été, du vivant même de saint Ignace et plus encore dans la suite, un ministère privilégié des Jésuites.

Pour assumer une vocation d'une telle ampleur, la Compagnie de Jésus devait, de toute nécessité, être fortement structurée. A la plus grande initiative des individus doit correspondre le lien le plus ferme avec le pouvoir central. Les dangers d'une sécularisation, ou si l'on veut d'une « profanation » du religieux voué à une action intense ne sont pas chimériques. L'obéissance est donc le pivot de la Compagnie, une obéissance où le subordonné doit aimer et comprendre l'ordre de son supérieur jusqu'à y adhérer dans son jugement propre, afin d'être aussi souple que possible dans sa main. Un des premiers compagnons de saint Ignace, devant une proposition qu'on lui faisait, répondait à son supérieur qu'il n'inclinait à rien, sinon, justement, de n'incliner à rien : bel exemple de cette indifférence à laquelle doit accéder le Jésuite afin de se trouver disponible de tout son être à la volonté de son supérieur. Evidemment, un lien si étroit entre subordonné et supérieur n'est tolérable que si les supérieurs sont admirablement choisis. Aussi bien, nous dit-on, au jugement de saint Ignace, « l'élimination des inaptes était un principe essentiel de gouvernement ». Mais finalement, structurer de la sorte une vie religieuse relève d'une confiance absolue en la grâce, seule capable de donner aux hommes, qu'ils soient sujets ou supérieurs, l'impatience d'agir en conformité avec le vouloir divin, et ainsi d'assurer à l'obéissance et au commandement le climat d'amour qui fera de leur exercice une vie de libres enfants de Dieu.

Dans cette perspective, il est donc logique que le supérieur général, élu à vie, mais assisté d'un conseil consultatif d'Assistants, nomme tous les autres supérieurs et ait pouvoir direct sur tous les membres de la Compagnie qui communiquent directement avec lui, sans pour cela échapper à leurs supérieurs locaux ou provinciaux. Enfin, le Pape a évidemment tout pouvoir sur la Compagnie, et quand Clément XIV, en 1773, cédant à des pressions politiques, la déclara dissoute, les Jésuites, respectueusement, se soumirent. Paradoxalement, Frédéric II en Prusse et Catherine II en Russie, princes non catholiques, refusèrent de priver leurs sujets des services de la Compagnie. Un reste subsista donc, que le Saint-Siège reconnut en 1801 ; des tentatives de restaurations sous d'autres noms se firent jour ; finalement, en 1814, Pie VII, plus libre que ses prédécesseurs, rendit à l'Eglise le plus contesté de ses ordres religieux.

Aujourd'hui, avec ses 35.000 membres (18.500 prêtres, 6.000 coadjuteurs temporels non prêtres et 10.500 scolastiques) la Compagnie de Jésus n'est dépassée en nombre que par l'ensemble des branches de l'ordre franciscain (1). Son influence a été et demeure considérable, notamment sur tous ceux qui cherchent à servir Dieu dans un cadre assez ferme pour les tenir dans la dépendance étroite de Dieu, mais assez souple pour leur permettre de s'adapter efficacement aux besoins du monde : congrégations de religieuses actives, instituts de prêtres apostoliques, laïcs cherchant à être fidèles à la grâce sans quitter leurs conditions de vie.

Parmi les congrégations religieuses issues du courant moderne dont les Jésuites sont l'expression la plus achevée, il faut noter les Rédemptoristes, fondés en 1732 par saint Alphonse de Liguori, prêtre napolitain. C'est, avec les Passionistes, peu connus en France, le seul ordre religieux proprement dit fondé dans le cours du XVIIIe siècle. Saint Alphonse eut d'ailleurs beaucoup



Le P. Lejay, s.j. et le professeur Holveick dans leur laboratoire

A la plus grande initiative des individus doit correspondre le lien le plus ferme avec le pouvoir central.

(1) Cf. notre « Dossier » sur les Jésuites. I.C.I. no 124.

de peine à fonder son ordre et cela du fait moins de ses frères que du pouvoir royal. Les Rédemptoristes essaimèrent en France et en Suisse à partir de 1818, mais leurs provinces s'y sont depuis beaucoup développées. Ils se vouent surtout à la prédication des missions paroissiales et, bien entendu, envoient aussi des missionnaires en pays païens.

Les sociétés de prêtres

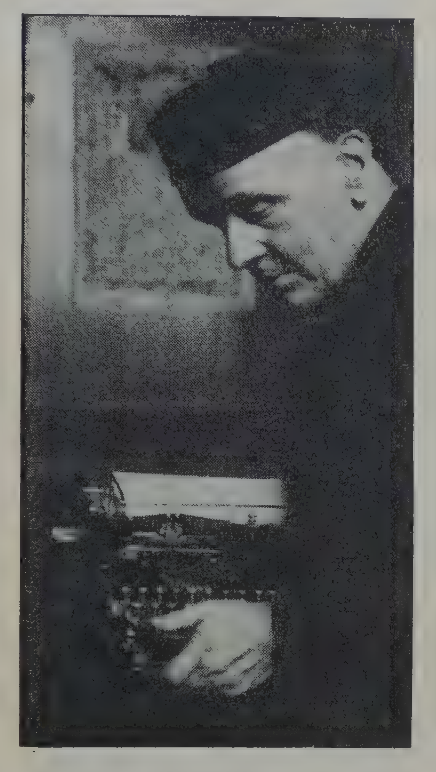
Au cours du XVIII[e] siècle, on voit apparaître, dans la ligne des ordres de clercs réguliers, mais sans qu'on puisse les rattacher explicitement à la vie religieuse, des sociétés de prêtres sans but très spécialisé, dont les membres, subordonnés aux évêques, ne prononcent pas de vœux, mènent pourtant la vie commune, au moins dans une certaine mesure, gardent la jouissance de leurs biens, mais n'en disposent qu'avec l'assentiment du supérieur.

Ainsi, les prêtres de l'Oratoire, fondés en Italie par saint Philippe Néri, en 1564, acclimatés en France par le cardinal de Bérulle en 1611 et rétablis par le P. Gratry après la Révolution. Ils s'occupèrent d'abord de séminaires, puis surtout de collèges. Certains d'entre eux ont été des intellectuels, des savants ou des prédicateurs réputés.

Les prêtres de la Mission ou Lazaristes, fondés en 1633 par saint Vincent de Paul se vouèrent, comme leur fondateur, à l'évangélisation des campagnes, à l'enseignement dans les séminaires (ils en gouvernaient 52 à la mort de saint Vincent) et, plus tard, aux missions à l'étranger. Récemment, l'un d'entre eux, le P. Pouget, qui fut lié avec les philosophes Jacques Chevalier et Jean Guitton et eut des contacts avec Bergson, a eu un grand rayonnement intellectuel et spirituel.

Les prêtres de Saint-Sulpice, fondé en 1641 par J.-J. Olier pour la formation des clercs tirèrent leur nom de la paroisse Saint-Sulpice dont leur fondateur reçut la charge et où ils s'installèrent. Ils ont formé des générations de prêtres français et continuent de le faire.

Les prêtres des Saint-Cœurs de Jésus et de Marie fondés en 1643 par saint Jean Eudes, d'où leur nom d'Eudistes, ont aussi beaucoup fait pour les séminaires, les collèges, les missions. C'est à eux que Mgr Yago a confié le tout récent séminaire d'Abidjan, en Côte-d'Ivoire. Leur fondateur fut l'un des plus zélés à propager le culte du Sacré-Cœur.



Le Père Pouget
Un fils illustre de saint Vincent de Paul.

Les Frères laïcs

Beaucoup d'ordres religieux groupant essentiellement des prêtres acceptent aussi des vocations de frères laïcs (on disait jadis frères *lais*).

L'origine en est très ancienne. Primitivement, on nommait les adultes qui demandaient à mener la vie monastique : *conversi* (c'est-à-dire « convertis », d'où le français « convers »), par opposition aux enfants que leurs parents avaient, dès leur jeune âge, donnés aux monastères et qu'on nommait *oblati* (« donnés », en français « oblats »). Tous étaient moines, sans distinction de catégorie, mais, tandis que les oblats étaient, dès l'enfance, formés à la lecture et au chant, les convers, généralement peu cultivés, pouvaient plus difficilement prendre part à la vie chorale.

Plus tard, on admit à vivre dans les monastères des laïcs destinés aux travaux manuels. Ils ne devenaient pas moines, bien que leur statut s'apparentât d'une part à celui des oblats (on ne pouvait traiter comme des moines les enfants et les adultes non destinés à la profession) et, d'autre part, à celui des convers (plus manuels qu'intellectuels).

Citeaux en fit de vrais religieux, avec une vie de prière organisée pour eux (répétition de *Pater* et d'*Ave*). Mais ils ne vivaient pas la pleine vie monastique, puisqu'ils étaient groupés dans les exploitations agricoles des abbayes.

Les ordres mendiants adoptèrent l'institution : religieux profès à vœux solennels, comme les prêtres, mais non destinés à la cléricature, les convers furent, comme les prêtres encore, attachés à l'Ordre, non à un couvent. Les supérieurs pouvaient donc les envoyer ici où là, suivant les besoins. Ils s'adonnaient aux travaux manuels indispensables à la vie matérielle du couvent et certains d'entre eux avaient un ministère apostolique réel. Avec les ordrse nés après le XVI[e] siècle réapparaît une différenciation dans leur condition religieuse : dans la Compagnie de Jésus, ils sont comme les coadjuteurs spirituels et les scolastiques, profès à vœux simples seulement. En même temps, et cela est significatif, on ne parle plus de convers, mais de coadjuteurs temporels : on veut marquer qu'ils aident réellement les prêtres en les libérant des tâches matérielles qui leur prendraient un temps précieux pour l'apostolat. Certes, on n'entend pas exclure la collaboration spirituelle que les frères laïcs apportent au ministère de leurs frères prêtres : leur vie de prière, de travail et d'austérité religieuse les apparente aux contemplatifs qui appellent la grâce sur le monde, avec ceci de plus que la vie commune avec des prêtres les met plus directement au courant des besoins de l'Eglise et stimule leur recherche de Dieu. Toutefois, on insiste sur les services qu'ils rendent au plan temporel. Leur condition cesserait-elle d'être estimée ?

De fait, l'institution n'a plus la vigueur d'autrefois. Certes, les convers sont encore nombreux dans les ordres monastiques (dans la proportion de 50 % chez les Chartreux, de 33 % chez les Cisterciens), mais les ordres mendiants médiévaux, sauf les fils de saint François, recrutent assez peu de frères. Ainsi, en 1960 on comptait 1.355 convers pour 9.737 dominicains (13 %), 86 pour 1.558 dans les trois provinces françaises (5 %). En 1945 les Jésuites comptaient en France 295 frères coadjuteurs pour 2.045 religieux (14 %).

Dans les ordres missionnaires, la proportion est à peu près la même : Salésiens (25 %), Oblats de Marie Immaculée (10 %), Pères Blancs (9 %) peuvent pourtant associer plus directement leurs frères au travail missionnaire.

Quoi qu'il en soit, dans toutes les congrégations la condition des frères laïcs est en pleine évolution. Alors que l'accent avait été mis jadis plutôt sur les services rendus, on se soucie maintenant davantage de leur formation religieuse ; on tend à les admettre à l'office choral ; on leur donne une so-

lide formation, non seulement technique, mais humaine ; on tend à effacer tout ce qui pourrait s'apparenter à une différence de condition sociale entre eux et les religieux clercs.

En soi, du reste, la vocation de frère laïc ne manque pas de grandeur. Si elle exige un solide équilibre humain, elle peut conduire à une belle plénitude de vie chrétienne. Mais cette grandeur n'apparaît qu'au regard de la foi. En un monde tout occupé de ce qui brille et d'efficacité spectaculaire, le frère laïc risque de passer inaperçu : il vit le plus souvent sa consécration à Dieu dans l'accomplissement de tâches peu voyantes. Pourtant, son effacement même peut le mettre en relief : il arrive plus souvent qu'on ne pense qu'à la porterie d'un couvent, dans les relations avec les fournisseurs, les voisins, les commerçants et même les clients des Révérends Pères, voire en enseignant le catéchisme, la qualité humaine et spirituelle d'un frère ait un rayonnement, discret sans doute, mais d'un très réel pouvoir.

La vie commune, extrêmement poussée, renforce encore cette consécration et cette application. Les frères se sanctifient ensemble dans et par leur métier comme ils sanctifient ensemble leur métier et lui donnent ensemble la plénitude de son sens en le vivant pour Dieu. Tel veut être leur témoignage collectif.

Laïcs, les frères n'ont ni la responsabilité ni la grâce sacerdotales. Ils ont leur grâce propre qui les pousse à la perfection dans la ligne de leur état qui les tient proches des laïcs qui leur confient leurs enfants sans les couper du clergé dont ils prolongent l'apostolat. La question est parfois posée de savoir s'il ne vaudrait pas mieux que les frères fussent prêtres. Mais la poursuite de la perfection n'est pas le monopole des clercs. Pas davantage le rayonnement chrétien. Et non plus l'enseignement religieux. Et encore moins l'enseignement profane : on s'étonne assez de voir des prêtres enseigner les disciplines profanes. A cette compréhension de la complémentarité des vocations dans l'Eglise, il a pu s'ajouter dans l'esprit des fondateurs le sentiment que des religieux clercs tendraient rapidement à se consacrer plus volontiers à l'enseignement secondaire qu'à l'enseignement primaire et populaire, raison d'être des Instituts, ou que l'on tendrait à les appeler au ministère pastoral. La renonciation au sacerdoce apparaîtrait ainsi comme un souci de fidélité à une fonction précise dans l'Eglise : l'éducation chrétienne des enfants du peuple.

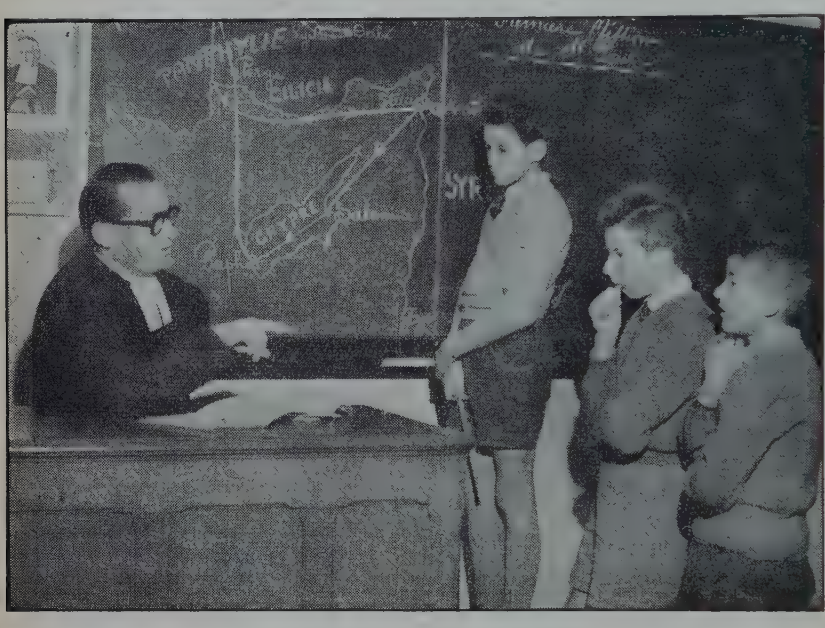
La structure des congrégations de frères s'inspire des idées du temps. Supérieurs locaux et provinciaux nommés, ainsi que les visiteurs. Supérieur général et ses assistants élus par un chapitre général. Le Supérieur général a autorité directe et immédiate sur tous les membres de l'institut.

La formation spirituelle amorcée au noviciat (un ou deux ans) se poursuit pendant les deux ou trois années d'études ou scolasticat. Un second noviciat de quelques mois est prévu entre trente et quarante ans. La règle prescrit des exercices spirituels quotidiens, une retraite annuelle et la grande retraite selon les Exercices de saint Ignace avant la profession perpétuelle.

La formation théologique comporte d'abord un cycle de philosophie et de théologie qui dure de trois à cinq ans dès l'entrée au noviciat. Elle se poursuit d'une façon plus personnelle pendant les dix premières années d'enseignement et, pour certains peut aller jusqu'à l'obtention de diplômes catéchétiques ou de la licence en théologie.

La formation professionnelle et pédagogique peut être poussée, après le scolasticat, jusqu'à des études supérieures diverses, en facultés ou instituts spécialisés, voire jusqu'en écoles d'ingénieurs.

Les Frères enseignants



Les Frères des Ecoles chrétiennes
Fidélité à une fonction précise : l'éducation des enfants du peuple.

Comme tous les religieux actifs dont les congrégations ont été fondées après la Réforme, les frères enseignants exercent dans l'Eglise une activité spécialisée : leur mission essentielle (mais non exclusive : ils ont des œuvres parascolaires et postscolaires) est l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Qui dit éducation chrétienne dit éducation de la foi jusque dans l'exercice des disciplines profanes. Aussi les frères veillent-ils à éviter tout ce qui séparerait la culture profane et l'ouverture du cœur au monde du sacré. Aussi le climat spirituel des écoles est-il extrêmement important si l'on veut initier pratiquement à la vie chrétienne et ne pas se contenter d'un enseignement théorique susceptible d'informer l'intelligence sans faire mûrir l'adhésion cordiale au Dieu vivant. Voilà pourquoi il arrivera aux frères d'animer des groupes d'Action catholique en milieu scolaire. Pour autant l'enseignement religieux ne doit pas être négligé. Auxiliaires des familles et du clergé, les frères ont mandat pour cette tâche ; ils sont de plein droit catéchistes.

Mais il est clair que cette mission appelle aussi une compétence profane. On ne s'improvise pas éducateur et quand il s'agit, dans un monde où la spécialisation technique est la règle, d'apprendre un métier à ceux qu'on éduque, il faut en avoir l'expérience. Sur ce point, on le sait, les frères sont unanimement appréciés : ils ont le sens de la vie professionnelle, ils connaissent ses problèmes et sont assez proches des jeunes pour les aider efficacement à orienter leur avenir.

En vue de cette mission s'est organisé un état de vie religieuse pour laïcs. Religieux, le frère est consacré à Dieu par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Son obéissance à Dieu et à ses supérieurs l'applique à son métier d'éducateur, sa pauvreté et sa chasteté l'y disposent.

Restaurations et tendances nouvelles

Quand l'Europe sort de la tourmente, après les guerres révolutionnaires et napoléoniennes, l'Eglise, mise en cause en même temps que l'ancien Régime, doit refaire ses tissus. Evoquons cette époque pour mémoire : en matière de vie religieuse, elle n'a rien créé. Non que des ordres et des congrégations ne se soient fondés dont la valeur et le rôle spirituel sont grands, mais, en fait de style de vie religieuse, ils ne font que s'inspirer des fondations antérieures.

Ainsi, en 1816, le Père de Mazenod (futur évêque de Marseille), fonde la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée pour ranimer la foi (dans les paroisses de Provence d'abord) par des retraites et des Missions paroissiales. Tel est le propos fondamental. Actuellement, 50 % des oblats y sont consacrés. Mais, peu à peu, la Congrégation a élargi sont champ d'apostolat selon les besoins du temps : collèges, petits séminaires, action catholique et, depuis 1841, missions lointaines, dans le Grand-Nord, au Cameroun, en Amérique latine, Union Sud-Africaine, etc. Or, fait notable, la spiritualité des oblats est explicitement empruntée à l'école française que le Père de Mazenod avait connue à Saint-Sulpice, quand il étudiait sous la direction de l'abbé Emery.

Parallèlement, de grands ordres abolis par la Révolution reprennent vigueur. En 1833, dom Prosper Guéranger restaure à Solesmes la vie bénédictine La congrégation de France, héritière de Cluny, Saint-Vanne et Saint-Maur, est érigée en 1837. Elle compte actuellement huit abbayes et treize monastères à l'étranger. Il en sortira tout le mouvement liturgique des XIX[e] et XX[e] siècles.

En 1839, Lacordaire rétablit les Frères Prêcheurs qui comptent actuellement 38 maisons en France métropolitaine.

Durant le cours du XIX[e] siècle, sur le modèle des clercs réguliers se fondent plusieurs congrégations de missionnaires voués à l'apostolat en France et, pour certains, à l'étranger. L'apostolat en milieux populaires pose des problèmes particuliers. L'institut des Prêtres du Prado, fondé en 1860 par le Père Chevrier, à Lyon, s'y consacre particulièrement. Il n'est pas une congrégation religieuse, mais d'abord une société de prêtres que ne lie aucun vœu. Puis, il devient un institut séculier. Par contre, les Fils de la Charité, fondés en 1918 par le Père Anizan sont des religieux à vœux simples voués par profession aux masses déchristianisées dans un ministère paroissial. Qui n'a entendu parler des réalisations du P. Michonneau, du P. Thivollier et de la Centrale de la rue de Fleurus ?

D'autres congrégations cherchent une vie inspirée du style des Mendiants. En 1850, le P. d'Alzon fonde les Augustins de l'Assomption. Ils sont actuellement 1.000 ; l'un d'eux, le P. Bailly, a fondé la Bonne Presse. Beaucoup plus jeunes, les Frères Missionnaires des Campagnes ont été fondés en 1943 par le P. Epagneul, dominicain. Cette congrégation, de droit diocésain, compte des prêtres et des frères et a déjà fondé 10 prieurés.

Dans une autre ligne, les Petits Frères de Jésus, fondés en 1933 par le P. René Voillaume, ont popularisé la spiritualité du P. de Foucauld dont ils sont les fils posthumes (1). Ce sont des contemplatifs, des moines pourrait-on dire, si le mot ne faisait penser au style monastique traditionnel. Les Petits Frères de Jésus ne vivent pas dans des monastères imposants, mais dans des maisons pauvres en pleines villes et villages ; ils ne portent pas, au dehors du moins, d'habit distinctif, mais se vêtent comme les pauvres gens. Ils vivent la fraternité entre prêtres et laïcs (et avec leurs voisins) sans que forcément les frères prêtres soient choisis comme responsables. Ils travaillent de leurs mains où ils peuvent (sauf les prêtres). Pourtant, ils ont le goût et la vocation du désert, mais, s'ils y vivent matériellement pendant le noviciat, en fait, ils doivent aussi vivre dans le même esprit là où leur maison est sise, et rayonner sur les plus pauvres et les plus éloignés de l'Eglise par leur toute simple fraternité. Ils ont déjà essaimé en vingt et un pays.

Enfin, d'autres fondations cherchent leur voie. Ainsi les Frères de Saint-Jean (prieuré à Champrosay, Seine-et-Oise) qui se vouent à l'apostolat parmi les malades et acceptent d'ailleurs les anciens malades parmi eux.

Voilà donc où nous en sommes. Au total, les nouvelles formes de vie religieuse masculine, même quand elles relèvent d'une inspiration contemplative, nous paraissent accentuer le caractère d'engagement des religieux dans le monde. Une nouvelle forme de consécration à Dieu est apparue depuis une quinzaine d'année : les Instituts séculiers, dont le propos explicite est d'assurer la sanctification des personnes en respectant, pour les laïcs comme pour les clercs, ce qu'il faut bien appeler la condition séculière. Nous avons vu que le Prado s'est défini dans le cadre de cette formule et qu'il peut ainsi rassembler des prêtres incardinés dans des diocèses différents. Est-ce la formule de l'avenir ? Dieu seul le sait.

Conclusion

De la fuite du monde à l'engagement de plus en plus poussé en plein monde, les ordres religieux n'ont rien laissé perdre des intuitions premières qui jetèrent au désert leurs lointains ancêtres. Quand un homme entend l'appel à la vie parfaite, il s'agit toujours d'une consécration totale de soi-même à Dieu à la suite de Jésus-Christ. Avec le temps se sont précisées les perspectives de cette imitation du Seigneur ; il n'était que de lire l'Evangile pour les en tirer. Conseil de pauvreté (« Va vendre tes biens ; donnes-en le prix aux pauvres ; puis, viens, suis-moi »), conseil de chasteté (« Il en est qui se font eunuques pour le Royaume de Dieu mais tous ne comprennent pas cette parole »), conseil d'obéissance, moins explicite dans l'Evangile, sinon sous l'invitation à suivre le Christ, mais tellement évident si l'on médite les pages où Paul a parlé de l'obéissance du Christ « jusqu'à la mort et la mort de la croix » depuis l'instant où il est « entré dans le monde ». La vie religieuse, quelles qu'en soient les formes, c'est l'évangélisme organisé, le circuit court de la vie chrétienne.

Et, parce qu'ils prennent au sérieux l'Evangile, les religieux en éprouvent la vérité. En un temps où « la plaie de l'individualisme » (pour parler comme Lacordaire) empoisonne la vie des hommes, ils expérimentent qu'on peut vivre en frères une vie commune exigeante et s'y épanouir. Au moment où le communisme et le socialisme (il faut prendre ici ces mots dans leur sens originel et sans penser aux excès des idéologies qui en ont fait leur bannière) représentent une aspiration fondamentale des hommes dignes de ce nom, ils affirment bien haut que la vie commune n'est humaine que dans le respect total des personnes et par leur engagement libre et plein. Le P. Bouyer a écrit que la vie monastique était « l'humanisme véritable » ; il faut étendre cette affirmation à toutes les formes de la vie religieuse : elle vérifie expérimentalement la parole du Christ : « Cherchez d'abord le Règne de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît ».

(1) Cf. notre numéro spécial sur « la famille spirituelle du P. de Foucauld ». I.C.I. no 79.

Les photos publiées dans ce numéro sont de : Pierre Vals, Maurice Jarnoux, Keystone, Roger-Viollet, Jean Fortier, A.D.P., Vie Catholique Illustrée.

Les requêtes d'une doctrine chrétienne sur la guerre, par le RP. Régamey, o.p.

(suite de la page 4)

indéfiniment (5) (Mt, V, 38 et suiv.), — aimer les ennemis (Mt, V, 43 et suiv.). En ces trois lignes, le Seigneur veut que progressent nos consciences personnelles et les mentalités collectives et que nous fassions inlassablement pression sur les données du monde, jusqu'à les retourner. *« Quantum potes, tantum aude* : ose autant que tu peux », voilà l'Evangile. Ose autant que ta conscience, éclairée par l'Evangile, dans l'Eglise, te fait voir qu'il faut faire avancer le règne de l'amour divin et autant que les résistances des situations te le permettent (6).

Le primat de la charité force à considérer de nouveau la question de la guerre à son point de vue. Ainsi faisait saint Thomas qui a tenu à l'introduire dans le traité *de la Charité* et à la formuler ainsi : « La guerre est-elle *toujours un péché ?* » (II a IIae, qu. 40, ant. 1). Après lui, on a trop pris son parti de la guerre, qui passait aux yeux de tout le monde pour une procédure normale et on s'employait à la justifier.

Si c'est dans les lignes du Sermon sur la Montagne et selon son esprit que nous nous interrogeons sur la guerre, et si c'est vraiment sur *elle* que nous nous interrogeons, en ayant conscience de son aberrance cruelle, alors nous élucidons le refus de principe qui est la réaction spontanée, trop confuse, de l'âme chrétienne. Tel est le premier temps, nécessaire, habituellement omis, d'une théologie de la guerre. Il nous interdit (notamment) de régresser, pour faire cette théologie, au stade de l'Ancien Testament, puisque, précisément c'était un stade antérieur à la révélation de l'ordre de la charité (7).

Mais pas plus qu'il n'est admissible de poser le problème de la guerre d'emblée comme un simple problème de justice, pas davantage ne peut-on rester sur le refus de principe. Il faut, en vertu même de la charité. en venir à faire valoir les critères de la « juste guerre », et c'est le second stade de la réflexion. Mais on y voit que ces critères eux-mêmes et la façon dont ils s'appliquent obligent à pousser plus loin les discernements ; la *perplexité* de la conscience chrétienne ou simplement humaine est alors telle qu'elle exige une nouvelle analyse. Elle manifeste une situation qu'il faut dire « de détresse » dans l'ordre moral. Paul Ricœur a lancé l'expression « éthique de détresse », et certainement la guerre est en fin de compte un des cas extrêmes où seule une telle éthique est encore de mise. Une morale de purs préceptes devient excessivement arbitraire ou risque d'abdiquer dans les « situations de détresse ». En revanche, une mentalité calviniste, plus ou moins tragique, se voit tout de suite dans la « détresse ». Pour une théologie vraiment catholique, respectueuse de la consistance que garde l'ordre naturel des choses humaines, même ravagé, c'est une belle tâche de pousser jusque dans ce qui est inéluctable « détresse » son effort de discernement et d'exigence évangélique.

---

(5) Amis, faites une correction dans vos Bibles ! En Mt V, 39, ne laissez pas : « ne pas tenir tête au méchant », surtout pas : « ne pas résister au méchant ». Mettez l'équivalent du grec : « ne pas prendre la position *anti* ». L'avertissement nous est donné par le Pasteurs Henri Roser ; il est d'une portée incalculable.

(6) Pour plus de précisions, v. mon livre *Non-Violence et conscience chrétienne,* Edit. du Cerf, 1958, p. 106 à 122.

(7) Notons aussi qu'un certain biblicisme myope se contente de faire la « théologie des réalités terrestres » en interrogeant la Bible sur ces réalités, alors que celles-ci n'avaient pas encore atteint dans les temps bibliques la signification humaine qu'elles ont prises depuis. C'est la lumière de *tout le Mystère du Salut* qu'il faut projeter sur elles et telles qu'elles sont devenues (Là-dessus, article de P. Duquoc dans **Lumière et Vie** de Lyon, n° 50).

DÉPOSITAIRES ÉTRANGERS

Allemagne. — Dokumente Verlag : Poststrasse ,14, - Offenburg (Baden) - C.C.P. : Karlsruhe 667-01

Afrique du Sud. — The Catholic Center : P.O. Mazenod - Basutoland (50 shillings).

Argentine. — La Casa del Libro : 844 Paraguay, Buenos-Aires.
— Liberia Lohlé : Viamonte 795, Buenos-Aires.

Belgique. — La Pensée Catholique : 40, av. de la Renaissance, Bruxelles (320 F.B.).
— M. Regnier : 28, rue Chaussée-de-Charleroi, Namur (320 F.B.).

Brésil. — Livraria Duas Cidades : Praça das Bandeiras, 40, 7° Cong. D, Sao Paulo ($ 7,5).

Canada. — P. Q. Periodica : 5090, av. Papineau, Montréal (34) ($ 7,5).
— Librairie Dominicaine : 2715, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (26). ($ 7,5).
— Abbé Jobin : Séminaire de Québec.

Colombie. — Libreria Nueva : Carrera, 6 a, n° 12 — 85, apartado n° 81, Bogota ($ 7,5).

Egypte. — Les Livres de France, 30, rue Kasr-el-Nil, Le Caire.

Espagne. — Estai Libreria : Balmes 84, Barcelona (400 pesetas).
— Libreria Easo : Plaza de Guipuzcoa, San Sebastian.

Grande-Bretagne. — Duckett Ltd : 140 Strand, London (£ 2,7,6 d).

Italie. — Librairie Internationale : Via Pio X, 8, Roma.
— Librairie Française : 22, Piazza San Luigui dei Francesi, Roma (3.840 lires).

Liban. — Librairie du Foyer : rue de l'Emir Bechir, Beyrouth (21 livres libanaises).

Pays-Bas. — Librairie H. Coebergh : Ged oude Gracht, Haarlem (22 florins, 50).

Portugal. — Editorial Alpha et Omega : rue Eugenia-dos-Santos, 76-2, Liosboa.

Suisse. — Rosen Verlag : Amerbach 35, Bâle.
— Librairie Méroz : 12, boulevard Georges-Fadon, Genève.
— Librairie Lombard et Ryter : 5, boulevard Saint-Jean, Lausanne.

Syrie. — Le Phare : rue Telalt, B.P. 391, Alep.

Uruguay. — Mosca Hermanos S.A. : Avenida del 18 de julio, Montevideo ($ 7,5).

SOLITUDE ET SAINTETÉ

par un Chartreux

Les pages ci-dessous sont extraites d'un article publié par La Vie Spirituelle *dans son numéro spécial d'août-septembre 1960 sur les témoins de la prière. Après avoir rapidement décrit l'idéal de la vie religieuse embrassée par saint Bruno et ses fils, un Chartreux évoque la dure et sanctifiante réalité.*

LA solitude n'a nul besoin de députer un maître des novices pour agir en son nom ; elle se met à l'ouvrage avec entrain. Ses méthodes sont rudes, du moins la plupart des nouveaux venus en jugent ainsi. Aussi bien la solitude perd-elle la majorité des recrues : on va ailleurs chercher un maître plus doux. Mais « s'en aller » est au-dessous de la vérité pour tous ceux — et le nombre en est grand — qui fuient dans une réelle panique.

Et parmi ces fuyards, il en est qui se sont préparés de longue date à la solitude et ont pu faire avec succès des retraites en cellule, deux ou trois semaines d'affilée, comme épreuve préparatoire à leur vocation. Leur fuite met seulement en relief qu'un simple essai ne peut donner une idée adéquate de ce que pourra être l'expérience de celui qui, tout essai terminé, pénétrera dans sa cellule avec l'intention de ne plus en sortir jusqu'à la mort. Beaucoup ont « tâté » de la solitude et en sont revenus extasiés. Mais ils n'ont jamais réalisé concrètement tout ce qu'elle exige de la nature humaine, puisque, du fond de leur cellule, ils savaient qu'en fin de semaine, ils seraient de retour chez eux ou au bord de la mer. Or la solitude est loin d'être romantique. Ce n'est que la porte une fois refermée sur le monde, et pour toujours, que ce maître des novices laisse tomber son sourire engageant et se montre sous ses vraies couleurs. Sur-le-champ, il se met à l'ouvrage. Il en arrive parfois à décider un postulant à faire ses paquets au bout de quelques heures ou après une seule nuit en cellule.

Il est presque impossible lorsqu'on décrit les débuts de cette vie de ne pas personnifier ainsi la solitude car elle semble dès les premiers jours, prendre un caractère de réalité positive : de même que le silence est si profond qu'on peut l'entendre couler dans l'oreille, ainsi la solitude, d'attrayante et douce qu'elle était, devient si affreusement menaçante qu'on la ressent comme une force véritablement hostile. Bien souvent elle écrase.

Les premiers obstacles sont franchis et notre postulant persévère. Un de ses compagnons l'a quitté et le novice de seconde année part demain. Avant d'entrer, il rêvait de fermer la porte sur lui et d'appeler à lui Jésus, son Bien-Aimé, mais il n'imaginait pas, dans son rêve, que ce serait un appel au secours désespéré. Et c'est là maintenant la seule prière qu'il sait faire : « Jésus, pitié ! Jésus, à l'aide ! », tout le long du jour. Toutes ses prétentions, sa confiance en soi, sa conviction d'être assez fort pour affronter la solitude ont disparu depuis longtemps. Maintenant il sait que seul Jésus peut le maintenir dans sa cellule — et que la force donnée par Dieu pour persévérer dans la solitude, est une grâce bien plus grande que celle qu'il a reçue de franchir le seuil de la Chartreuse. Il ne le réalise pas encore, mais le premier pas vers la sainteté a été fait. Car il sait maintenant non seulement quel misérable pécheur il est, mais aussi qu'il n'est rien et qu'il ne peut rien.

Arrive alors le moment de la profession simple ; notre homme sent qu'il commence à récolter quelques-uns des fruits de la solitude. La souffrance qu'il ressentait de la perte de son moi a cessé. Car les appétits et les désirs qu'il avait développés en lui, maintenant, sont morts et ne réclament plus rien. En outre il n'a plus de mal à garder son esprit à l'intérieur de la clôture du monastère. Mais ce n'est pas tant cette immobilité relative de son esprit que le changement qui s'est produit, — le renversement complet de son optique mentale — qui l'étonne et le



La Grande Chartreuse
« Va à Dieu, ou va-t-en. »

ravit quand il regarde en arrière et compare le présent à ses débuts en cellule. Il constate que maintenant il a tout simplement faim et soif des choses de l'esprit, et il se sent libre de développer son être vers Dieu. Il est plus résolu que jamais de s'accrocher à la solitude, advienne que pourra. C'est justement là que Dieu l'attendait. Dieu se substitue alors à la solitude et, continuant l'œuvre de sanctification par l'intermédiaire de son Esprit, il a libre jeu pour mouler l'âme du solitaire selon les méthodes à lui. Car maintenant le solitaire à brûlé tous ses vaisseaux ; il n'y a plus moyen de reculer, plus moyen de s'échapper. Comme maintenant il sait bien ce que ça veut dire : « plus moyen de s'échapper » ! Dans le monde il n'avait jamais réalisé qu'il était une créature d'humeur si changeante, ni saisi tout ce qu'on peut éviter de peine et de souffrance, tant intérieures qu'extérieures, en s'engouffrant dans une auto ou en allant faire une promenade. Mais dans une cellule que la Règle l'oblige à ne pas quitter, il n'y a pas moyen d'échapper à soi-même. Il faut y passer. Bien sûr, le tenter seul est tout simplement impossible, car on se trouve en face de sa propre misère, de son impuissance, vaincu par le sentiment de sa totale faiblesse. Dans son isolement, le moine est privé de tout réconfort humain et il n'a ni occupation, ni intérêt où trouver un dérivatif. Il n'a rien, ni personne que Dieu et Dieu seul en qui trouver, à la fois, la raison de continuer à vivre et la force de le faire. Le sens de la cellule lui devient maintenant terriblement clair : « Va à Dieu, ou va-t-en ! ». Comme son choix est déjà fait, il est simplement forcé à tirer tout son courage et toute sa force presque à chaque instant de Celui en qui il vit et se meut. Et avec un amoureux manque de miséricorde, Dieu accable de ses coups l'âme qu'il veut se présenter à lui-même telle une fiancée radieuse, sans tache ni ride.

Rien qu'une horrible angoisse

Avant d'entrer en Chartreuse, le moine avait séjourné plusieurs fois à l'hôpital. Mais maintenant il estime qu'il n'a jamais réellement souffert avant d'embrasser la solitude. Il a eu sa part de souffrance physique en Chartreuse aussi, mais ce sont surtout les souffrances morales, portées dans la solitude qui lui font estimer tout le reste comme jeu d'enfant. Les choses ont empiré au point qu'il se demande si sa santé mentale y résistera.

Mais il va y avoir pis, et bien pis. Quand l'attaque se porte sur les vertus théologales, il sent que c'est la fin de tout. Il n'y a plus rien ni dans la vie, ni dans la mort. Rien qu'une horrible angoisse. Etre abandonné de Dieu serait déjà affreux, mais être haï de Dieu, vivre en enfer pendant des jours et des mois — or telle est bien cette expérience — c'est là une épouvantable souffrance qui paralyse l'âme et l'esprit, et peut même se traduire par une douleur du corps et des sens. Elle est là tout le long du jour. Le sommeil apporte un répit, mais le souvenir des terribles réveils est une chose que le temps ne peut jamais effacer. On ne se réveille pas ; on est réveillé par une sensation grandissante de souffrance dans le corps et dans l'esprit, de la conscience douloureuse de devoir affronter une fois de plus la vérité inexorable. Comme on trouve dur alors qu'il y ait deux réveils toutes les vingt-quatre heures à la Chartreuse ! Un mur cruel s'élève pour ainsi dire jusqu'au ciel, séparant l'âme à jamais de Dieu. Tout le long du jour l'âme s'y brise en s'efforçant de le traverser. Chaque fois elle retombe d'autant plus violemment sur son misérable soi. Et là, en elle-même, elle s'enfonce dans un horrible puits noir. Toute tentative de lutte pour remonter vers la Lumière entraîne une chute plus profonde dans les ténèbres. Seul un miracle de la grâce, semble-t-il, la préserve de céder au désespoir... Comme toute expérience de la solitude, celle-ci aboutit au même résultat — une connaissance toujours croissante de son propre néant et la perception grandissante que Dieu est tout pour l'âme — force, lumière, vie et amour. *Moi stupide je ne comprenais pas, j'étais une brute devant toi, par ton conseil tu vas me conduire, mais dans la gloire tu me prendras.* Car l'heure de la délivrance est proche... lorsque « Dieu donnera à ses athlètes le prix de leurs combats ».

Battu, brisé, écrasé... gisant vide et ouvert devant Dieu

C'est par des épreuves semblables que, « dans la solitude et le silence de l'ermitage, s'acquiert ce regard simple dont la ferveur paisible blesse d'amour l'Epoux de l'âme ». Mais point n'est besoin de parler de l'effet de telles souffrances sur la vie de prière ; on peut le concevoir aisément d'après la lettre de saint Bruno. Battu, brisé, écrasé, dépouillé de soi comme de toute estime trompeuse et illusoire de soi, gisant vide et ouvert devant Dieu, passif et réceptif à ce qu'il daignera lui accorder, sa prière est devenue, de plus en plus, un long regard fixé sur le Bien-Aimé — un regard qui d'abord a imploré aide et pitié, puis a langui d'espoir et de désir, et enfin a exulté d'une reconnaissance et d'un amour sans paroles. Libéré de la tyrannie des sens, l'imagination enfin apaisée, le cœur peut continuer à aimer, sans plus avoir besoin presque d'actes directs et explicites. Cette simple et amoureuse union des cœurs — l'un se déversant dans l'autre — se poursuit presque tout le long du jour. La solitude n'est plus un maître cruel. C'est la plus exquise des amies. Elle est pleine de la présence du Bien-Aimé.

Tandis que passent les années, tout dans la vie se réduit à cette unique occupaion de vouloir Dieu et sa sainte volonté, car pour le religieux, les deux ne font qu'un, comme ils sont un en Dieu lui-même. Peut-être n'est-il pas encore arrivé à cette « charité parfaite » qui constitue la sainteté, mais il s'est engagé dans le chemin qui y conduit directement... Comment est-il extérieurement ? Comme il a toujours été — mais avec plus de sérénité : rien ne paraît pouvoir lui dérober sa paix profonde et sa joie tranquille. Il est à la fois obéissant, charitable et plein de compassion pour la faiblesse des autres. Si quelqu'un lui suggérait qu'il est humble, il rirait à cette idée. Dans son esprit, bien qu'il se sache seulement au début, il constate cependant qu'il a compris un peu de la signification du *Au vainqueur je donnerai de la manne cachée* et aussi que ce n'est pas lui, mais un Autre, qui, dans son âme, *a vaincu le monde.*

LES LIVRES

Approches de l'Islam :

Les thèses d'Hanna Zacharias

En 1956, Hanna Zacharias publiait une thèse sur les origines de l'Islam qui surprit les spécialistes mais tomba dans le silence. Actuellement, cette thèse fait l'objet d'une large exploitation sur les plans religieux et politique. L'opinion est touchée. Elle doit être informée. Le R.P. Robert Caspar, Père Blanc de l'Institut pontifical d'Etudes orientales de la Manouba, en Tunisie, expose la thèse et la critique.

L'histoire de Mahomet et des origines de l'Islam évoque le tonneau des Danaïdes. Chaque année nous apporte régulièrement son contingent de publications, répétant ce qui a déjà été dit cent fois, ou hasardant de nouvelles hypothèses qui seront recouvertes par la vague suivante. Quiconque veut s'informer sur l'Islam a le choix entre de multiples théories. Il risque aussi de s'égarer sur de fausses pistes. Les ouvrages de Hanna Zacharias en sont la plus récente, et peut-être une des plus tendancieuses.

Les Editions Latines viennent de publier un ouvrage posthume de Hanna Zacharias, mort en 1959 : un petit livre au titre accrocheur : *Vrai Mohammed et faux Coran.* Il reprend en les résumant et en les vulgarisant, les thèses exposées par l'auteur dans deux gros livres parus en 1956 : « *L'Islam, entreprise juive. De Moïse à Mohammed* ». Une documentation apparemment scientifique, un style nerveux, un bagout parfois comique, une satire qui ridiculise ses adversaires et assène de bonnes grosses vérités, tout cela peut faire impression sur un public non prévenu. Mais il ne s'agit pas d'une œuvre de pure érudition. On entend nous démontrer qu'aucun accord, doctrinal ou pratique, n'est possible avec les Arabes musulmans, en assaisonnant la démonstration d'épithètes assez vives. Il sera bon d'examiner le bien-fondé de ces thèses.

« Pour le coup, voici du nouveau ». De fait, pour Hanna Zacharias, l'Islam n'a nullement été fondé par Mahomet, mais par le rabbin de la synagogue de La Mecque. Cette « belle figure de missionnaire », rêvant de convertir au judaïsme les païens de l'endroit, commence par convertir Mahomet, un personnage assez falot, subjugué par sa femme, Khadidja, qui était juive. Le rabbin endoctrine Mahomet en lui apprenant le vrai Coran, c'est-à-dire la Bible hébraïque, assortie de ses commentaires talmudiques ou midrashiques. Puis il envoie le néophyte prêcher ce judaïsme à ses compatriotes mecquois. Il n'y rencontre que scepticisme et railleries : « Tu répètes une leçon apprise... Tu récites un Livre en langue étrangère... Si du moins tu nous apportais un Livre en notre langue... » Mahomet revient penaud vers son rabbin. Celui-ci réfléchit et trouve la solution : il traduit lui-même son Coran (la Bible hébraïque) en bel arabe. Hanna Zacharias dénomme cette traduction le *Corab* (CORan arABE). Muni du Corab, Mohammed retourne aux Mecquois et dès lors sa prédication remporte un certain succès : les païens se convertissent... au Judaïsme, entre les mains du rabbin, par l'entremise de Mahomet et du Corab ; ce sont les premiers « musulmans », des juifs qui suivent la Loi de Moïse.

Des Juifs qui s'ignorent...

Mais voici le curé de La Mecque qui entre en scène : inquiet des succès du rabbin, il passe à la contre-attaque : il entreprend de démontrer que le Christianisme est supérieur au Judaïsme, puisque ce dernier ignore Jésus et Marie. Mahomet, le prédicateur du rabbin, est de nouveau désarçonné. Mais le rabbin relève le défi et, dans ses « disputes avec le curé », ramène astucieusement Jésus et Marie à la Bible mosaïque : Jésus n'est qu'un prophète comme les autres ; Marie n'est que la sœur d'Aaron. C'est pourquoi ces personnages n'ont plus rien de chrétien ; ils sont même « absolument anti-chrétiens ». Ainsi le véritable islam, c'est-à-dire le Judaïsme, se répand à La Mecque et triomphe de ses opposants. Hanna Zacharias arrête ici son histoire des origines de l'Islam, quitte à faire appel aux sourates médinoises pour les besoins de sa thèse.

Les conclusions en sont claires : depuis treize siècles, musulmans et savants occidentaux sont dans l'erreur complète. L'Islam a pour réel fondateur un rabbin juif ; le vrai Coran, c'est la Bible hébraïque. Sa traduction arabe, le Corab, est « malheureusement perdue » ; il n'en reste que des fragments insérés dans ce qu'on appelle actuellement, et à tort, le Coran, mais qui n'est autre que les « Actes de l'Islam », le diaire de la communauté des convertis arabes au Judaïsme. Le rabbin y a noté les avatars de son apostolat, ses conseils à Mahomet et les objections des opposants, tout en le truffant d'extraits du Corab. C'est donc l'œuvre, non pas de Dieu (comme le croient les musulmans), ni même de Mahomet (comme le pensent tous les orientalistes), mais d'un rabbin ! « Dans ce livre tout est juif... L'Islam, c'est la religion des juifs... une entreprise juive ». Les arabes étaient bien incapables d'inventer quoi que ce soit ; ils sont des juifs qui s'ignorent.



Mahomet
« Téléguidé par le rabbin »

Par conséquent, inutile de chercher un quelconque rapprochement islamo-chrétien : l'islam n'existe pas et les arabes sont imperméables à toute notion civilisée ; la guerre d'Algérie le montre bien... Guy Mollet et Louis Massignon sont renvoyés dos à dos ; les Pères Blancs ont complètement failli à leur mission et aux consignes du cardinal Lavigerie et du P. de Foucauld, etc. Certains parlent beaucoup de rapprochement autour du culte de Marie. Quelle illusion ! puisque la Marie de l'Islam est absolument anti-chrétienne. D'ailleurs il n'y a qu'à attendre « le temps de la disparition des arabes musulmans, qui est proche ». « Dans le bassin méditerranéen, les seules parties intéressées au dialogue sont les juifs et les chrétiens ».

Hanna Zacharias nous a prévenu que

Publications récentes sur l'Islam

Nous mettons ici à jour la chronique consacrée dans le N° 107 aux approches chrétiennes de l'Islam.

Sur le plan de l'initiation à l'Islam en général, signalons le succès mérité par les ouvrages de Louis Gardet : **Connaître l'Islam** (Paris, 1958) et de Pierre Rondot, **L'Islam et les musulmans d'aujourd'hui** (T. I, La Communauté musulmane, Paris, L'Orante, coll. « Lumière et nations », 1959), dont le second tome a paru en 1960, **De Dakar à Djakarta, l'Islam en devenir** (253 p.). Comme le précédent, ce volume est à recommander pour la clarté et la lucidité, le tact et l'intelligence avec lesquelles les problèmes sont abordés et les musulmans considérés.

Sur le plan de la pensée arabo-musulmane : Henri Sérouya, **La pensée arabe** (Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », numéro 915, 1960, 125 p.) où l'auteur traite d'abord (un peu trop rapidement et par les sommets) de la psychologie et des sectes et ensuite des philosophes du Moyen-Age.

Sur le plan du Coran, une description honnête du Jésus coranique : celle d'un professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris, Henri Michaud : **Jésus dans le Coran** (Neuchatel, Delachaux et Niestlé, cahiers théologiques numéro 46, 1960, 98 p.).

Sur le plan de la mystique, une excellente anthologie, avec introduction, de René Khawam ; **Propos d'amour des mystiques musulmans** (Paris, L'Orante, coll. « Lumière et Nations », 1960, 256 p.).

Sur le plan de la culture, un beau volume, très bien présenté et illustré avec goût, de René Khawam : **La Poésie arabe** — Anthologie des origines à nos jours (Paris, Seghers, coll. « Mélior », relié, 1960, 283 p.).

Sur une question à l'ordre du jour, l'ouvrage de Jacques Austruy, **L'Islam face au développement économique** (préface d'André Piettre, Paris, édit. Ouvrières, coll. « Economie humaine », 1961, 144 p.).

Sur le plan de la sociologie des sociétés du Proche-Orient en évolution, un ouvrage capital, quelque peu difficile à lire, mais écrit par un maître, celui de Jacques Berque : **Les Arabes d'hier à demain** (Paris, Le Seuil, coll. « Frontière ouverte », 1960, 285 p.).

son œuvre, si elle peut comporter des erreurs de détail, devra être jugée d'après ses bases. Faisons-lui cette grâce. Quelles sont ses preuves ? C'est essentiellement la similitude de nombreux versets coraniques avec les textes bibliques ou rabbiniques. Mais ceci n'est pas nouveau : tous les « coranisants » le savent depuis longtemps, bien qu'ils ne soient pas d'accord pour expliquer ce fait. Sur le problème des sources du Coran, on a émis toutes les hypothèses... « jusqu'à la nausée », dit M. Watt. On y a vu l'influence prédominante du Judaïsme (Nöldeke, Torrey, Lammens), ou du Christianisme syriaque (Wellhausen, Tor Andrae, Hayek), car les chrétiens lisent aussi la Bible ! On pense aussi aux sectes judéo-chrétiennes (Mgr Mullah, Jomier). Le problème est extrêmement complexe et peut-être insoluble, car l'état religieux de l'Arabie à la fin du VIe siècle est confus et mal connu. On pense que Mahomet a dû être informé, assez mal d'ailleurs, des multiples traditions religieuses de son temps et de sa région. Le Coran fait allusion plusieurs fois à son (ou à ses) informateur (s), mais rien ne permet de l' (les) identifier. Hanna Zacharias raille les orientalistes décrivant Mahomet faisant « le tour des gargottes » de La Mecque pour s'informer, mais il cite lui-même ce passage du Coran où les opposants de Mahomet lui reprochent de fréquenter les marchés. Faire d'un rabbin l'unique source et même l'auteur du Coran est une façon simpliste de résoudre un problème aussi complexe.

Mais, surtout, cette hypothèse ne repose sur aucune donnée historique et soulève davantage d'objections radicales qu'elle n'en résout. Son rabbin, sur qui repose toute la thèse, n'est qu'un fantôme. Le P. Lammens, de qui se réclame Hanna Zacharias, est formel : pas de communauté juive à La Mecque (Lammens, *L'Arabie occidentale avant l'hégire*, Beyrouth, 1928, p. 52, 61...), donc pas de synagogue et pas de rabbin. Le « curé » chrétien de La Mecque, qu'on nous dit « armé d'une puissante philosophie », est tout autant fantomatique (*ibid.*, p. 24, 47, 48...) Khadidja aurait été juive ? « Il est possible, probable même... Nous devons conclure que Khadidja était juive » (Zacharias, *Vrai Mohammed et faux Coran*, p. 34, 60, 73). L'auteur n'en donne aucune preuve. Or, aucun document, à notre connaissance, ne permet de soupçonner que Khadidja ait été juive.

Même s'il eût existé, le rabbin-fantôme n'aurait pu être l'auteur de l'actuel Coran. Curieux rabbin en vérité : il commence par enseigner la résurrection des morts ; dans ses listes de prophètes, il oublie tous les grands prophètes d'Israël et onze sur douze des « petits prophètes » ; par contre, il y inclut Jésus à une place d'honneur, lui accorde des privilèges surprenants, tel le pouvoir de ressusciter les morts, et l'appelle... le Messie ! Il parle aussi avec admiration de Marie, mère de Jésus, vierge et pure... C'est vraiment beaucoup demander à un rabbin, même astucieux et en controverse avec un curé !

Et notre fantôme de rabbin aurait eu le don des langues. Les Juifs du Hedjâz, dit Lammens, parlaient un patois, une sorte de hiddish, dont se moquaient les arabes. Et ce rabbin prodige aurait composé ce monument de la langue arabe qu'est le Coran ! Enfin, laissant de côté les contradictions et les contre-sens où conduit cette hypothèse (cf. : J. Jomier, *Etudes*, Janvier 1961), ou encore les contresens linguistiques, signalons une dernière invraisemblance, la plus grande peut-être : quoi qu'on pense de la vocation religieuse de Mahomet, tout le monde s'accorde à lui reconnaître les qualités d'un chef habile et d'un meneur d'hommes ; les faits, entre 610 et 632, l'ont suffisamment prouvé. Et il n'aurait été qu'un fantoche, « téléguidé par le rabbin »...

Pourquoi s'attarder à réfuter une thèse aussi peu fondée, à notre avis ? S'il ne s'agissait que d'une fantaisie d'un savant original, il serait inutile d'y perdre son temps . Nous ne nions pas que certains problèmes soulevés (correspondances précises avec des textes rabbiniques, rôle de Khadidja...) pourront inciter les spécialistes à mieux assurer quelques affirmations ; du moins le premier ouvrage de Hanna Zaccharias apporte-t-il des références intéressantes, dues à la grande culture de l'auteur en matière judaïque. Mais l'œuvre a des visées polémiques et politiques, on l'a vu. Les gros ouvrages de Hanna Zacharias avaient rencontré peu d'écho. C'est à dessein que les Editions Latines ont publié ce petit résumé plus nerveux, en nous avertissant de leur but : « On voit quelles conséquences découlent de cette découverte sur le plan religieux. Elles ne sont pas moins considérables sur le plan politique... » Le ton du livre est volontairement agressif : arabes, « coranisants », apôtres du rapprochement entre chrétiens et musulmans sont pris à partie dans un langage où abondent les locutions dites « familières » par le Petit Larousse. L'auteur utilise habilement l'art de la persuasion, à défaut de preuves ; il décrit avec verve des situations inventées de toutes pièces, il insiste, se répète abondamment, ironise, ridiculise.

Les rapports actuels entre les chrétiens et les musulmans sont assez délicats pour qu'on évite des causes supplémentaires de malentendus. Nous sommes d'accord avec Hanna Zacharias pour refuser tout rapprochement idéaliste ou sentimental qui sacrifierait la réalité ou la doctrine. De là à passer à l'invective et au racisme !... On comprend que la hiérarchie intéressée ait tenu à s'en désolidariser. On espère surtout que les chrétiens ne se laisseront pas influencer. Et tandis que les « coranisants » continueront leurs patientes recherches, tous les chrétiens dignes de ce nom poursuivront leurs efforts pour la compréhension mutuelle.

Le Directeur de la Publication : HOURDIN. 4004 — 15 fév. 1961 Consortium International de Diffusion, 10, rue Daru, Paris (6e). Sté Parisienne d'Imprimerie - 2 bis, Imp. du Mont-Tonnerre, Paris (15e).

LES Chrétiens se divisent et se partagent en sectes et hérésies, dans la mesure où ils s'écartent de leur Vocation sublime. Ils s'éloignent de l'Unité dans la mesure où ils oublient la Charité. Le chemin vers l'Unité commence, aujourd'hui, demain et toujours, à partir de trois principes :

Une abnégation et une humilité très grandes. Le Chrétien ne mesurera plus la doctrine de l'Eglise à la mesure de son esprit.

Un rejet total de l'individualisme. Il ne verra plus l'Eglise à l'image de son nationalisme.

Un dépouillement de la présomption. Il ne regardera plus l'Eglise à la lumière de son orgueil.

Marcher sur le chemin de l'Unité, c'est être disponible à la grâce du Christ, quel qu'en soit le prix. Les chrétiens n'avanceront jamais sur la voie de l'Unité s'ils ne prennent pleinement conscience de leurs valeurs sacrées, et de la nécessité de se détourner de leurs intérêts individualistes.

Paul-Pierre MEOUCHI,

Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient.

Lettre pastorale du 2 février 1961.

INFORMATIONS CATHOLIQUES INTERNATIONALES

met à votre disposition



Des informations contrôlées sur la vie de l'Eglise

Ces informations nous sont fournies par

- notre réseau particulier de correspondants,
- le dépouillement de la presse catholique de tous les pays,
- les dépêches des agences de presse catholique : KIPA (Suisse), FIDES (Rome), K.N.A. (Allemagne), N.C.W.C. (Etats-Unis), KATHPRESS (Autriche), C.C.C. (Canada), K.N.P. (Pays-Bas), C.I.P. (Belgique), P.A. (Espagne), To-sei News (Japon), A.I.C.A. (Argentine), S.N.C.C. (Colombie), etc.



Une revue de presse internationale

Par des extraits de journaux et de revues du monde entier, vous pourrez suivre

- les grands courants d'opinion dans la chrétienté,
- le mouvement des idées religieuses.



Des documents dont vous avez besoin :

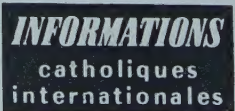
- lettres encycliques, messages pontificaux,
- lettres ou communiqués officiels de la Hiérarchie,
- études de sociologie religieuse,
- biographies et interviews de personnalités,
- indications sur les manifestations et congrès annoncés.

La présentation des œuvres les plus récentes

Vous connaîtrez

- les livres les plus représentatifs de la pensée religieuse dans le monde,
- les dernières réalisations de l'Art Sacré,
- les chefs-d'œuvre de la musique religieuse et du cinéma.

★ **Vous trouverez dans les prochains numéros des**



des dossiers complets sur :

- L'Eglise ukrainienne,
- L'Eglise dans l'Afrique britannique,
- La littérature catholique espagnole,
- Les milieux indépendants,
- La Roumanie,
- La pastorale de l'enfance.

UNE REVUE AUX DIMENSIONS DU MONDE